

# POSSIBLES

VOLUME 48 NUMÉRO 2 AUTOMNE 2024

**Abolition, abolitions**

# POSSIBLES

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE,  
Dominique Caouette, Pav. Lionel Groulx, Université de Montréal C.P. 6128,  
Succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7  
SITE INTERNET : <https://revuepossibles.ojs.umontreal.ca/>

RESPONSABLES DU NUMÉRO : Ted Rutland et Philippe Néméh-Nombré

COMITÉ DE RÉDACTION : Christine Archambault, Jane Bigonzi, Raphaël Canet, Dominique Caouette,  
Marie Cosquer, Régis Coursin, Malou Delay-Ronsin, Gabriel Gagnon†, Nadine Jammal, Anatoly Orlovsky,  
Léo Palardy, Jean-Pierre Pelletier, Jean-Claude Roc

COORDINATION : Régis Coursin et Marie Cosquer

RESPONSABLES DE LA SECTION POÉSIE/CRÉATION : Anatoly Orlovsky et Jean-Pierre Pelletier

RESPONSABLES DE LA SECTION DOCUMENTS : Raphaël Canet et Léo Palardy

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION : Daniel Girard

CONCEPTION GRAPHIQUE ET COUVERTURE : Zoé Viseur (@viseur.zoe)

CORRECTION, RÉVISION ET TRADUCTION : Christine Archambault, Malou Delay-Ronsin, Nadine  
Jammal, Laura Lafrance, Alexánder Martínez, Anatoly Orlovsky, Thomas Gareau Paquette, Jean-Pierre  
Pelletier

MEMBRES FONDATEURS : Gabriel Gagnon, Roland Giguère, Gérald Godin, Gilles Hénault, Gaston Miron,  
Marcel Rioux

IMPRESSION : Le Caius du livre

Ce numéro : 20 \$. La revue ne perçoit pas la TPS ni la TVQ.  
DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec : D775 027  
DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Canada : ISSN : 0703-7139  
Montréal © 2024 Revue POSSIBLES

# TABLE DES MATIÈRES

## Hommage

<b>Gabriel Gagnon, collègue et ami.....</b>	<b>8</b>
Jacques Hamel	

## SECTION I — Abolition, abolitions

<b>Abolition, abolitions .....</b>	<b>12</b>
Ted Rutland et Philippe Néméh-Nombré	
<b>La Justice, la réalité carcérale et l’abolition.....</b>	<b>21</b>
OZ	
<b>Cela a commencé avant ma naissance .....</b>	<b>24</b>
Sheri Pranteau	
<b>L’abolition de la prison .....</b>	<b>27</b>
Yves Bourque	
<b>Une image non peinte : à propos de <i>Prison Abolition</i> d’Yves Bourque.....</b>	<b>31</b>
Sheena Hoszko	
<b>Mettre la clé sous la porte. L’expérience de la désinstitutionnalisation pour penser les ruptures abolitionnistes.....</b>	<b>36</b>
Delphine Gauthier-Boiteau et Aurélie Lanctôt	
<b>La justice transformatrice pour une politique préfigurative de l’abolition .....</b>	<b>47</b>
Will. V. Bourgeois et Julian Beyer	

## SECTION II — Documents

### Partie 1 — Génocide en Palestine, indignation et résistances

<b>L’indignation, encore et toujours .....</b>	<b>60</b>
Raphaël Canet et Léo Palardy	

<b>L'Histoire ne nous acquittera pas</b> .....	61
Abdoul Aziz Gueye	
<b>La conquête de la Palestine</b> .....	66
Jean-Paul Coupal	
<b>Le droit à la justice pour les communautés dalits, adivasis et musulmanes en Inde</b> ....	73
Entrevue avec Naveen Gautam	
<b>Partie 2 — Varia</b>	
<b>Jean Morisset, <i>Sur la piste du Canada errant</i> : recension</b> .....	82
Jean-Paul Coupal	

### SECTION III — Poésie/Création

<b>Neige sale</b> suivi de <b>12000</b> .....	90
Catrine Godin	
<b>Deux poèmes pour Gaza</b> .....	93
Florence Noël	
<b>Une langue nouvelle</b> suivi de <b>Nuit étoilée sur Gaza</b> .....	96
@fatimazsaid	
Poèmes traduits de l'anglais par Jean-Pierre Pelletier et Florence Noël	
<b>Suite de poèmes</b> (extraits) .....	101
Jorge Palma	
Traduite de l'espagnol par Jean-Pierre Pelletier	
<b>Liban</b> (acrylique) .....	105
Robert Moorhead	
<b>Au royaume de Bosch et d'Orwell</b> (Gaza, juillet 2018).....	107
Olivia Elias	
<b>Jérusalem</b> .....	110
Christophe Condello	
<b>Une simple poignée de mains</b> .....	114
John Mikhaïl Asfour	
Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Pelletier	

<b>Rouge à lèvres (Kaddish, poème IX)</b> .....	120
Marjorie Silverman Traduit de l'anglais par Cat LeBlanc	
<b>Haïku</b> .....	122
Vasile Trif Traduit du roumain par Jean-Pierre Pelletier, Anatoly Orlovsky et André Seleanu	
<b>Fiat lux! (acryliques sur papier)</b> .....	123
Vasile Trif	
<b>Extraits choisis</b> .....	125
Rafael Patiño Góez Traduits de l'espagnol par Jean-Pierre Pelletier	
<b>Se fabriquer l'offrande du dehors (extraits)</b> .....	130
Geneviève Catta	
<b>Épreuves planétaires</b> .....	134
Andrea Moorhead	
<b>Version de rencontre</b> .....	138
Marina Maslovskaja Traduit du russe par l'auteure et Anatoly Orlovsky	
<b>Histoire géologique</b> .....	144
Jean Morisset	
<b>Détachement</b> .....	147
Ahmet Hamdi Tanpınar Traduit du turc par Suat Genç	
<b>La danse des fleurs (épreuve numérique)</b> .....	149
Léonel Jules	
<b>Prières à dire tout bas</b> .....	151
André-Guy Robert	
<b>Les passages (monotype)</b> .....	156
Danielle Cadieux	
<b>François Rioux, <i>L'empire familial</i> : recension</b> .....	158
Daniel Guénette	

<b>Carole Massé, <i>Journal d'un dernier voyage</i> : recension.....</b>	161
Daniel Guénette	
<b>Exercices de prose renversée .....</b>	164
(selon la démarche de Catrine Godin présentée dans <i>Un jardin d'étonnement</i> )	
Simon Van Vliet	
<b>André Seleanu, <i>Le conflit de l'art contemporain.</i></b>	
<b><i>Art tactile, art sémiotique</i> : recension.....</b>	169
Christian Roy	

**Hommage**

## Gabriel Gagnon, collègue et ami

Par Jacques Hamel

Il est difficile de parler d'un collègue ami disparu sans se remémorer la première rencontre et celles au fil desquelles se sont noués des échanges producteurs de connivence et d'amitié. Vient donc ce moment redoutable où cet ami collègue disparaît à jamais, laissant en plan les rencontres et les discussions remises à plus tard faute d'occasions ou de temps, le temps qui fait avancer l'âge.

J'ai connu Gabriel Gagnon lors du lancement de la revue *Possibles* dont il allait devenir l'infatigable animateur. L'évènement s'est déroulé dans un amphithéâtre bondé de l'Université de Montréal au lendemain de l'élection du premier gouvernement du Parti Québécois en 1976. Nouvellement inscrit en sociologie, c'est lui qui m'a encouragé à me procurer le premier numéro de cette revue où possible s'écrivait au pluriel. Dès cet instant, j'ai vu en lui un intellectuel désireux de sauter dans la mêlée et de contribuer à changer la société québécoise de l'époque. Il le faisait avec un tel enthousiasme et une telle éloquence qu'il n'avait aucune peine à faire croire que la sociologie pouvait se faire créatrice et artisanne des luttes collectives et des mutations en acte à l'échelle sociale.

Son aîné et ami, Marcel Rioux, ne pouvait voir en lui qu'un allié de sa conception de la culture génératrice de pratiques émancipatoires capables de donner le cap à la société dans son ensemble. Gabriel, quant à lui, restait fidèle à ses très nombreux engagements militants, syndicaux et politiques qu'il s'est plu à relater dans l'autobiographie qu'il a écrite au soir de sa

vie. Son entrée en sociologie, marquée au coin de sa volonté d'étudier et d'aiguiller la « structure du pouvoir dans les petites communautés », s'est muée au fil des années en un activisme syndical pionnier grâce auquel s'est formé le syndicat des professeurs de l'Université de Montréal et, plus largement, en un socialisme autogestionnaire érigé sur la base des solidarités auxquelles la culture donnait l'éclat de l'émancipation et de la justice sociale.

Il ne se fera donc pas faute de conclure sa communication au colloque de la CSN de 1997 en soulignant que

*Si nous voulons vraiment qu'un Québec souverain garde le cap de la lutte contre l'exclusion, peut-être devrions-nous nous donner de nouveaux instruments politiques où centrales syndicales, groupes populaires progressistes et écologistes pourraient au-delà des résultats décevants du modèle québécois de concertation, donner voix à notre résistance à la globalisation et à notre recherche d'une société par son souci de justice, de liberté et de solidarité.<sup>1</sup>*

Indépendantiste, le nationalisme ne sera chez lui jamais fermé sur lui-même, mais toujours ouvert à l'image de son ouverture d'esprit, de sa curiosité insatiable et de sa convivialité à laquelle Marie Nicole n'était pas étrangère. Car, oui, la porte de leur appartement de la rue Édouard-Montpetit était toujours ouverte et la table bien mise pour des repas pris en commun avec les nombreux amis connus au moment des études à Paris, des enquêtes sur le terrain en Afrique et des activités militantes, sans oublier les collègues

1. Gabriel Gagnon, *De Parti pris à Possibles*, Montréal, Varia, 2018, p. 145.

étrangers de passage comme Pierre Bouvier, Gilles-Gaston Granger ou Philippe Descola avec lesquels la conversation se nouait dans la bonne humeur.

Impossible pour moi de ne pas me rappeler les sourires espiègles de Marie Nicole L'Heureux quand Gabriel se faisait le devoir à chaque repas pris en commun de faire avouer son âge à Pierre Bouvier. Nullement dupe, ce dernier déployait tous les subterfuges nécessaires pour éviter d'admettre qu'il était en réalité son aîné.

Voilà pourquoi je me refuse à penser que Gabriel, sa vie, sa carrière, sa pensée, ses engagements et sa bonhomie appartiennent désormais au passé. Le plus bel hommage que l'on puisse maintenant lui rendre est de lire ou de relire *De Parti pris à Possibles*, son autobiographie, afin de se remémorer les bons moments avec lui et pour lui signifier combien il a compté pour nous qui avons eu la chance de le connaître comme professeur, comme collègue, comme militant, comme collaborateur à *Possibles* et comme ami, et lui promettre que cela ne sera jamais effacé de sorte à conserver de lui notre meilleur souvenir.

### Notice biographique

**Jacques Hamel** est professeur émérite du Département de sociologie de l'Université de Montréal où il a été responsable des enseignements et des recherches sur la jeunesse. Il aborde également l'épistémologie des sciences sociales et la méthodologie qualitative. Sur ces sujets, il a notamment publié *Woody Allen au secours de la sociologie* et *Savoir écrire en sociologie et dans les sciences sociales*.



## **SECTION I**

# **Abolition, abolitions**

## Abolition, abolitions

Par Ted Rutland et Philippe Néméh-Nombré

Le printemps et l'été 2020 ont été le théâtre d'une révolte assumée contre la police et le système carcéral au Québec et dans le monde. Alors que la pandémie de COVID-19 se répand, les personnes détenues y sont particulièrement vulnérables. Celles-ci se voient d'abord refuser tout équipement de protection individuelle, sont exposées au virus par le personnel carcéral et sont confinées dans leurs cellules jusqu'à vingt-trois heures par jour – pour, a-t-on expliqué, leur propre sécurité. Au Québec et dans le reste du Canada, des caravanes de militant·es se sont rendues chaque semaine aux abords des prisons et des centres de détention pour personnes migrantes afin de montrer et réaffirmer une solidarité avec les détenu·es, et d'exiger la libération de tous les prisonniers et toutes les prisonnières (#FreeThemAll) pour des raisons de santé publique. Le 24 mars, les personnes détenues au Centre de surveillance de l'immigration de Laval entament une grève de la faim, dénonçant leur vulnérabilité exacerbée au virus et promettant de poursuivre la grève jusqu'à ce que tout le monde soit libéré. Les grévistes de la faim et les militant·es qui se sont mobilisé·es en solidarité à l'extérieur réussissent finalement à obtenir la libération de toutes les personnes détenues huit jours plus tard.

En avril, les détenu·es de la prison de Bordeaux à Montréal, le plus important établissement de détention de la province, commencent à se mobiliser dans le même sens, allumant des feux et faisant déborder leurs toilettes afin d'attirer l'attention sur leurs conditions de vie précaires. Le 5 mai, un groupe de prisonnier·ères y entame une grève de la faim, qui s'étend rapidement à plusieurs ailes de

la prison. Le 11 mai, les grévistes communiquent une série de revendications, dont la libération de prisonnier·ères et l'accès à de l'équipement de protection. Au fur et à mesure que la grève se poursuit, les actions de solidarité se multiplient à l'extérieur, y compris des demandes de libération de tous·tes les détenu·es et d'autant plus d'efforts pour obtenir celle de Robert Langevin, un prisonnier immunovulnérable de 72 ans. Malgré tout, les prisonnier·ères ne bénéficient que de peu de répit, Langevin meurt de la COVID-19 le 20 mai et des périodes prolongées d'isolement sont imposées à plusieurs reprises aux détenu·es comme mesure de « santé publique », en violation flagrante d'une décision de la Cour d'appel de l'Ontario contre l'isolement cellulaire.

Pour de nombreuses personnes, l'été 2020 aura (aussi) été synonyme de rébellion contre la police. Le printemps a été marqué par une série de meurtres policiers très médiatisés, dont ceux de Breonna Taylor à Louisville, George Floyd à Minneapolis, Chantel Moore à Edmundston et Regis Korchinski-Paquet à Toronto. Une rébellion d'ampleur débute à Minneapolis le 27 mai, lorsque la population envahit les rues et incendie un commissariat de police en réponse au meurtre de George Floyd, et se propage rapidement dans le monde entier. Début juin, des manifestations historiques contre le racisme et la violence policière ont lieu à Montréal, Québec, Sherbrooke et Rimouski. Reflétant la vision radicale des manifestations contre les prisons au printemps, les militant·es et citoyen·nes de tout horizon se rallient à des appels au définancement de la police et au réinvestissement des sommes ainsi recouvrées dans des programmes communautaires – un

premier pas, pour de nombreux militant·es, vers l'abolition de la police. À la suite du meurtre de Sheffield Matthews en octobre de la même année par le Service de police de la Ville de Montréal, la population envahit de nouveau les rues et les appels à la justice s'adosent aux voix demandant le définancement et l'abolition de la police.

Au fur et à mesure des manifestations, des démarches d'éducation populaire et de la formation de coalitions en 2020, un changement dans la conscience collective s'est révélé de plus en plus palpable. Dès juin 2020, les médias indépendants et grand public du Québec publient des articles et diffusent des entrevues à la radio et à la télévision, abordant directement le définancement, voire l'abolition de la police et des prisons, tandis que plusieurs livres marquants sont publiés sur ces questions par des maisons d'édition bien établies de la province. Une coalition pancanadienne pour l'abolition est formée au printemps, regroupant notamment des membres de Montréal et de Sherbrooke, et les campagnes pour le définancement de la police gagnent du terrain dans de nombreuses villes au cours de l'été et de l'automne. En août, un sondage Ipsos-Reid révèle que 51 % des Canadien·nes et 54 % des Québécois·es sont en faveur du définancement de la police, une proposition politique inconnue de la majorité de la population quelques mois plus tôt. Alors que les délibérations budgétaires commencent à l'automne, 73 % des Montréalais·es ayant répondu à un sondage de la ville se déclarent en faveur du définancement de la police, et la Coalition pour le définancement de la police de Montréal publie un budget alternatif suggérant comment 50 % des dépenses de la police pourraient être réaffectées. Comme l'explique à l'époque l'universitaire et militante féministe noire Robyn Maynard, « nous vivons dans une époque où la compréhension de la sécurité et les lieux

et espaces d'où elle émerge sont en train de se déplacer significativement dans le sens commun » (cité dans Ahmed 2020).

\* \* \*

Si le printemps et l'été 2020 ont indubitablement attiré l'attention sur le mouvement pour l'abolition de la police et des prisons, mettant en évidence sa traction politique, celui-ci n'en était pas pour autant à ses débuts. Comme l'ont suggéré de nombreux·euses chercheur·euses et militant·es, les débuts du mouvement tel que nous le connaissons sont contemporains de la naissance de la police et de la prison qui s'inscrivent plus généralement dans les mécanismes modernes de surveillance, d'enfermement et de punition. Autrement dit, la résistance répond, dès ses débuts, à la violence. Le terme « abolition », dans le contexte nord-américain, poursuit les efforts du mouvement pour l'abolition de l'esclavage racial et signale la continuation de cette lutte après les changements juridiques qui y ont mis fin *de jure*. Ces changements juridiques, comme l'a si finement souligné le théoricien et militant W. E. B. Du Bois, ont mis fin à une forme particulière de violence et de sujétion anti-noires, mais ont laissé intact le reste de l'ordre social anti-noir, alors que les forces de l'État et de la blancheur ont finalement compromis les projets et aspirations noirs plus larges que Du Bois a appelés « Reconstruction noire » et « abolition-démocratie ». L'« avant-garde » de la réaction raciste de cette période s'est incarnée dans de nouvelles formes de maintien de l'ordre, d'incarcération et de terreur raciale blanche et a jeté les bases du système policier et carcéral contemporain. Comme l'a observé Du Bois, l'abolition s'est ainsi avérée nécessairement incomplète en ce qu'elle doit inclure non seulement la destruction des différentes avenues

de la violence structurelle, mais également la création de manières de vivre libératrices et libres.

L'insistance de Du Bois sur le fait que l'abolition est une tâche double, à la fois destruction des structures violentes et création de pratiques émancipatrices et libres, est fondamentale pour la plupart des abolitionnistes d'aujourd'hui, dont la chercheuse et militante Ruth Wilson Gilmore. « Ceux qui ressentent dans leurs tripes une profonde anxiété à l'idée que l'abolition signifie tout détruire, brûler la terre et commencer quelque chose de nouveau, doivent l'appréhender autrement » (2019 : 14), conseille-t-elle. « L'abolition consiste à construire l'avenir », et le monde que nous voulons « existe déjà sous forme de fragments et de morceaux, d'expériences et de possibilités » (p. 14). Cet impératif traverse de nombreux textes de ce numéro. Will V. Bourgeois et Julian Beyer, par exemple, nous expliquent que cette construction de l'avenir consiste en une « croyance [qui], pour être plus qu'un espoir abstrait et flou, doit se fonder dans un ensemble de pratiques et de qualités humaines à manifester dans nos communautés sur plusieurs générations ».

Pour cela, de nombreux·euses abolitionnistes s'inspirant de la tradition radicale noire, qui est à envisager comme un répertoire de pratiques libératrices en excès du monde créé par la modernité raciale, ont retracé les nombreuses façons dont les communautés noires ont résisté à l'esclavage, aux prisons et au maintien de l'ordre public, créant ainsi des « fragments » de liberté. Dans de nombreux cas, cette résistance remet en question non seulement le racisme anti-noir, mais aussi ses intersections avec le capitalisme, l'hétéropatriarcat et le capacitisme. Les chercheuses et activistes Sarah Haley et Andrea Ritchie, par exemple, ont expliqué comment le maintien de l'ordre et les prisons

reproduisent les modèles normatifs de genre et d'expression sexuelle au sein de la suprématie blanche, et comment les femmes noires et les personnes LGBTQ+ ont résisté à ces normes et à leur imposition par les agent·es de l'État.

Un tel ancrage pourrait laisser croire à une exogénéité de l'esclavage et donc de l'abolitionnisme en contexte canadien et québécois. Pourtant, l'esclavage, ses « après vies » de même que la résistance à celles-ci, sont de plus en plus documentés dans notre contexte. De nombreuses personnes noires asservies sous les régimes français puis britannique ont fui leurs maîtres, en dépit des annonces d' « esclaves fugitifs » publiées dans les journaux des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles faisant des colon·es blancs de proto-policier·ières à l'affût, collectivement responsables de la surveillance des personnes noires cherchant la liberté, une liberté nécessairement criminelle. Au 19<sup>e</sup> siècle, les personnes noires se joignent aussi à la lutte transnationale contre l'esclavage. En 1833 à Montréal, par exemple, douze d'entre elles dont le militant Alexander Grant signent, dans l'édition du 6 août de *The Vindicator*, une lettre appelant à l'abolition « totale » de l'esclavage à l'échelle du « globe ».

Poursuivant cette tradition de résistance, au 20<sup>e</sup> siècle, les militant·es noir·es contestent diverses expressions du racisme anti-noir, articulant une tradition radicale noire locale. Celle-ci s'échelonne notamment de la mise sur pied d'un chapitre local du Universal Negro Improvement Association et de la croissance du militantisme radical noir dans le contexte général d'une impulsion révolutionnaire au Québec dans les années 1960 et 1970, des révoltes de chauffeur·euses de taxis contre le racisme dans l'industrie durant les années 1980 à la résistance directe des jeunes noir·es aux attaques racistes dans la rue et de la part de la

police au tournant des années 1990, et jusqu'à la lutte abolitionniste croissante des communautés noires contre la police et les prisons aujourd'hui. À chaque moment de cette résistance, comme le rappelle la chercheuse et militante Délice Mugabo à propos de cette histoire, les personnes noires ont exploré « les moyens d'arrêter et/ou de défaire les contraintes qui les enferment dans des états de non-liberté » (2019 : 14), et à chaque moment, la police et les prisons ont servi à reproduire cette absence de liberté. Une absence de liberté dont OZ, nous interpellant depuis le lieu de son incarcération, révèle toute la texture contemporaine dans les pages qui suivent : « À l'intérieur, le système judiciaire est encore pire. » Et une absence de liberté, poursuit-il, avec des origines racistes qui n'échappent pas à son analyse : « Aucune personne racisée n'était impliquée dans la mise sur pied de ce système. »

Une itération locale de la tradition radicale noire s'est donc développée depuis le début de la présence noire dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Cette tradition confronte nécessairement la violence anti-noire de l'esclavage, du maintien de l'ordre et des prisons, et articule donc une politique abolitionniste enracinée dans la globalité de la violence anti-noire et les particularités de son expression dans le contexte canadien, québécois et montréalais. Comme aux États-Unis, cette tradition en est également une de résistance contre les expressions sexuées et sexuelles de la violence et de l'enfermement anti-noirs. Les femmes noires esclavagisées, comme Marie-Joseph Angélique qui aurait mis le feu à une grande partie du Vieux-Montréal alors qu'elle fuyait son maître, occupent une place importante dans cette histoire, tandis que les féministes noires contemporaines s'inspirent de la tradition radicale noire pour proposer des réponses abolitionnistes à la violence fondée sur le genre.

Comme l'explique la militante féministe noire Marlihan Lopez, « [c'est] grâce aux perspectives abolitionnistes, conçues et développées par des femmes noires, [que] les possibilités de mettre fin à la violence genrée sont à notre portée » (2021 : 57) au Québec. Cela implique, continue-t-elle, la poursuite et l'élargissement « des réponses à la violence genrée qui s'appuient sur des moyens non punitifs pour prévenir la violence et tenir les gens responsables des torts commis » (2021 : 55). Compte tenu de cette longue histoire, les impulsions abolitionnistes auxquelles nous assistons depuis le début de la décennie 2020 ne sont ni neuves ni surprenantes.

Bien entendu, l'ordre social produit et reproduit par les prisons et la police ne se définit pas uniquement par sa matrice anti-noire. En écrivant depuis ce qu'on appelle le Canada, il est impossible d'ignorer la relation entre ces institutions et le colonialisme d'occupation. Les premiers peuples de ce pays ont développé et entretenu leurs propres ordres juridiques pendant des siècles et les ont maintenus, dans une certaine mesure, face à quatre siècles de violence coloniale. Le premier coup porté à ces ordres juridiques a été le fait des colon-es jésuites français. Au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, les Jésuites mettent sur pied des « missions » religieuses carcérales dans toute la Nouvelle-France et cherchent à sauver (lire « convertir ») les peuples autochtones dans et hors de leurs murs physiques. Le soi-disant sauvetage des femmes autochtones y occupe une place particulièrement importante. Comme l'explique l'historienne Karen Armstrong, les Jésuites considéraient le pouvoir et l'indépendance relatifs des femmes autochtones dans leurs communautés comme des péchés et cherchaient à leur inculquer de nouveaux modes d'expression émotionnelle et sexuelle qui plaçaient « les maris, l'Église et un Dieu masculin dans une hiérarchie

de surveillance au-dessus d'elles » (1993 : 209). Cette forme de pouvoir carcéral anti-autochtone et hétéropatriarcal servira de modèle aux prisons et aux forces de police que le « Canada » a commencé à mettre en place au 19<sup>e</sup> siècle, alors qu'il cherchait à imposer la souveraineté des colon·es sur l'ensemble du territoire et à effacer les ordres juridiques autochtones.

Le rôle de la police et des prisons dans la construction du Canada en tant qu'État colonial en est un de premier plan. Comme l'ont fait remarquer de nombreux·euses chercheur·euses et militant·es, le défrichage des Prairies et la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ont été facilités par la création de la Police à cheval du Nord-Ouest (précurseur de la Gendarmerie royale du Canada) et de l'institution de Stony Mountain (une prison située au sud de Winnipeg, ouverte en 1877). Ces institutions ont joué un rôle essentiel dans la répression de la résistance et le déplacement des populations autochtones vers les réserves. Ces développements, bien qu'éloignés du Québec, ont d'abord profité à la bourgeoisie montréalaise, et notamment à l'investisseur et président du Canadien Pacifique, George Stephen.

Dans le contexte québécois, l'histoire violente de ses institutions, quoique moins connue, est tout autant centrale au processus colonial. Comme le rappelle la chercheuse Adèle Clapperton-Richard, la fonction coloniale des premiers proto-policier·ières au Québec remonte au milieu du 17<sup>e</sup> siècle :

*Sur le site du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), on nous apprend par exemple que les “premiers représentants de l'ordre de Montréal” sont regroupés sous une milice de 120 hommes créée par Paul Chomedey de Maisonneuve en 1663. Cette milice a pour mission de “surveiller l'ennemi qui menace les paysans dispersés sur leurs*

*terres à l'extérieur des murs de Ville-Marie” et “n'a pas pour responsabilité première de réprimer le crime”. Il est aisé de comprendre que “l'ennemi” menaçant pour les colons est en fait la population autochtone (2021 : 38).*

Comme le synthétise en 1975 Howard Adams, universitaire et militant métis, « [l]a saisie illégale de terres indiennes près de la Baie James, diverses expropriations quasi-légales de terres de réserves près de Caughnawaga (Kahnawake) et les tentatives illégales de conscription des Indiens dans l'armée sont des exemples modernes de la poursuite de l'oppression blanche au milieu et à la fin du 20<sup>e</sup> siècle » (1975 : 173).

Le portrait qui se présente à nous aujourd'hui ne pourrait pas plus efficacement témoigner du présent de la violence coloniale et du rôle joué par les institutions qui en sont au centre. « Dans ce pays colonisé », résume Sheri Pranteau dans le poignant témoignage qu'elle livre dans les pages qui suivent, « la prison est toujours là pour les Autochtones. » En 2020, puis encore en 2023, une étude montrait que les hommes autochtones étaient cinq fois plus interpellés par le Service de police de la Ville de Montréal que les hommes blancs, alors que les femmes autochtones avaient douze fois plus de chance d'être interpellées que les femmes blanches. La violence policière, notamment sexuelle et genrée, contre les personnes autochtones au Québec ne cesse de se préciser, comme le démontrent les témoignages des femmes autochtones à Val-d'Or depuis 2015. Et le système carcéral canadien continue lui aussi à jouer son rôle colonial. En 2023, près d'une femme incarcérée sur deux au Canada était autochtone, tandis que le taux d'incarcération des Inuits au Québec était quinze fois plus élevé que le taux d'incarcération global dans la province. Enfin, le mouvement pour les femmes, les filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et

assassinées témoigne de l'incapacité du système à protéger les peuples autochtones et en particulier les femmes autochtones. Comme l'explique l'artiste et activiste mohawk Katsi'tsakwas Ellen Gabriel, la violence de l'État canadien à l'égard des peuples autochtones et son incapacité à les protéger servent son désir colonial permanent « de revendiquer chaque centimètre carré qui nous reste et [d'assurer] l'effacement de notre culture » (cité en Minawasay, 2024).

Mais s'il y a une structure de colonialisme d'occupation, dont témoignent ces chiffres on ne peut plus grossiers, il y a aussi une histoire et une structure de refus. Comme le suggère la penseuse kanien'kehá:ka Audra Simpson, ce qui est articulé en réponse et en résistance au colonialisme d'occupation est un refus de disparaître et un refus d'acquiescer à la légitimité et au pouvoir de l'État dont l'existence repose sur l'effacement et la dépossession et, donc, à la police, aux prisons et aux autres institutions reproduisant leur carceralité. Le refus, explique Simpson, est ainsi un symptôme, une pratique et une possibilité pour faire autrement, au-delà du paradigme de la reconnaissance comme citoyen de l'État qui implique nécessairement l'effacement des peuples autochtones et de leur souveraineté. En cela, le refus rejoint l'injonction abolitionniste noire prévoyant non seulement la destruction des structures violentes, mais également la création d'autres mondes. En pratique, cela peut impliquer la préservation et le développement des modes et formes de justice autochtone en tant que pratiques de souveraineté et d'abolition, un objectif poursuivi par le Centre de Justice des Premiers Peuples à Montréal et d'autres organismes, de même que le refus de citoyenneté ou encore le refus d'extorsion venant de sociétés d'État telles qu'Hydro-Québec. L'abolition et les pratiques abolitionnistes, dans ce contexte,

ne peuvent faire l'économie d'un engagement anticolonial.

Institutions anti-noires et anti-autochtones, la police et le système carcéral ont, du même souffle, permis et assuré le développement du mode de production capitaliste et de l'ordre social bourgeois. « La plupart des prisonniers et ex-prisonniers », nous rappelle Yves Bourque dans le présent numéro, « sont issus des couches "inférieures" de la société : ce sont des pauvres, des personnes sous-éduquées, des personnes socialement (et donc politiquement) défavorisées et des personnes méprisables aux yeux de tous. » L'histoire lui donne raison. Les premières cibles de la police de Montréal, établie en 1865, sont les ouvrier·ières en grève, les sans-logis, les travailleuses du sexe et la classe ouvrière en général. Entre 1836 et 1913, 96 % des personnes purgeant une peine à la prison de Montréal sont des travailleur·euses qualifié·es ou non qualifié·es, et l'incivilité (généralement l'ivresse) est à l'origine de 66 % des condamnations. L'ordre social bourgeois vient avec sa « moralité ». Alex Tigchelaar, spécialiste des droits des travailleuses du sexe et militante, a documenté la façon dont les travailleuses du sexe étaient régulièrement arrêté·es au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, accusées d'être dans la rue après certaines heures (c'est-à-dire de « vagabondage » ou de « flâner la nuit »). La prison Fullum, inaugurée en 1876, et l'asile Sainte-Madeleine, qui ouvre ses portes en 1850, ont été créés par des religieuses dans le but précis d'incarcérer et de « réformer » les travailleuses du sexe. À l'échelle provinciale, nous rappelle Adèle Clapperton-Richard, le début du 20<sup>e</sup> siècle verra également la création de diverses entités chargées de la surveillance de la population sous les auspices de la moralité : Police du revenu, Police de la circulation et Police des liqueurs.

La répression politique est une autre constante. La prison du Pied-du-Courant, construite entre 1831 et 1840, est immédiatement connue sous le nom de « prison des Patriotes » en raison de son rôle dans l'emprisonnement et l'exécution des participant·es à la rébellion de 1838-1840. Sous le régime de Maurice Duplessis, durant les années 1940 et 1950, l'ancêtre de la Surêté du Québec, la Surêté provinciale, sera centrale dans la répression des mouvements ouvriers tant à Salaberry-de-Valleyfield qu'à Louiseville, Asbestos ou Murdochville. Dans les années 1960 ensuite, la police arrête et brutalise des militant·es québécois·es lors de nombreuses manifestations, dont lors de ce qu'on aura appelé « le samedi de la matraque » en 1964 (34 arrestations), « le lundi de la matraque » en 1968 (292 arrestations, 123 blessé·es) et la crise d'Octobre en 1970 (497 militant·es, artistes, syndicalistes et travailleur·euses sociaux arrêté·es à leur domicile). La réponse de l'État au Printemps érable de 2012, enfin, mise sur l'adoption de lois anti-manifestations répressives par le gouvernement du Québec et l'administration de Montréal, ainsi que sur des arrestations massives qui se seront révélées abusives a posteriori. C'est ce que confirme notamment une décision à l'amiable conclue en 2022, mettant fin à 16 actions collectives et forçant la Ville de Montréal à payer 6 millions de dollars en dédommagement en plus de formuler des excuses officielles à des manifestant·es indûment arrêté·es entre 2011 et 2015.

Le rôle de la police et des prisons dans le maintien de l'ordre social capitaliste en a fait une cible fréquente des mouvements de justice sociale. L'ampleur de la colère qui gronde depuis 2020 s'inscrit directement dans l'héritage de la résistance parfois violente à la police et à la prison, des grévistes dans la rue comme des

émeutier·ières du pénitencier d'Archambault et du Centre de prévention Parthenais durant les années 1960, 1970 et 1980, à la formalisation d'organisations comme l'Office des droits des détenus ou encore le Collectif opposé à la brutalité policière. Yves Bourque, dont les mots se trouvent dans le présent numéro, a développé son analyse dans le contexte de ces luttes qui s'étendaient à travers le Québec et l'Amérique du Nord. Comme l'explique Sheena Hoszko dans son essai publié dans les pages qui suivent, les années 1960 et 1970 ont été une période de radicalisme croissant à l'intérieur des murs des prisons, et les nouvelles et les analyses des différentes luttes circulaient entre les différents établissements. La grève des prisonniers à Archambault en 1976 était plus qu'une action discrète, explique-t-elle, mais un exemple parlant des soulèvements de l'époque.

L'ordre carcéral bourgeois étant aussi un « ordre moral », la résistance des travailleuses du sexe et des personnes LGBTQ+ offre une riche tradition. Ces groupes, qui ont toujours été ciblés, ont dû développer des formes de sécurité communautaire en dehors du système carcéral qui informent aujourd'hui encore les stratégies militantes. S'en prenant à la « déviance » sexuelle, la police effectue des descentes brutales dans les lieux de drag et les clubs gays dans les années 1970, 1980 et 1990, arrêtant plus de 800 personnes au cours de quatre descentes seulement. Une telle violence aura été accueillie, encore une fois, par une résistance soutenue, que mettent en évidence les manifestations du Sex Garage en 1990 et similairement les activités du Pink Bloc jusqu'à aujourd'hui – qui ne se sont pas contentés de résister, mais ont proposé d'autres moyens d'assurer la sécurité des personnes. Parallèlement à ces luttes, et animée par la même logique « morale », la police de Jean Drapeau utilise des règlements pour réprimer les travailleuses

du sexe au cours des années 1970 et 1980, puis réagit aux nouvelles lois fédérales de 1985 en intensifiant sa répression par le biais du code criminel. Ici, une longue histoire de résistance à caractère abolitionniste a été une fois de plus actualisée. Comme l'affirme Tigchelaar, « les travailleuses du sexe ont toujours résisté à cette ingérence » (communication personnelle, 2024) et ont développé un mouvement abolitionniste insurrectionnel qui s'étend de la résistance des travailleuses du sexe de l'époque victorienne aux groupes actuels tels que Stella, l'amie de Maimie et le Comité autonome du travail du sexe.

Le travail abolitionniste révèle d'une part la production de l'absence de liberté dont la prison et la police sont des phénomènes par excellence, ainsi que leurs mécanismes et les relations qui les permettent. Mais le travail abolitionniste révèle surtout, d'autre part, le potentiel des pratiques de vie libératrices qui défont (ponctuellement ou durablement, dans le présent ou dans le passé) l'organisation spatiale, politique et économique de la violence raciale, cishétéropatriarcale, capitaliste et capacitiste. C'est dans cette médiation et dans ces héritages, ces « précédent[s] abolitionniste[s] pouvant être (ré)investi[s] dans une perspective émancipatrice » tel que le proposent Delphine Gauthier-Boiteau et Aurélie Lanctôt dans le présent numéro au sujet de la désinstitutionnalisation au Québec, que s'inscrivent les textes qui suivent. Ils convoquent différentes traditions et expériences abolitionnistes tant locales que transnationales et contribuent à définir dans le présent ces « fragments » de liberté qui font l'abolition, depuis la matérialité de l'expérience de l'incarcération jusqu'aux possibilités et ruptures tant passées que présentes et futures. Le printemps et l'été 2020 ont peut-être galvanisé le mouvement abolitionniste et inscrit ses propositions dans les discussions collectives larges, mais son histoire

remonte à plusieurs siècles et nous a légué de nombreux « fragments » de liberté qui peuvent encore nourrir nos luttes aujourd'hui.

### Références

Adams, H. (1975), *Prison of Grass: Canada from a Native Point of View*. Toronto: Fifth House.

Ahmed, H. (2020), « The meaning of safety is being rewritten », *The Varsity*, 18 octobre. <https://thevarsity.ca/2020/10/18/the-meaning-of-safety-is-being-rewritten-robyn-maynard-presents-at-the-2020-snider-lecture/>

Armstrong, K. (1993), *Chain Her by One Foot: The Subjugation of Native Women in Seventeenth-Century New France*. New York: Routledge.

Clapperton-Richard, A. (2021), « L'histoire (vraie) de la police au Québec ». À Babôrd!, 87, 38-39.

Gilmore, R. W. (2019), « Making abolition geography in California's Central Valley ». *The Funambulist*, 21 (Jan/Feb), 14-19. <https://thefunambulist.net/magazine/21-space-activism/interview-making-abolition-geography-california-central-valley-ruth-wilson-gilmore>

Lopez, M. (2021), « L'abolitionnisme carcéral est une lutte féministe ». A Bâbord!, 87: 55-57.

Minawasay (2024). *Vigil for Justice* (video recording). Instagram, 18 septembre. [https://www.instagram.com/reel/DAFO2QFIVB8rj73iRBaMAKoll1gK2o4gZs\\_SXco/?igsh=eDQzaHJoYWJjbXJw](https://www.instagram.com/reel/DAFO2QFIVB8rj73iRBaMAKoll1gK2o4gZs_SXco/?igsh=eDQzaHJoYWJjbXJw)

Mugabo, D. (2019), « Black in the city: on the ruse of ethnicity and language in an antiblack landscape », *Identities*, 26(6): 631-648.

### Notices biographiques

**Philippe Néméh-Nombré** est professeur adjoint à l'École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère de l'Université Saint-Paul. Ses recherches portent sur les pensées politiques, les cultures, les poétiques et les écologies noires, sur les possibilités de relations entre les perspectives libératrices noires et autochtones ainsi que sur les méthodologies critiques. Il fait également partie du comité d'organisation du black symposium noir.

**Ted Rutland** est professeur à l'Université Concordia. Ses recherches et son militantisme portent sur la violence raciale et/de les forces policières dans les villes canadiennes. Il est co-auteur avec Maxime Aurélien de *Il fallait se défendre : l'histoire du premier gang de rue haïtien à Montréal* (Mémoire d'encrier, 2023) et l'auteur de *Displacing Blackness: Planning, Power, and Race in Twentieth-Century Halifax* (University of Toronto Press, 2018).

## La Justice, la réalité carcérale et l'abolition

Par **OZ**, un détenu noir dans le système québécois

*Traduit de l'anglais par Orlando Nicoletti*

On nous dit que le système de justice pénale procède comme la déesse Justice. Il y a une femme qui tient une balance avec deux côtés, et chaque côté compte. J'aimerais croire que le système judiciaire est comme ça, mais ce n'est pas le cas. En réalité, le seul côté qui compte est le côté négatif. Le système regarde toutes les situations négatives qu'une personne a traversées, toutes les choses négatives qu'il ou elle a faites. Si tu as déjà des accusations, elles te suivent toute ta vie. Quand tu te présentes au tribunal pour une nouvelle accusation, tu es déjà dans le négatif. Tu es déjà étiqueté. Le tribunal voit une liste des choses que tu as faites. C'est à sens unique.

Le système ne tient pas compte du bien que tu as fait. Tu vois, je suis quand même l'enfant de quelqu'un. J'ai quand même des enfants. J'ai réussi à aller à l'école pendant X années. Je suis allé au cégep *en dedans* et j'ai aidé des gens. Je suis le représentant de mon bloc. Dans ce rôle, je suis intervenu dans des disputes pour m'assurer que personne ne se fasse tabasser. J'ai soutenu des personnes suicidaires. J'ai fait des erreurs et je peux les assumer. Mais je ne suis pas seulement les choses négatives que j'ai faites. Il y a plus qu'un seul côté.

### La réalité carcérale en dedans

En dedans, le système judiciaire est encore pire. C'est eux qui décident si tu chutes des établissements de haute sécurité à ceux de moindre sécurité. C'est eux qui décident si tu obtiens la liberté conditionnelle. Quand je me

rends chez mon agent de probation, je suis à nouveau jugé. J'ai l'impression de repasser devant le tribunal. Ils utilisent tout ce qu'il y a dans mon dossier. Toutes mes accusations passées sont là. Tout ce qu'il s'est passé quand j'étais en prison provinciale pour des accusations antérieures. Ils m'ont trouvé avec un téléphone portable, du cannabis, autre chose. Je me suis battu avec les gardes, je me suis battu avec des autres détenus. C'était dans une institution provinciale, pour une peine passée. Mais tout est dans mon dossier. Ils veulent que rien ne sorte du dossier, et ils l'utilisent comme un poids – pour faire pencher la balance contre moi.

J'ai fait une grosse erreur en 2020, quand la pandémie de COVID-19 commençait, et j'ai menacé verbalement un gardien. Je n'étais pas dans mon état normal parce qu'on était en confinement. Je voyais des autocollants rouges COVID-19 sur les cellules. Mon père était hospitalisé à l'époque. Je savais qu'il se passait quelque chose, mais je ne comprenais pas. C'était le tout début de la pandémie. Alors je suis sorti de ma cellule et j'ai dit quelque chose à un gardien. Je n'ai rien fait à part prononcer des paroles violentes. Mais c'est dans mon dossier, sans aucun contexte, et ça me suit encore aujourd'hui.

Et puis il y a les évaluations psychologiques. Elles sont aussi dans mon dossier. Il faut une évaluation psychologique pour passer dans un établissement de moindre sécurité ou obtenir une libération conditionnelle, et c'est comme si on repassait au tribunal. Dans ma dernière évaluation, l'agente a minimisé tout mon travail en

tant que représentant de mon bloc. Elle a écrit que je suis charmant et manipulateur, que c'est pour ça que j'aime le contrôle, et que c'est pour ça que j'occupe ce poste. Elle n'a demandé à personne pourquoi on m'a confié ce poste et comment je m'en sors. Elle a seulement dit ce qu'elle pensait. Je lui ai parlé pendant une heure et demie et apparemment elle sait tout sur moi.

Maintenant ils ont un logiciel qui peut déduire mon risque de récidive. Le logiciel regarde mon dossier et me donne une étiquette. Il y a un mois, j'ai appris que je présente un haut risque de récidive. Il y a deux mois, on m'avait dit que je partirais bientôt d'ici et que j'irais dans un établissement à sécurité minimale, mais maintenant je suis à haut risque et je ne vais aller nulle part.

Il y a quelques exceptions. Il y a un CX-2 (agent d'unité résidentielle) dans mon secteur de la prison. Il connaît les détenus de mon secteur et il me connaît. Je lui ai demandé de m'écrire une lettre de soutien pour mon audience de libération conditionnelle. Il m'a dit qu'il n'avait pas encore lu mon évaluation psychologique, et qu'il n'était pas autorisé à contredire l'évaluation. Je lui ai dit que je voulais qu'il écrive une lettre basée sur ce qu'il m'avait vu faire ici, de bien ou de mal. Quelques jours plus tard, il m'a donné une lettre et elle était super. Il a même parlé de mes interventions dans des disputes qui auraient pu me mettre en danger. Il a été sincère et j'apprécie ça. Ça me donne la force d'aller de l'avant et de persévérer.

### Vers l'abolition

Aucune personne racisée n'était impliquée dans la mise sur pied de ce système. On n'a pas créé ces règles. Des fondations ont été construites et on n'était pas là.

En 2014, les Nations unies ont déclaré une Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Elle a débuté en 2014 et se poursuit jusqu'à la fin de 2024. L'ONU voulait recueillir les avis de tous types de personnes d'ascendance africaine. Qu'est-ce qu'elles vivent? Qu'est-ce qui peut changer? Qu'est-ce qu'on peut faire? Ils voulaient l'avis des détenu-es noir-es. Mais le processus est faussé. C'est comme si vous aviez établi quelque chose et maintenant vous deviez revenir en arrière pour évaluer la situation.

J'ai l'impression que c'est comme une maison. Si la fondation de ta maison est mauvaise, tu n'essayes pas juste de construire de nouvelles choses sur cette fondation. Je ne dis pas qu'il faut tout effacer, mais il faut regarder toute la structure. On ne peut pas se contenter de rafistoler.

J'ai appris des choses en prison. J'ai appris à travers les programmes. J'ai appris de certains membres du personnel. J'ai appris d'autres détenus. Ils disent qu'ils veulent me donner des outils. Eh bien, je prendrai volontiers les outils.

Il y a un programme qui m'a appris des choses. Il s'agit de gérer ses émotions, de communiquer ce qu'on ressent. J'aurais aimé avoir ce programme au secondaire. J'aurais été capable de comprendre les choses différemment, et je n'aurais pas fini en prison.

Au lieu d'investir dans la police et les prisons, on devrait investir dans les enfants – dans les jeunes et les écoles. On devrait apprendre aux jeunes à gérer leurs émotions. Parce que tu peux te retrouver dans des situations où tu as besoin d'argent et tu n'en as pas. Et tu dois peut-être faire quelque chose que tu n'as pas envie de faire pour obtenir de l'argent. C'est une situation où tu dois savoir gérer tes émotions.

Et on devrait investir dans les jeunes qui n'ont pas les moyens pour réussir à l'école. Les

aider à acquérir des connaissances. J'ai surtout appris en faisant des erreurs. J'ai appris à travers des erreurs, mais on aurait pu m'enseigner. Si tu enseignes et tu soutiens les personnes, tu leur donnes une chance de faire de meilleurs choix et de choisir un meilleur mode de vie.

On n'a pas besoin d'investir dans la police et les prisons. Ils reçoivent trop d'argent. Le système carcéral devrait être aboli. On a besoin d'un système qui enseigne et qui soutient les personnes, pour qu'elles ne finissent pas en prison.

En fin de compte, les gens doivent se regarder dans le miroir et réfléchir à ce qu'ils font. Peut-être que la personne qu'on juge n'est pas entièrement responsable. Peut-être que c'est ce que nous lui avons enseigné, ou ce que nous lui montrons. Ou ce que nous ne lui avons pas appris. En prison, ils nous disent tout le temps qu'on doit assumer nos responsabilités. Eh bien, peut-être que ce système doit lui aussi assumer les siennes pour ce qu'il fait.

## Cela a commencé avant ma naissance

Par Sheri Pranteau

Je suis une membre des Premières Nations Ojibwe et Cree née à Winnipeg, au Manitoba. J'ai passé la plus grande partie de ma vie dans le système pénitentiaire canadien ou en liberté conditionnelle, depuis l'âge de 14 ans. Mais dans ce pays colonisé, la prison est toujours pour les Autochtones et ma relation avec le système pénitentiaire a commencé avant mes 14 ans, même avant ma naissance.

Ma famille immédiate est issue des pensionnats. Ma grand-mère y a été envoyée à l'âge de sept ans. Elle y a survécu jusqu'à 19 ans, âge auquel elle en est sortie. Je connais son histoire parce qu'elle buvait beaucoup et elle nous racontait ce qui se passait. Les autres histoires, les gens les gardaient pour eux.

Tous les traumatismes dont ma grand-mère et d'autres membres de ma famille ont été témoins et qu'ils ont subis dans ces écoles se sont répercutés sur notre famille. Il n'y avait pas de suivi psychologique pour les personnes qui sortaient des pensionnats, pas de soutien après tout ce qu'elles avaient vécu. Le traumatisme s'est donc transmis. Il y avait beaucoup d'alcoolisme dans ma famille. Il y avait beaucoup de violence. Il y a eu beaucoup d'abus mentaux, physiques et spirituels. C'est ainsi que j'ai été élevée.

La police était toujours là lorsque j'étais enfant. Je suppose que comme les membres de ma famille étaient alcooliques, ils avaient peur que les services de l'enfance et de la famille viennent nous chercher. Alors ils nous ont appris à fuir quand la police arrivait. Je me retrouvais avec mes frères, mes sœurs et mes cousins à l'extérieur, toute une bande, et, quand la police arrivait, nous courions. Je me souviens d'avoir couru jusqu'à la

maison en bas de la rue et d'y être restée jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre.

Une fois, la police m'a attrapée et m'a mise sur le siège arrière de la voiture. Ils allaient m'emmener avec ma sœur aînée. Mais mes cousins, mes frères et sœurs ont commencé à se battre contre les flics, et pendant qu'ils se battaient contre eux et se faisaient arrêter eux-mêmes, quelqu'un a pu ouvrir la porte de la voiture de police et nous nous sommes enfuies.

C'est ainsi que j'ai grandi. J'avais des problèmes avec l'autorité et je ne me sentais pas en sécurité avec la police. Lorsque je voyais la police, j'étais sur mes gardes. Mes frères et mes sœurs aussi. J'ai grandi avec la police qui traquait ma famille, et beaucoup de mes frères et sœurs plus âgés qui purgeaient déjà des peines de prison.

J'ai fini par avoir de sérieux problèmes. Je ne pouvais pas rester à la maison. J'étais dans la rue et très jeune j'intégrais des gangs autochtones. J'ai été incarcérée de 14 à 16 ans dans un centre de détention pour mineurs. Quand j'ai eu 16 ans, on m'a transférée dans une prison pour adultes. J'ai été condamnée pour la première fois à une peine fédérale à l'âge de 17 ans. Je suis sortie de prison à l'âge de 19 ans, littéralement un mois jour pour jour avant d'être à nouveau arrêtée pour meurtre au second degré et vol à main armée.

Ce fut une décision stupide qui m'a valu cette dernière inculpation. J'ai choisi d'emprunter la mauvaise voie et j'ai décidé de m'en tenir à cette voie après avoir compris ce qui se passait. Et finalement, il n'y a pas eu de retour en arrière possible. Ma vie a irrémédiablement changé. La vie d'autres personnes a irrévocablement changé aussi. Je n'ai tué personne et je n'ai touché à

aucune arme qui aurait pu tuer quelqu'un. C'était simplement une situation malheureuse pour toutes les personnes impliquées. Mais j'ai été arrêtée et inculpée, et je suis restée en prison jusqu'à l'âge de 32 ans, quand j'ai finalement obtenu une libération conditionnelle.

\* \* \*

S'il y a une chose que j'ai apprise à l'intérieur, c'est qu'il n'y a pas de réhabilitation dans le système carcéral canadien. Il y a beaucoup de colère. Il y a beaucoup de blessures. Il y a beaucoup de confusion.

Quand j'ai été condamnée à la prison à vie, c'était pour un crime que je n'avais pas commis. J'étais en colère. J'ai été en colère pendant très longtemps et mon corps en porte les cicatrices physiques. J'ai des cicatrices partout, à la gorge, sur les bras. Lorsque j'ai manqué de place à l'intérieur de mes avant-bras, j'ai commencé à aller sur les côtés.

La réadaptation signifiait faire face à tout cela : ma colère et mon automutilation. Mais la seule réponse qui en a découlé du système carcéral a été une punition supplémentaire. C'est donc un mal qui s'ajoute à un mal, un cycle sans fin.

Il s'agit, également, d'un cercle vicieux à d'autres égards. Beaucoup d'Autochtones emprisonnés purgent une peine pour nous avoir protégés, pour s'être défendus contre les personnes qui tentaient de mettre la main sur nous ou de nous arracher à nos familles pour nous placer dans des foyers étrangers. Le système ne nous protège pas et il punit ceux qui le font. Le mal s'ajoute au mal.

Il y a tellement d'automutilations en prison. Tout le monde en souffre. Il y a tellement de gens qui se coupent que c'est devenu chose normale. Quand vous vous coupez, on vous donne un « kit

d'automutilation » pour vous soigner. Ils disent : « Voici ton kit. Soigne-toi. »

Le personnel pénitentiaire – les gardiens et les agents de gestion de cas – ne fait qu'aggraver la situation, bien entendu. Ils ne sont qu'une autre expression de l'autorité. La dernière chose dont vous avez besoin lorsque vous êtes en colère et que vous souffrez, c'est d'être entouré de personnes en uniforme ou de personnes qui font semblant de s'intéresser à vous sans que ce soit le cas.

Les agents de gestion de cas ont tellement de pouvoir sur vous. Ils sont censés évaluer votre « réadaptation », mais il ne s'agit que de leur opinion, de leur personnalité et de ce qu'ils ressentent pour vous. Tout cela est consigné dans votre dossier et y reste pour le reste de votre vie. S'ils ne vous aiment pas ou s'ils décident que vous avez fait quelque chose de mal, ils mettent tout cela dans votre dossier et font en sorte que vous tombiez. C'est la violence de la paperasse qui brise vraiment l'esprit d'une personne parce qu'elle peut l'empêcher d'obtenir une audience de libération conditionnelle ou de bénéficier d'une libération conditionnelle.

Et la paperasse ne disparaît jamais. Elle vous suit pour le reste de votre vie. J'ai encore des documents contre lesquels je me bats 20 ou 25 ans plus tard. Mon dossier porte la mention « notoire ». Pourquoi? Parce que, lorsque j'étais enfant, j'ai choisi de ne pas témoigner contre des personnes – des personnes avec lesquelles j'ai été élevée et avec lesquelles j'ai eu des problèmes. Nous étions ensemble et nous étions en conflit avec le système, et maintenant ce conflit figure dans mon dossier. C'est un conflit qui commence avant votre naissance et qui vous suit.

\* \* \*

À l'intérieur, j'ai dû guérir par moi-même. J'ai dû surmonter beaucoup de choses. J'ai dû

accepter ma propre colère, les raisons pour lesquelles j'étais là, et revenir à moi.

Il y a eu des moments où j'ai voulu en finir. Je me suis pendue, je me suis tranché la gorge, je me suis ouvert les poignets, juste pour en finir. Mais le Créateur – ou quel que soit le nom qu'on lui donne – ne l'a pas permis. Le Créateur m'a dit : « Ce n'est pas ton heure. Ce n'est pas comme ça que ça doit se passer. »

Un jour, ils ont mis une aînée dans la zone. J'étais assise dans ma cellule, toute ensanglantée après m'être encore mutilée. L'aînée est passée devant ma cellule et s'est arrêtée. Elle m'a dit : « Qu'est-ce que tu fais? Tu ferais mieux de nettoyer ce sang. » Et j'ai répondu : « Pourquoi devrais-je nettoyer ce sang? » Elle m'a expliqué : « Les esprits et le Créateur pourraient le prendre comme une offrande et venir le collecter. »

J'étais stupéfaite. Je ne m'étais jamais levée aussi vite. J'ai tout nettoyé, je me suis procuré un kit et j'ai soigné mes bras.

C'est en me connectant aux peuples et à la culture autochtones que j'ai pu sortir de prison. J'ai dû lire et apprendre sur les droits des Autochtones et sur mon identité en tant que personne autochtone.

J'ai parfois reçu l'aide d'aînés et d'autres Autochtones, mais le système peut aussi interférer avec cela. Au début des années 1990, j'ai été transférée dans une prison de sécurité moyenne au Québec et c'est une jeune fille blanche qui dirigeait le Native Sisterhood Group. Je me suis dit : « Qu'est-ce que c'est que ça? Pourquoi diable autoriserait-on une personne blanche à diriger un groupe autochtone? » J'ai donc dû me battre. J'ai toujours dû me battre pour mes droits d'Autochtone en prison.

\*\*\*

La prison au Canada est un système très froid et millimétré. Il faut se battre durement pour

survivre, et chaque effort pour guérir et aller de l'avant se heurte à des barrières et à des obstacles, à des rapports interminables et aux paroles des gens qui sont déformées et utilisées contre nous. C'est un combat dans le système et contre le système. En tant que personne autochtone, je suis née au cœur de ce combat.

Heureusement, j'ai pu me trouver et sortir de ces endroits froids et je suis très reconnaissante d'être où je suis aujourd'hui. Je suis ici. Je suis libre. Et j'élève mon fils, qui est ma raison de continuer à respirer et à aller de l'avant chaque jour. Ma raison de continuer à me battre.

### Notice biographique

**Sheri Pranteau** est une femme autochtone, née à Winnipeg, au Manitoba. Elle est issue de la bande de Pine Creek. Elle est mère d'un fils de 12 ans, sa fierté et sa joie, sa raison même d'aller de l'avant. Sheri purge également une peine de réclusion à perpétuité. Elle en est à la 28<sup>e</sup> année de sa peine, dont plus de 13 ans passés en détention et plus de 14 ans à l'extérieur. Sheri a travaillé sans relâche pour se faire une place sur le marché du travail et ouvrir des portes à ceux qui viendront après elle. En plus de travailler en première ligne, elle a été chargée de liaison pour la défense des droits au sein de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, puis est devenue coordonnatrice pour les victimes de crime au Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, où elle a ensuite suivi une formation pour obtenir son accréditation. Sheri continue d'avancer malgré les difficultés.

## L'abolition de la prison

Par Yves Bourque

Extraits tirés de *Prison Abolition* (1988), E. G. Smith Press, Columbus.

*Traduit de l'anglais par Yves Bourque*

Lorsque j'étais enfant, en voiture avec ma famille, je me souviens que mon père me montrait le vieux pénitencier de Laval, et je me souviens aussi à quel point c'était un concept abstrait que d'imaginer les « méchants » qui, expliquait-il, étaient enfermés là. Au cours de toutes ces années passées en prison, à observer et à discuter avec de nombreux « citoyens », y compris ma propre famille, j'en suis venu à comprendre plus profondément à quel point les distorsions conceptuelles ont été véhiculées lorsqu'il s'agit de la prison, des prisonniers et même de la criminalité.

Ces idées fausses s'expliquent. Pour justifier les sommes extravagantes nécessaires pour donner vie à un monstre insatiable tel que le Service correctionnel du Canada, il faut lui donner un caractère de nécessité et, plus encore, d'urgence. Les médias, qui en sont les principaux artisans, font preuve d'un zèle excessif pour exacerber les émotions, la colère et la peur du public; ils parviennent très bien à ne raconter qu'un seul aspect de l'histoire. C'est ce qui a provoqué les injustices et les inhumanités de notre système de « justice » pénale. Dans le contexte de la société canadienne, le journal télévisé de 18 heures rapportera un incident des plus regrettables et des plus dramatiques de la façon suivante :

*Aujourd'hui, un jeune caissier de banque a été abattu de sang-froid au cours d'un vol. Lorsque la police l'a appréhendée, il s'est avéré que la personne en cause, âgée de 26 ans, venait tout juste d'obtenir une libération conditionnelle*

*après n'avoir purgé que quatre ans d'une peine de sept ans pour vol. D'autres nouvelles plus tard, maintenant, ces messages d'intérêt.*

Il ne dit pas :

*Hier encore, un jeune caissier de banque a été abattu au cours d'un braquage au coin de telle et telle rue. Une organisation humanitaire qui aide actuellement les parents de la victime à surmonter leur immense chagrin et leur colère a déclaré à ce média que le jeune homme de vingt-six ans appréhendé avait, depuis l'âge de dix-sept ans, subi six années de torture physique et psychologique « légale », de violence et de déshumanisation systématiques aux mains des autorités pénales. Assassiné socialement et émotionnellement, until a un jour déclaré au psychiatre de l'établissement que les cicatrices de mégots de cigarettes sur son pénis, infligées par la police lors d'un interrogatoire forcé lié à la dénonciation d'un important trafiquant d'héroïne, l'avaient poussé à tenter de se suicider au moins trois fois pendant son incarcération et une fois chez sa mère. D'autres nouvelles plus tard, maintenant, ce reportage sur les effets dévastateurs du missile de croisière.*

Je ne cherche pas à minimiser la tragédie humaine que représente tout acte répréhensible, mais la création d'un « ennemi public » qu'il faut maîtriser à tout prix, le plus rapidement et le plus résolument possible, relève du domaine de l'absurde, et bien que la grande majorité des Canadiens adhèrent à ce concept avec beaucoup de facilité, pour ne pas dire d'empressement, il n'en est pas moins dépourvu de toute logique et de toute honnêteté. Il est à la base de nombreuses

dissensions sociales causées par la peur, la colère, la haine et l'ignorance.

Tout le monde, chaque être humain, est un « criminel » potentiel, et dans ce pays, n'importe qui peut passer du camp des « libres et justes » à celui des « ennemis indésirables », de manière tout à fait irréversible, compte tenu de l'état de notre système pénitentiaire et de notre droit pénal. Néanmoins, la plupart des prisonniers et ex-prisonniers sont issus des couches « inférieures » de la société : ce sont des pauvres, des personnes sous-scolarisées, socialement (et donc politiquement) défavorisées et méprisables aux yeux de tous. Beaucoup d'autres sont issus de familles dysfonctionnelles, de parents alcooliques, de minorités défavorisées et ont connu des contextes socio-psychologiques difficiles (par exemple, les homosexuels et personnes trans qui se sont retrouvés dans des contextes de rejet). Curieusement (ou non), les gardiens et de nombreux employés des prisons, de même que les policiers, sont issus de cette même classe sociale.

Il y a donc d'un côté les pauvres et les défavorisés incarcérés, opprimés et terrorisés, et de l'autre côté l'incarcérateur, l'oppresseur et le terroriseur qui s'occupent d'eux et qui ne sont pas ou plus si pauvres et si défavorisés que cela. Le reste des pauvres, les gens « ordinaires », ne sont ni des prédateurs ni des proies, mais ils font néanmoins partie de ce même « groupe » général qui est le plus influencé par les divers médias, le sensationnalisme et les tendances, et qui est le plus facilement influencé et enflammé contre le crime et les criminels au point de soutenir et de prôner la torture, la dégradation et la destruction d'innombrables êtres humains de leur propre classe. Et c'est ainsi qu'on s'occupe d'eux.

Les crimes et les meurtres spectaculaires font des best-sellers et représentent une activité lucrative. Les médias ont des intérêts commerciaux

à défendre, mais aussi des intérêts politiques. Les gens consomment les crimes comme des bonbons. La télévision et le cinéma en sont truffés. Le crime, la punition, la vengeance sont des avenues puissantes et il serait difficile pour les médias de s'en défaire. De plus, on fait croire que notre gouvernement démocratiquement élu sait ce qu'il fait en matière de « loi et ordre », de police et de prison. Ils construisent des prisons, de plus en plus nombreuses, ils conçoivent des systèmes et élaborent de nouvelles règles. Ils embauchent des dizaines de milliers de personnes auxquelles ils donnent certains pouvoirs, des uniformes, des armes, des salaires, une sécurité, un statut social et une reconnaissance; autant de facteurs qui contribuent à renforcer la légitimation de la torture et de la violence.

Les gardiens et les employés de prison, les citoyens et même de nombreux prisonniers sont tellement habités par l'illusion tenace de la nécessité de la prison, tellement pris par le tour de passe-passe qui s'efforce de la faire paraître « pas trop mal après tout », qu'ils méprisent le concept même de l'abolition de la prison. Il faut un effort considérable, de la part de quiconque, pour vivre dans un mensonge aussi solidement implanté et aussi habilement déguisé que la « société canadienne libre et civilisée » et ne pas être aveuglé par l'éblouissement.

Il s'agit d'une désensibilisation systématique du « grand public » et en particulier du personnel pénitentiaire, pour qui toute torture, violence et oppression devient non seulement légitime mais naturelle. En fait, lorsqu'un prisonnier montre des signes de « réhabilitation » aux autorités pénales ou à la commission des libérations conditionnelles, ces signes sont généralement révélateurs d'un engouement total pour le « système »; d'une acceptation de sa peine scandaleuse, d'une acceptation de toutes les injustices, tortures et

violences qu'il a subies lors de son arrestation, au cours de la procédure judiciaire et surtout pendant son incarcération. Une soumission totale au fascisme.

Tout employé de prison devient un mercenaire parce qu'il ou elle doit se conformer à certaines directives pour obtenir sa rémunération. Et malgré leur propre propension évidente au sadisme, ils doivent entreprendre certaines actions et afficher des attitudes qui sont toutes destinées à avilir, à opprimer et à soumettre les prisonniers. Les responsables des prisons leur enseignent certains « faits » qui justifient automatiquement qu'ils ont « raison » et que les prisonniers ont « tort »; ces croyances, issues de séances de lavage de cerveau, de théories criminologiques, des médias et de la force de l'habitude, sont renforcées quotidiennement par l'attitude et le comportement que chaque détenu adopte de temps à autre sous la torture, la peur et l'humiliation.

La prison, et ce qu'y subissent les détenus, est un facteur important de criminalité. Néanmoins, ce fait ne constitue pas une menace pour la classe dirigeante que la prison sert le plus. Au contraire, les « mutants », renvoyés à leur milieu (sans le lien familial), sont bien plus susceptibles de voler et/ou de tuer le propriétaire d'un magasin de quartier que de commettre un acte terroriste délibéré visant directement ceux qui ont justifié leur torture et leur avilissement.

Même les enfants apprennent à adhérer au concept de la punition. De façon routinière, les étudiants en criminologie et autres sont paradés dans des « institutions "peintes de couleurs vives, on leur montre des cafétérias d'apparence agréable, des équipements sportifs, des maisons pour les visites familiales, des terrains aménagés, et ils rencontrent des" détenus sélectionnés "et des membres du personnel dans des situations

et des cadres" contrôlés » où le fait ignominieux et révoltant qu'ils se trouvent au milieu d'un zoo humain n'est pas discerné dans le bavardage gai, mais hésitant.

### **Abolition**

Si nous voulons envisager sérieusement l'abolition, et si nous voulons trouver des moyens « humains » de composer avec le phénomène que nous appelons le crime, nous devons avoir le courage de faire face à des faits qui donnent à réfléchir. Un nombre incalculable de citoyens canadiens ont perdu à jamais leur intégrité humaine et sociale en raison de leur condamnation à la prison. Et d'innombrables autres sont systématiquement avilis et rendus fous par les mêmes moyens. Il n'y a pas de place pour eux dans cette société, telle qu'elle est, parce qu'elle a été conçue pour d'autres types d'êtres, pas pour des « mutants »; ces personnes n'ont plus grand-chose à perdre, et beaucoup ont fini par s'en rendre compte. De plus, ils sont bourrés et surchargés de tant de haine et de douleur qu'un cri aussi grand que l'univers entier ne les soulagerait pas. Plus que jamais, ils continueront à voler, cambrioler, violer et tuer, avec, en leur âme et conscience, toutes les justifications du monde entier nécessaires pour le faire; ils prendront tout ce qu'ils peuvent, tant qu'ils le peuvent, parce que bientôt ils se suicideront, seront tués par la police ou ramenés en prison – ce dernier cas étant un dispositif indispensable et délibéré de la part des « autorités » pour perpétuer et étendre un système qui est outrageusement immoral et inhumain.

Si nous devons abolir progressivement la prison, comment nous occuperons-nous de ces personnes dont le sentiment de sécurité et de liberté est à jamais perdu avec la certitude acquise

que l'on peut leur faire n'importe quoi, n'importe où, à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison? Que ferons-nous des dizaines de milliers d'anciens détenus mutilés socialement, psychologiquement et émotionnellement lorsqu'il n'y aura plus d'entrepôts pour les stocker? Peut-on réintégrer ceux qui ont été systématiquement mis à l'écart de la société et de l'humanité?

Qu'en est-il des dizaines de milliers d'employés de prison, de gardiens et d'emprisonnés? Pouvons-nous les aider à se réadapter alors qu'il est de notoriété publique qu'ils sont aussi « mauvais », voire pires, que les « criminels »? Quel sera le bilan de leur « carrière » et de leur vie? Seront-ils un jour capables de faire face à la musique? Comment les Canadiens feront-ils face à l'image que nous nous faisons de nous-mêmes en tant que nation civilisée?

Les prisons ne se sont pas « améliorées », elles se sont « empirées ». En croyant dangereusement que nous « améliorons » notre système carcéral et que nous réduisons les traumatismes causés aux prisonniers, nous nous dirigeons vers un précipice de plus en plus abrupt et nous donnons aux responsables, aux employés et aux gardiens des prisons plus de latitude et de justifications pour continuer à dégrader et à abuser des êtres humains, au détriment de tous les citoyens canadiens et, en fait, de l'humanité.

Comment allons-nous mettre en œuvre les solutions proposées par les abolitionnistes, quelles qu'elles soient?

Voici ce que je propose :

Premièrement, nous devons à tout prix entreprendre une dénonciation systématique de la prison canadienne;

Deuxièmement, nous devons par tous les moyens en exposer la futilité et la cruauté ainsi que les mensonges et l'hypocrisie qui sont à la base de notre système criminel et pénal;

Troisièmement, nous devons immédiatement entreprendre des études empiriques sérieuses et impartiales sur les effets sociaux et psychologiques de l'incarcération au Canada et nous devons, en quatrième lieu, trouver immédiatement des moyens de mettre fin aux atrocités psychologiques, aux tortures, aux abus et aux illégalités auxquels les prisonniers sont soumis quotidiennement;

Cinquièmement, il faut à tout prix « déhollywoodianiser » et « dépolitiser » le crime et transférer progressivement la « responsabilité » là où elle doit se trouver, c'est-à-dire dans l'arène sociale;

Sixièmement, il faut commencer à contempler et à accepter le fait que nous sommes tous coupables et qu'en rejetant toute la faute sur une seule personne et en détruisant cette même personne, nous allons à l'encontre des règles les plus fondamentales de la logique : nous nous détruisons nous-mêmes;

Septièmement, nous devons être honnêtes et avoir le courage de faire face à la vérité inéluctable que les dissensions sociales, les crimes, les prisons, etc., ne sont que la manifestation physique d'une réalité métaphysique, c'est-à-dire les sentiments et les pensées dominants les plus profonds dans le cœur de chacun d'entre nous. Ce que nous observons, partout et en tout lieu dans ce pays, dans le paysage politique et social, c'est nous;

Enfin, en dernier lieu, nous devons nous changer, si nous voulons voir apparaître et perdurer de véritables changements.

## Une image non peinte : à propos de *Prison Abolition* d'Yves Bourque

Par Sheena Hoszko

*Il y a quelques années, je suis devenu un artiste, un peintre; une nuit, comme il m'arrivait souvent, j'étais allongé dans mon lit, dans ma cellule, à sonder mon esprit et mon âme à la recherche d'inspiration. Soudain, dans l'immobilité de la nuit, une image m'est venue, et des frissons m'ont parcouru le corps : j'ai aperçu un paysage verdoyant d'une infinie beauté, parsemé de fleurs et d'arbres et inondé par un soleil radieux; partout, comme des cailloux sur une pelouse, au sommet des collines et dans les vallées, aux abords des ruisseaux et sur les flancs des montagnes, il y avait des prisons, des milliers de grands bâtiments aux murs de briques rouges, avec des barreaux aux fenêtres. Aussi loin que l'œil pût voir, on n'apercevait personne. Je n'ai jamais peint ce paysage, mais l'image est aussi frappante aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque (Bourque 1988 : 37).*

L'essai d'Yves Bourque intitulé *Prison Abolition*, écrit en 1988, se termine par l'évocation d'un tableau non peint, d'une image où les cours d'eau et la végétation prospèrent dans un paysage où la présence humaine n'est suggérée que par des prisons où sont confinées des personnes. Cette image peut également être comprise comme un ensemble de reliques et de ruines, des vestiges d'un mode de relation et d'une manière d'être ayant mené à l'éradication de la vie humaine. Le fait qu'Yves Bourque, un artiste, ait décidé de ne pas peindre cette image prémonitoire est révélateur, car il s'agit d'un geste de refus de donner une forme matérielle à un monde qui pourrait être différent. La peinture non réalisée d'Yves Bourque est en quelque

sorte un avertissement. Rédigé par un prisonnier incarcéré à l'époque de la vague de soulèvements et d'organisation politique survenue dans les établissements carcéraux du Québec et du Canada dans les années 1970 – et de la répression étatique qui s'ensuivit –, son essai constitue une mise en garde sur les périls de la réforme et exige l'abolition complète des prisons.

*Prison Abolition* a été initialement publié dans le premier numéro du *Journal of Prisoners on Prisons* (JPP) et s'inscrit dans la lignée des pratiques d'écriture en milieu carcéral de l'époque. Le JPP a vu le jour en 1987, à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur l'abolition du système pénal (ICOPA III), tenue à Montréal. Un peu comme aujourd'hui, les organisateur·rices communautaires et les universitaires ont souligné l'absence de conversation directe entre la conférence et les personnes se trouvant à l'intérieur des prisons. Parmi les conférencier·ières et les participant·es à l'ICOPA III figuraient Claire Culhane, célèbre défenseure des droits des prisonnier·ières, Patricia Monture-Angus, juriste mohawk, Marie Beemans, militante montréalaise, ainsi que les membres du Comité de défense de Leonard Peltier. À la conférence, Howard Davidson a présenté sa vision du JPP, lequel constituait pour lui un outil de sensibilisation politique et un moyen d'établir des liens entre les penseur·euses à l'intérieur et à l'extérieur des prisons. En effet, les points de vue des prisonnier·ières, en particulier sur la question de l'abolition des prisons, brillaient alors par leur absence dans la pensée universitaire (ICOPA III 1987 : 55).

Les essais parus dans le premier numéro du *JPP* ne prônent pas tous pleinement l'abolition des prisons. Les auteur·rices débattent plutôt d'idées pratiques et philosophiques entourant l'abolition, du point de vue de personnes ayant purgé une peine. Le *JPP* était, à l'image des publications de la presse pénale nationale et internationale, un réseau établi par des prisonnier·ières qui avaient accès à des presses à imprimer et à des photocopieuses et qui écrivaient, éditaient, imprimaient, publiaient et diffusaient des bulletins d'information à l'intention de leurs camarades à l'intérieur du système et de leurs allié·es de l'extérieur (Gaucher 1990; The Gaucher/Munn Penal Press Collection 2024). Aujourd'hui, seuls quelques bulletins de la presse pénale, comme *The Mallard* (centre correctionnel de Mission, C.-B.), sont encore publiés, le système pénitentiaire fédéral ayant imposé des restrictions et des limites croissantes à la diffusion de ces outils essentiels de connexion et de transmission des connaissances. Ainsi, un examen des écrits parus dans la presse pénale à l'époque des mobilisations pénitentiaires des années 1960 et 1970 peut constituer une source d'inspiration pour la lutte abolitionniste contemporaine et permettre de tirer des leçons encore méconnues.

Québécoise blanche d'origine polonaise dont la famille a été criminalisée, j'ai toujours entretenu une relation lointaine et détachée avec l'abolitionnisme, même si j'ai connu de près les répercussions des prisons. La lecture des manuels d'organisation en ligne du groupe Critical Resistance et des textes de ses membres fondateur·rices Ruth Wilson Gilmore, Dylan Rodriguez et Rachel Herzing m'a amenée à considérer l'abolition comme quelque chose qui se jouait là-bas. L'abolition était une idée américaine. Cinq ans après que j'eus commencé à m'impliquer dans les groupes de solidarité avec les

prisonniers, à Montréal, l'ouvrage précurseur de Robyn Maynard, intitulé *Policing Black Lives: State Violence in Canada from Slavery to the Present* (paru en français sous le titre de *NoirEs sous surveillance : Esclavage, répression et violence d'État au Canada*), était publié. Soudainement, l'idée de l'abolition a acquis pour moi un visage local et un caractère urgent. La révélation, par Robyn Maynard, d'une histoire carcérale que l'on n'ose pas voir, à partir d'une analyse enracinée dans le féminisme noir, a immédiatement replacé ma compréhension de l'abolition dans l'ici et le maintenant. Motivée par son travail d'organisatrice et ses recherches, j'ai entrepris une exploration en profondeur des écrits des personnes incarcérées. Je me suis rendue compte que j'étais passée à côté de l'évidence, car les personnes incarcérées écrivent sur le système carcéral du Québec et du Canada depuis que les prisons existent. Il s'agissait de regarder non pas au loin, mais beaucoup plus près.

J'ignore où Yves Bourque se trouve aujourd'hui, et cette absence s'accorde bien avec la teneur de ses écrits. Aucune des personnes qui ont été incarcérées à la même époque que lui et à qui j'ai parlé ne sait exactement ce qu'il est devenu. Dans son essai, Yves Bourque se décrit comme un Montréalais canadien-français issu de la classe moyenne inférieure qui a fait plusieurs séjours dans les prisons fédérales du Québec et de la Colombie-Britannique à partir de 1975. Il a purgé une grande partie de sa première peine à la prison d'Oakalla (C.-B.), puis au camp de prisonniers de Stave Lake (C.-B.), où il a été affecté à la lutte contre les incendies de forêt et gagnait 35 cents par jour. Il fait état de la violence sexuelle subie aux mains des gardien·nes et des jeux abjects de manipulation psychologique auxquels se prêtait l'administration. Il ne précise pas la durée de son incarcération, mais indique avoir obtenu une libération en 1976 et, au fil des ans, avoir

passé neuf années au pénitencier Archambault (Québec). Au moment où il écrit ce texte, il a séjourné dans vingt-deux institutions d'un bout à l'autre du pays. *Prison Abolition* a été rédigé dans le « trou » (isolement cellulaire) de la prison de Donnacona (Québec), où on l'avait envoyé après qu'il a refusé une fouille à nu à Archambault, puis protesté contre cette violente pratique en faisant une grève de la faim de 19 jours.

Yves Bourque est difficile à retrouver aujourd'hui, mais son essai a été constamment relayé pendant toutes ces années. On l'a retrouvé sous forme de zine sur la table de quelques salons du livre anarchistes, dans des listes de lecture abolitionnistes en ligne en anglais et en italien et, plus récemment, dans les archives d'Angela Davis à l'Université Harvard. De nombreux changements d'établissements et transferts étant survenus au cours des années qu'il a passées en prison, les précisions quant au lieu où il se trouve importent peu. Son insistance sur l'abolition des prisons résonne au-delà des murs, hier comme aujourd'hui.

L'essai de Bourque s'inscrit dans le contexte de l'important mouvement de lutte des prisonniers qui a vu le jour dans les années 1960 et 1970 au Canada. Au Manitoba, la Native Brotherhood a été mise sur pied en 1964 au pénitencier de la Saskatchewan. Le mouvement s'est rapidement étendu à l'Ontario et à Vancouver en raison des fréquents transferts de prisonnier·ières organisateur·rices et des écrits publiés dans la presse pénale nationale et internationale (Saskatchewan-Manitoba-Alberta Abolition Coalition 2020). La Native Brotherhood exigeait l'accès aux pratiques culturelles autochtones, refusant la logique de l'État, et le mouvement dont elle se réclamait entretenait des liens avec l'American Indian Movement (AIM) (Nickel et Martin 2023, p. 159). Une puissante vague de solidarité féminine a émergé à la même

époque à la prison des femmes de Kingston (P4W) en réponse à la violence raciale et sexiste (Prison for Women Memorial Collective & Allies 2023). À la même époque, les quakers visitaient les prisons canadiennes et faisaient circuler de la littérature abolitionniste (Knopp 1976), et l'emprisonnement de divers activistes et révolutionnaires, y compris des membres du Front de libération du Québec (FLQ), a favorisé la circulation d'idées et de pratiques radicales à l'intérieur des établissements carcéraux (Jackson 2019 : 305).

La grève de 1976 à Archambault (Québec) est un important exemple des soulèvements de l'époque et de la répression qui s'en est suivie. La grève, à laquelle participaient environ 350 prisonnier·ières, a commencé le 14 janvier et s'est terminée le 6 mai. Les grévistes ont réussi à faire connaître leurs revendications au public et à obtenir l'entrée de négociateur·rices – c'était la première fois que des négociations officielles avaient lieu dans le cadre d'un soulèvement dans une prison fédérale. Au terme de près de quatre mois de grève marqués par l'escalade de la violence de la part des gardien·nes et la détérioration des conditions de vie, les prisonnier·ières ont mis fin à leur action. Les principaux gains obtenus étaient le droit de bénéficier de visites-contacts avec leurs proches et la création d'un comité de citoyens chargé de contrôler de l'extérieur les conditions de vie qui régnaient à l'intérieur des murs (Gosselin 1982 : 77).

Il importe d'éviter de mésinterpréter les « revendications des gars d'Archambault », comme étant simplement d'ordre réformiste et non abolitionniste. Dylan Rodriguez (2006) et Orisanmi Burton (2023), dans leurs écrits sur les soulèvements carcéraux propulsés par le radicalisme noir, à la même époque, insistent pour rappeler que les prisonniers n'avaient d'autre

choix que de recourir à la logique de l'État pour réclamer de meilleures conditions de détention, mais que cela n'exclut pas la logique anticoloniale et anticapitaliste (c'est-à-dire abolitionniste) qui sous-tendait leurs luttes. En outre, les gains obtenus dans le sillage de ces soulèvements se sont accompagnés d'une répression croissante. Dans tout le Canada, les contestataires étaient régulièrement envoyés en isolement ou dans des institutions nouvellement conçues pour désamorcer la mobilisation collective (Van Wagner 2024). Après la grève, les détenu·es d'Archambault ont été presque constamment confiné·es à leur cellule, et leurs gains – les visites-contacts avec la famille – sont devenus, selon les mots d'Yves Bourque, un moyen par excellence « de dégradation, d'humiliation et de manipulation » (1988 : 33).

Yves Bourque décrit les prisonnier·ières comme faisant partie des couches inférieures de la société, soit des « minorités défavorisées » (30) d'où, par ailleurs, provient également la population des policier·ières et des gardien·nes de prison. Cette *classe de prisonniers* est vue comme un « ennemi indésirable » (29). La population non incarcérée a besoin de la classe des prisonnier·ières telle qu'elle est représentée dans les médias par la figure du dangereux criminel. En effet, ce portrait apaise le public en lui faisant croire que le gouvernement le protège des personnes qui représentent une menace dans un monde qui dérape (30). L'implication est claire : les prisons existent non pas pour assurer la sécurité, mais plutôt pour maintenir l'ordre – un ordre capitaliste. Pour Yves Bourque, il est inutile de réformer un système qui sert cet objectif. Il propose une vision claire de l'abolition des prisons, qui nécessite : 1) l'admission, de la part de l'État, que la torture infligée par le système carcéral produit de la violence à

l'intérieur des établissements pénitentiaires et lorsque les prisonniers en sortent; 2) l'arrêt de la représentation sensationnaliste du crime dans les médias et l'admission que toute personne est capable de commettre un délit et s'en rend parfois coupable; 3) la compréhension que la criminalisation est une manifestation extérieure d'un ensemble de sentiments et d'opinions intérieurs, et que pour vraiment abolir les prisons, il nous faut changer complètement le paysage politique et social global (37). Yves Bourque résume ainsi sa pensée : « Je suis en faveur de l'abolition des prisons autant que je suis en faveur du lever du soleil chaque matin. La société continuera à se détruire si l'idéologie générale actuelle concernant notre "justice" pénale et notre système carcéral perdure » (1988 : 24).

Aucun texte ne peut prétendre cerner le système carcéral dans sa totalité ou fournir un guide parfait pour l'abolition des prisons, et ce n'est pas ce que nous devrions attendre de l'essai d'Yves Bourque. Comme l'affirme Ruth Wilson Gilmore, l'abolition exige que nous « changions tout » (2022 : x). L'essai d'Yves Bourque, comme beaucoup de textes publiés dans le premier numéro du *JPP*, exprime ce à quoi ce « tout » ressemblait dans les prisons des années 1970 et 1980. Et ici, l'image qu'il a décrite, le paysage qu'il a imaginé sans l'avoir jamais peint, reflète sa vision de l'abolition. Si les prisons parsèment le paysage, elles existent au milieu de cours d'eau, d'herbe et de fleurs – un « paysage d'une infinie beauté » où la vie se maintient malgré tout en échappant au contrôle de l'État. Alors que la répression carcérale et l'expansion des prisons se poursuivent au Québec et au Canada quelque 36 ans après la rédaction de *Prison Abolition*, il est plus impératif que jamais de porter attention aux appels anticoloniaux et anticapitalistes de

l'époque, à plus forte raison parce que l'herbe brûle et que les fleurs se flétrissent.

### Notice biographique

**Sheena Hoszko** est une artiste et doctorante en études culturelles à l'Université Queen's. Ses recherches explorent la création artistique en prison en lien avec la résistance des prisonniers dans ce qu'on appelle le Canada. Hoszko a exposé ses œuvres à l'échelle nationale et internationale, notamment au Musée d'art contemporain et à la Fondation Phi à Montréal, à A Space et Blackwood à Toronto, au Queens Museum à New York et à La Ferme du Buisson à Paris. Ses écrits ont été publiés dans *MICE Magazine* et *Free Inside: The Life and Work of Peter Collins* (Ad Astra Comix 2018).

### Références

Bourque, Y. (1988). *Prison Abolition*. *Journal of Prisoners on Prisons*, 1(1), 23–38.

Burton, O., (2023). *Tip of the Spear: Black Radicalism, Prison Repression, and the Long Attica Revolt*. Berkeley: University of California Press.

Gaucher, R. (1990). *The Canadian Penal Press: A Documentation and Analysis*. *Border/Lines*, 19, Article 19. <https://journals.lib.unb.ca/index.php/bl/article/view/24910>

Gosselin, L. (1982). *Prisons in Canada*. Black Rose Books.

ICOPA III, (1987). *Recueil de textes et documents [en ligne]*. Montréal : ICOPA. [Consulté le 17 octobre 2024]. Disponible sur : [https://www.actionicopa.org/items/177-ICOPAIII\\_PresentationAbstracts.pdf](https://www.actionicopa.org/items/177-ICOPAIII_PresentationAbstracts.pdf).

Jackson, M. (2019). *Prisoners of Isolation: Solitary Confinement in Canada*. University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781487599898>

Knopp, F. H., (1976). *Instead of Prisons: A Handbook for Abolitionists*. New York: Prison Research Education Action Project.

Maynard, R., (2017). *Policing Black Lives: State Violence in Canada*. Halifax: Fernwood Publishing.

Nickel, S., & Martin, E. (2023). "We want action now": Indigenous Spirituality, Prison Activism, and Social Movement Mobilization. *Histoire Sociale*, 56(115), 149–175. <https://doi.org/10.1353/his.2023.a899605>

P4W Memorial Collective & Allies. (2023). *A Brief History of the Prison for Women (P4W)*. P4W Memorial Collective. <https://p4wmemorialcollective.com/2023/12/06/a-brief-history-p4w/>

The Gaucher/Munn Penal Press Collection. (2024). *About Penal Press*. The Gaucher/Munn Penal Press Collection. <https://penalpress.com/>

Rodriguez, D., (2006). *Forced Passages : Imprisoned Radical Intellectuals and the U.S. Prison Regime*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Van Wagner, D. (2024). *Prison Justice Day*. "This Book Is Free, The Contributors Are Not:" The Penal Press in Canada. Centre for Criminology and Sociolegal Studies Library, Toronto. <https://exhibits.library.utoronto.ca/exhibits/show/-this-book-is-free-the-contri/the-penal-press-in-canada>

Gilmore, R. W. (2022, September 3). *Change Everything: Racial Capitalism and the Case for Abolition*. Plenary. Socialism Conference 2022, Chicago, IL. <https://www.youtube.com/watch?v=hyBEf8VPfuY>

## Mettre la clé sous la porte. L'expérience de la désinstitutionnalisation pour penser les ruptures abolitionnistes

Par **Delphine Gauthier-Boiteau** et **Aurélie Lanctôt**

Le mois de mai 2024 marquait le centième anniversaire de naissance de l'écrivaine, comédienne et militante antifasciste italienne Goliarda Sapienza (1924-1996), une femme au destin hors norme, marqué par la création, mais aussi, intimement, par l'expérience de l'enfermement psychiatrique, puis de l'incarcération. Publiée surtout tardivement, reconnue seulement après sa mort, l'œuvre de Sapienza demeure aujourd'hui dans l'ombre des Sylvia Plath et des Virginia Woolf, dont la trajectoire personnelle et les écrits ont aussi mis en lumière les liens entre la condition sociale et politique des femmes et la psychiatrie.

Sapienza naît à Catane, en Sicile, dans une famille bourgeoise et contestataire. Son père, avocat, et sa mère, écrivaine (qui connaîtra aussi l'enfermement psychiatrique), militent contre le régime fasciste. À 16 ans, Goliarda Sapienza intègre l'Académie nationale d'art dramatique de Rome, avant de rejoindre la résistance à l'occupation allemande. Quelques décennies plus tard, elle abandonnera sa carrière de comédienne pour se consacrer à l'écriture. Après la mort de sa mère, dans les années 1950, une tentative de suicide la conduit à être internée dans un asile, où elle subit une cure d'électrochocs qui la laisse amnésique. Elle raconte cette expérience ainsi que la thérapie psychanalytique qui suit dans un roman éclaté, tourmenté, intitulé *Le Fil de Midi*. « Dans cette prison, ils doivent m'avoir fait quelque chose qui m'a fait perdre la mémoire, ils sont bien évolués, ces fascistes », écrit-elle (2022 : 35). Son récit donne

à voir les souffrances du traitement psychiatrique : « J'avais été folle, c'était clair », écrit-elle, « mais je ne subirais plus ces tortures dont on dit qu'elles peuvent guérir et qui au contraire détruisent lentement, délabrent les tissus et la pensée, ne faisant que prolonger l'agonie » (2022 : 45). À travers sa confusion, l'association que fait spontanément Sapienza – l'asile se ressent comme une prison perfectionnée ; « ils sont bien évolués, ces fascistes » – identifie précisément la frontière trouble entre la coercition qui s'exerce derrière les murs de l'asile et ceux de la prison.

Cet article n'entend pas tellement démontrer cette connivence, laquelle est tout entendue dans le champ des études carcérales critiques. Nous entendons plutôt prendre cette frontière poreuse, trouble, comme point de départ, afin d'alimenter la critique abolitionniste. Plus spécifiquement, nous proposons de revisiter l'expérience de la « désinstitutionnalisation » – entendue comme un mouvement de fermetures massives et définitives d'institutions d'hébergement et d'hôpitaux psychiatriques (Ben-Moshe 2019), ou encore, pour l'espace francophone, d'un mouvement de « déshospitalisation effective », qui prend place dans les années 1950-1970 (Klein et al. 2018) – pour réfléchir à la notion de *rupture* abolitionniste. Par *rupture* abolitionniste, nous entendons la fin effective et définitive de certaines institutions inscrites sur le continuum carcéral.

Cette idée naît d'une intuition simple : les mouvements et les théories abolitionnistes abordent le plus souvent l'abolition en tant

que processus, en tant que recul progressif des formes et des institutions carcérales, ou encore comme une succession de « réformes non réformistes » de ces institutions, expression qu'emprunte le sociologue abolitionniste Thomas Mathiesen dès les années 1970 (Mathiesen 1974) – et reprise de l'idée formulée par le philosophe André Gorz. Or, nous avancerons qu'il faut aussi penser politiquement le moment de rupture. Pour le dire trivialement : vient un moment où il s'agit, bel et bien, de *mettre la clé sous la porte*. Comment appréhender politiquement ce moment de basculement? Quelles sont les conditions de possibilité d'une telle rupture et comment s'y préparer, notamment en orientant la critique vers les dynamiques politiques et les idéologies qui produisent et justifient la nécessité des institutions carcérales?

Nous avancerons que l'expérience de la désinstitutionnalisation constitue une telle rupture, et qu'elle nous renseigne sur ses possibles détournements idéologiques. Le mouvement de transformation institutionnelle que l'on a appelé la désinstitutionnalisation a en effet été largement discrédité, notamment à travers son inscription dans un discours visant à lui faire porter les ravages sociaux induits par le tournant punitif néolibéral sur les personnes vivant avec un trouble psychiatrique ou un handicap (entre autres l'augmentation de l'itinérance, de la pauvreté et de l'incarcération des populations auparavant gardées en institutions). En mobilisant la critique déployée, à ce titre, par Liat Ben-Moshe, nous déconstruirons cette rhétorique de la « prison comme nouvel asile », laquelle passe sous silence la responsabilité des dynamiques politiques plus larges et contemporaines de la désinstitutionnalisation. Nous soutiendrons, avec Ben-Moshe, que cette rhétorique a pour effet de gommer la contribution spécifique de l'antipsychiatrie à la critique anticarcérale et

de renforcer, à travers cette indifférenciation, l'association faite entre le diagnostic psychiatrique et la criminalité/dangerosité. De plus, et de manière notable, elle passe sous silence l'effet incapacitant (*disabling*) de la prison elle-même; c'est-à-dire le rôle central de la prison dans la production de la détresse psychiatrique et de l'incapacité. Finalement, nous soutiendrons que l'expérience de la désinstitutionnalisation constitue bel et bien, et de manière irréductible, un *précédent abolitionniste* pouvant être (ré)investi dans une perspective émancipatrice (Ben-Moshe 2013).

Nous travaillerons à partir d'une conception nuancée de la désinstitutionnalisation, en reconnaissant que celle-ci ne désigne pas qu'un moment de fermeture soudain, mais bien un processus aux pourtours parfois mal définis, étalé dans le temps et variable selon les contextes. Afin d'enraciner la réflexion théorique dans un contexte spécifique, nous nous intéresserons ici au continuum juridico-psychiatrique québécois, lequel se déploie à l'intersection du droit civil, pénal et administratif. Il ne s'agira pas de faire une description détaillée du contexte juridique et institutionnel, mais plutôt de décrire les principaux mécanismes coercitifs à l'œuvre, tout en situant la création de ses formes institutionnelles dans les dynamiques plus larges qui ont façonné le développement de la psychiatrie en Occident.

### **Le continuum juridico-psychiatrique québécois contemporain**

Au Québec, la rencontre du droit et de l'expertise psychiatrique a donné lieu à la production de plusieurs mécanismes de contrainte et de contrôle des personnes, encadrant et formalisant des atteintes aux droits à la liberté, à l'intégrité et à l'inviolabilité de la personne. Ces mécanismes d'exception permettent de

déroger à des régimes juridiques d'application générale. Ils ont été institués tant en droit criminel et administratif qu'en droit civil. Par exemple, en droit criminel, on note le régime de « non-responsabilité pénale pour cause de troubles mentaux » (NRCTM) et l'inaptitude à subir un procès. En droit civil, on note la possibilité, pour un juge, de rendre une ordonnance d'internement forcé ou d'autorisation de « soins », sans égard au consentement de la personne concernée. Le droit civil québécois permet en outre d'user, en dernier recours – lorsqu'il y a menace à l'intégrité physique – de mesures coercitives, comme l'isolement et la contention (chimique, physique ou mécanique). Le droit organise ce faisant la mise en œuvre d'un appareil coercitif s'appuyant sur des leviers divers, une forme éclatée résultant d'un enchaînement de réformes législatives amorcées dans les années 1990, et dont l'objectif affiché était de renforcer la protection des droits des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Parmi ces réformes, on souligne les modifications successives apportées au *Code civil du Québec*, au *Code criminel*, ainsi que l'adoption de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (LPPEM). Or au Québec, le recours aux mesures psychiatriques coercitives connaît une augmentation constante depuis le milieu des années 2000 – une tendance qui fut exacerbée par la pandémie de la COVID-19, moment où l'on peut parler d'un véritable « virage punitif » en matière de coercition et d'enfermement psychiatriques (Bernheim 2021). Au regard d'une analyse de la jurisprudence, Emmanuelle Bernheim (2021) observe que la logique de gestion du risque habituelle a alors été resserrée, l'« état mental » d'une personne étant interprété comme un risque de transmission ou de contraction du virus. Il s'agit d'une tendance paradoxale,

puisqu'au même moment, quoique trop peu et trop tard, l'approche inverse était mise de l'avant dans les milieux carcéraux, où une réduction de la population carcérale a été privilégiée pour endiguer le risque de transmission du virus, en vertu de décrets ministériels provinciaux.

L'encadrement de l'intervention psychiatrique par la judiciarisation repose sur des critères au caractère arbitraire et imprécis, sur une critériologie du « risque » et de la « dangerosité » dont la charge racialisée est claire, et sur une rationalisation des conditions matérielles d'existence des personnes comme autant de facteurs de risque (Castel 1983), ce qui mène à des interventions coercitives disproportionnées sur certains groupes sociaux. Cette approche a été abondamment critiquée (Ansloos et Peltier 2022; Archie et al. 2010), notamment au prisme de ses effets discriminatoires. Nombre de recherches empiriques ont montré que les pratiques psychiatriques coercitives ne visent pas chacun·e également : les personnes concernées par les mesures de garde et de soins forcés au Québec sont le plus souvent placées au plus bas de la hiérarchie économique, sociale et culturelle. Les hommes racisés et/ou migrants et/ou Autochtones sont plus susceptibles de subir des pratiques psychiatriques coercitives, comparativement aux personnes blanches (Barnett et al. 2019). La littérature évoque aussi le type de « soins » vers lesquels ces hommes sont ou ne sont pas dirigés, ainsi que la disparité dans les diagnostics formulés (Archie et al. 2010) et les mesures déployées au fil de leur trajectoire psychiatrique : internement plus long, interventions plus fréquentes des services policiers (Jarvis et al. 2005; Rodrigues et al. 2019; Tran et al. 2019). S'il existe bien peu de littérature concernant les expériences de femmes racisées et Autochtones, les réalités matérielles et sociales des femmes sont plus souvent envisagées à travers un prisme « psychologisant » qui induit une prise en

charge selon un cadre « thérapeutique » et moral qui dépasse le champ de la psychiatrie. Au Québec, on pense par exemple aux mécanismes et aux formes de prises en charge découlant des normes en matière de protection de la jeunesse, où des dispositifs judiciaires « thérapeutiques » paraissent parfois presque calqués sur des autorisations judiciaires de soins psychiatriques, le plus souvent à l'endroit de mères (Gauthier-Boiteau 2023).

Ces caractéristiques ne sont évidemment pas propres au contexte québécois ou canadien. De façon large et généralisée dans l'histoire de la psychiatrie, les classifications diagnostiques sur lesquelles la pratique psychiatrique repose ne considèrent pas les violences structurelles passées ou présentes – un effacement qui tend à reproduire leurs effets, qu'il s'agisse des structures de domination liées au genre, à l'hétéronormativité, à la racialisation au capacitisme ou au colonialisme. Une longue tradition intellectuelle s'est consacrée à critiquer le processus d'individualisation que produit l'usage de catégories diagnostiques culturellement construites, et fondées sur une épistémologie occidentale, dévoilant ainsi la fonction politique de l'institution psychiatrique dans la gouvernance et la domination coloniales. À ce titre, on le sait au moins depuis Fanon, le prisme de la psychiatisation permet de reconceptualiser des manifestations de résistance au colonialisme en manifestations pathologiques individuelles et, ce faisant, de justifier la mise en place de dispositifs de contrôle (Fanon 1952; Metzl 2009). En ce qui concerne les femmes, le contrôle social opéré à travers la psychiatisation a été rendu visible par de nombreux récits littéraires (nous évoquons plus tôt Goliarda Sapienza, Virginia Woolf, Sylvia Plath). Plusieurs chercheuses ont par la suite montré les liens entre, d'un côté, l'oppression ainsi que la condition sociale et politique des femmes, puis, de l'autre, la prise

en charge et la symptomatologie psychiatriques (Ussher 1992). Ces travaux mettent en exergue le rôle central de l'institution psychiatrique dans le contrôle social des femmes, notamment de leur corps et de leur sexualité. D'autres traditions critiques remettent en question les fondements scientifiques et épistémologiques de la psychiatrie, qu'elles placent à distance de la médecine (Szasz 1961). Sans les nommer toutes, on note aussi l'émergence de la critique radicale du modèle asilaire qui, à partir d'Erving Goffman (1961), envisage l'asile comme une institution totalitaire qui produit la dépersonnalisation.

Ces critiques ont d'ailleurs alimenté les mobilisations en résistance au modèle asilaire au Québec au tournant des années 1950, modèle qui dominait jusqu'alors la psychiatrie dans la province. Dans la section qui suit, nous nous attarderons brièvement aux éléments ayant contribué à la rupture institutionnelle qui s'est concrétisée à compter des années 1960, et qui y fut qualifiée de mouvement de « désinstitutionnalisation » (Thifault et Dorvil 2014), ou de « déshospitalisation » psychiatrique (Klein, Guillemain et Thifault 2018). Ce mouvement évoque à la fois la fermeture d'hôpitaux psychiatriques, la sortie des personnes institutionnalisées (ou la redirection de celles susceptibles d'y entrer), le développement de services de santé mentale communautaires, ainsi qu'un « déclin de la légitimité de l'hôpital psychiatrique comme pourvoyeur de soins subventionné pour les troubles mentaux graves » (Dorvil 2005 : 210).

### **L'expérience québécoise de la « désinstitutionnalisation »**

L'histoire des institutions psychiatriques au Québec dévoile un pan sombre de « l'exceptionnalisme » de la province, laquelle

se démarque, au 19<sup>e</sup> siècle, par l'étendue et la carceralité de son réseau asilaire. En 1839, c'est même au sein de la prison du Pied-du-Courant que le premier asile québécois, le *Montreal Lunatic Asylum*, s'implante. S'il devient progressivement possible de parler « d'institutionnalisation » locale, ce n'est qu'à partir de 1880-1890 que l'on peut identifier l'implantation d'un véritable réseau asilaire dans la province (dont le caractère immense de ses institutions lui permet de se démarquer des autres provinces canadiennes) (Bernheim 2011 : 25). De plus, la dissémination de l'asile comme mode d'enfermement prend une tournure particulière là où l'enchevêtrement du champ de la « protection de la jeunesse » et de l'internement psychiatrique mène, pendant près de deux décennies, à l'institutionnalisation de plusieurs milliers de mineur·es placé·es sous l'autorité de l'État et de congrégations religieuses, au sein de l'appareil asilaire québécois où ils et elles furent enfermé·es et violenté·es (et que l'on appelle, communément, les « orphelins de Duplessis ») (Lazure 2001). Au début des années 1960, le Québec compte parmi les endroits où l'on trouve le plus grand nombre de lits psychiatriques dans le monde, mais se trouve aussi parmi ceux où les périodes d'enfermement sont les plus longues, pour une durée moyenne de 10 ans (28,7% des patient·es y étant gardé·es plus de 20 ans) (Bernheim 2011 : 25-26). Au début des années 2000, le nombre de personnes institutionnalisées demeure beaucoup plus élevé qu'ailleurs, Bernheim rapportant que pour 100 000 habitants le Québec déclare 57 lits en 2001 et 42 en 2006. Or au début des années 2000, 40 lits sont déclarés pour la moyenne des autres provinces canadiennes; 30 lits pour la France, les États-Unis et l'Allemagne; et 20 lits pour l'Australie et l'Italie (2011 : 25-26).

À partir du début des années 1960, les critiques de la psychiatrie, ciblant tantôt ses fondements et tantôt les modalités de sa pratique, s'articulent et se diffusent à différents endroits dans le monde. On remet en question les vertus thérapeutiques de la réclusion, alors que les caractéristiques carcérales communes à l'asile et à la prison sont mises en exergue. Au Québec, à compter de la fin des années 1950, le contexte social est propice à la dénonciation des conditions plus que déplorables dans lesquelles sont placées les personnes enfermées en milieu asilaire. Dans *Scandale à Bordeaux*, Jacques Hébert (1959) critique l'hôpital qui s'est implanté à même la prison de Bordeaux, à Montréal, insistant sur le caractère carcéral commun à ces institutions (Duprey 2007 : 144). Puis, en 1961, la publication de l'ouvrage *Les Fous crient au secours*, de Jean-Charles Pagé, un récit troublant des conditions de détention psychiatrique à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, crée une véritable onde de choc, incitant le gouvernement Lesage à mettre en place la *Commission d'études des hôpitaux psychiatriques*, formée de trois psychiatres, et dont sera issu le rapport Bédard, en 1962. La publication de ce rapport, a posteriori, est largement identifiée comme l'un des points tournants du mouvement de désinstitutionnalisation au Québec. Perrault et Guilbault (2014 : 47) nuancent ce récit et soulignent que les mesures proposées, notamment celles liées à la réinsertion sociale des personnes gardées en institution, étaient déjà en partie mises en œuvre par les Sœurs de la providence, ainsi que par les aliénistes de Saint-Jean-de-Dieu (Perrault et Guilbault 2014 : 49). De plus, les conséquences de la Seconde Guerre mondiale et l'usage de plus en plus répandu de la psychopharmacologie avaient déjà contribué à changer les perceptions sociales de la folie et de la nécessité de l'enfermement (Pelletier-Audet et Cellard 2014). Le rapport

Bédard, en quelque sorte, formalise un processus de réforme déjà amorcé. Il convient tout de même de souligner que, sur les plans juridique et politique, le rapport sera le coup d'envoi d'une vaste réforme gouvernementale, alors qu'entre 1965 et 1975 s'opère entre autres choses une réduction de 28% des lits psychiatriques, la création de départements particuliers par les hôpitaux généraux et l'instauration de la gratuité des traitements, au public comme dans les instituts privés (Bernheim 2011 : 45). Entre 1962 et 1970, on passe ainsi de 15 à 28 départements de psychiatrie au sein des hôpitaux généraux (Dorvil 1997 : 125).

Pour Dorvil, il y a donc un double mouvement à l'œuvre, ce qui vient tempérer l'idée d'une rupture nette opérée au moment de la désinstitutionnalisation : si l'abolition de l'asile a effectivement été préconisée, elle s'accompagne aussi de l'idée qu'on doit y suppléer des outils thérapeutiques, en hôpital comme à l'extérieur, afin de créer une constellation de services et de ressources (Dorvil 1997 : 125). Or la création de cette constellation thérapeutique n'est pas forcément animée d'une sensibilité critique face aux logiques carcérales distillées et reproduites au-delà des murs de l'asile. Néanmoins, nous proposons de nous attarder ici à ce moment de rupture, quoique partiel, et en dépit des nuances et des contre-coups induits par les modalités de ce mouvement de désinstitutionnalisation. Nous croyons que celui-ci peut tout de même être appréhendé comme un *précédent abolitionniste*, et intégré aux critiques contemporaines des logiques et institutions carcérales, notamment celles intégrant le cadre d'analyse élaboré par les *mad/disability studies*.

### **Revisiter la désinstitutionnalisation : de « la prison comme nouvel asile » à la prison comme instrument de production du trouble psychiatrique**

Les critiques contemporaines ont connu des développements remarquables dans le champ des *mad studies* (Menziés et al. 2013) et des *disability studies*, notamment en ce qu'elles apportent à la critique des phénomènes d'enfermement un cadre d'analyse sensible aux dynamiques capacitistes et sanistes communes aux institutions psychiatriques/thérapeutiques et carcérales. À ce titre, Liat Ben-Moshe (2019) propose une synthèse singulière entre la critique abolitionniste carcérale et les formes d'enfermement auxquelles sont assujetties les personnes psychiatisées et vivant avec un handicap, en s'appuyant à la fois sur l'héritage abolitionniste de la tradition radicale noire (reconnaissant que toute critique des logiques carcérales ne peut faire l'économie de la racialisation de la captivité) et le cadrage théorique du *disability justice*, établissant un lien insécable entre les dynamiques de racialisation et de capacitisme (Ben-Moshe 2019 : 24).

À propos de la désinstitutionnalisation, Ben-Moshe souligne la nécessité de déconstruire l'idée, largement répandue, que celle-ci ait mené à l'incarcération de masse des personnes vivant avec un trouble psychiatrique, ainsi qu'à l'augmentation spectaculaire de l'itinérance chez les personnes auparavant gardées en institution – cette idée que la prison soit devenue « le nouvel asile », selon la formule consacrée. D'emblée, cette rhétorique, avance encore Ben-Moshe, ne semble pas résister à l'épreuve de l'empirie : dans le contexte étasunien du moins, l'augmentation de l'itinérance n'est pas tout à fait liée chronologiquement à la désinstitutionnalisation. Alors que les fermetures d'institutions résidentielles et psychiatriques s'amorcent dès les années 1950 et culminent

dans les années 1960<sup>1</sup>, ce n'est qu'à compter des années 1980 que l'on observe une augmentation marquée des demandes d'hébergement d'urgence, ainsi qu'un phénomène de précarité résidentielle de masse (Ben-Moshe 2019 : 138). La rhétorique de la « prison comme nouvel asile » sert plutôt à discréditer, sur le plan discursif, la désinstitutionalisation, en avançant que la fin (quoique partielle et nuancée) du modèle asilaire a précipité dans la misère des personnes qui étaient auparavant prises en charge de manière soi-disant moins violente. En plus d'invisibiliser les violences subies par les personnes entre les mains des institutions de soin et de résidence, cette rhétorique efface l'influence déterminante du tournant punitif des sociétés néolibérales (précarisation de la force de travail, planification de l'appauvrissement des populations marginalisées et jugées improductives, surveillance et criminalisation accrue, incarcération de masse).

De plus, cette rhétorique consolide le lien tracé entre le handicap et/ou les troubles psychiatriques, la précarité résidentielle et la dangerosité. En effet, l'arc narratif tracé entre désinstitutionalisation → itinérance → incarcération de masse, explique encore Ben-Moshe, s'appuie sur la figure du « homeless mentally ill », laquelle sous-tend à la fois la criminalisation et la médicalisation de la précarité résidentielle (Ben-Moshe 2019 : 136). Il ne s'agit pas ici de nier qu'il y ait une forte prévalence des troubles psychiatriques parmi les personnes qui connaissent la précarité résidentielle, ni parmi les personnes incarcérées, mais bien de souligner comment cette prévalence a été et demeure mobilisée comme argument contre la désinstitutionalisation, et pour justifier la prise en charge, à travers le continuum juridico-psychiatrique ayant succédé au modèle asilaire, des personnes

vivant avec un trouble psychiatrique, qu'elles connaissent ou non la précarité résidentielle (Ben-Moshe 2019 : 139). Au passage, on efface ce faisant les nuances de la critique articulée dans le contexte de la désinstitutionalisation, laquelle mettait bel et bien en relief la texture proprement carcérale du modèle asilaire, sans pour autant passer sous silence ses spécificités en tant qu'institution de contrôle et de privation de liberté. À ce titre, notre examen, quoique très succinct pour les fins du présent exercice, du continuum juridico-psychiatrique québécois le démontre : si sa texture et sa logique carcérales sont indéniables et doivent être critiquées en tant que telles, l'examen révèle aussi des éléments spécifiques aux institutions psychiatriques, lesquels peuvent fonder une critique autonome – c'est-à-dire une critique qui ne s'articule pas seulement en référence ou par analogie avec la critique de la prison elle-même, mais qui s'y rattache en l'enrichissant de nuances cruciales.

Par ailleurs, la déconstruction de la rhétorique de « la prison comme nouvel asile » à travers le cadre du *disability justice* permet de mettre en exergue l'effet incapacitant (*disabling effect*) de l'incarcération elle-même (Ben-Moshe 2019 : 147). C'est ce dernier aspect qui nous apparaît comme étant crucial pour alimenter la critique anticarcérale sans reproduire ses points aveugles s'agissant du handicap/de l'incapacité. Prenant en quelque sorte à contre-sens l'idée voulant que l'incarcération de masse ait agi comme relai de l'enfermement psychiatrique, il s'agit de souligner qu'au contraire, c'est la prison qui apparaît comme un instrument de production massive de la détresse psychiatrique et de l'incapacité. À ce titre, les données sont sans équivoque : l'expérience de l'incarcération laisse

1. Et se poursuivant de façon plus discontinue au cours des décennies subséquentes, jusqu'à aujourd'hui.

des cicatrices psychiques à long terme – qu’il s’agisse des conditions de détention, de l’effet traumatisant de l’application des protocoles de sécurité (par exemple, les fouilles à nues intrusives et répétées), ou des mesures disciplinaires (par exemple, l’isolement cellulaire – lequel est fréquemment utilisé, au Québec et au Canada, de manière abusive et prolongée). On pourrait aussi évoquer l’augmentation marquée des suicides dans les prisons provinciales au Québec, dans un contexte de surpopulation des établissements carcéraux et de détérioration des conditions de détention (en particulier durant la pandémie de COVID-19), que ce soit en raison du délabrement des infrastructures ou de la pénurie de personnel correctionnel, lequel induit le resserrement des protocoles sécuritaires et un usage accru de l’isolement préventif et administratif (Chesnay, Martin-Chabot et Ouellet 2024). La littérature documente même les effets délétères à long terme de la « culture carcérale » sur la santé mentale non seulement des personnes incarcérées, mais aussi du personnel carcéral (Stevens et Schultz 2024).

En définitive, la déconstruction de la rhétorique de la « prison comme nouvel asile » permet de dissocier la désinstitutionalisation des conséquences sociales délétères qu’on lui attribue de manière exclusive, en passant sous silence l’effet de processus politiques qui dépassent largement la désinstitutionalisation, et s’appuient sur un support idéologique distinct. En déconstruisant les mythes et en valorisant/produisant des discours contre-hégémoniques entourant la désinstitutionalisation, il devient possible de la réinvestir politiquement à des fins plus explicitement abolitionnistes. Plus spécifiquement, il devient possible d’observer le potentiel de la *rupture* qu’elle recèle, c’est-à-dire la fermeture effective d’une institution inscrite dans « l’archipel carcéral ».

### Conclusion

La pensée abolitionniste a largement exploré l’idée de l’abolition non seulement en tant que processus, mais aussi en tant que posture ou méthode visant à produire des formes d’existences en commun qui rendent les logiques et institutions carcérales caduques. Ou alors, dans sa *praxis*, en tant que processus préconisant l’enchaînement et la superposition des « réformes non-réformistes » dont parlait Mathiesen dans les années 1970. Cette posture envisage l’abolition comme un processus toujours inachevé, ouvert, perfectible. En revanche, cela ne dispense pas de la nécessité d’envisager la rupture, c’est-à-dire le *faire sans*. Dans le cas spécifique de la désinstitutionalisation, cela a un signifié d’oser penser la *fermeture* des asiles, des maisons de soins et d’hébergement. Là encore, la *fermeture* ne constitue pas en soi un geste abolitionniste (Ben-Moshe 2013; 2019), puisque les logiques carcérales ont pu aisément être distillées dans des formes nouvelles. Le prolongement, jusqu’à aujourd’hui de l’enfermement psychiatrique à travers d’autres institutions, d’autres méthodes, en est l’illustration parfaite. Or si la *fermeture*, la rupture institutionnelle, n’est pas *de facto* abolitionniste, l’abolition, en dernière instance, la requiert toujours. La tâche des abolitionnistes serait donc peut-être de défendre la possibilité des ruptures, passées, présentes et futures, contre les efforts de sabotage (prospectifs comme rétrospectifs), les détournements idéologiques et les tentatives de domestication à travers le langage réformiste. Il s’agirait en somme de défendre, sans concession, la création d’un monde où l’on peut, sans risque et sans s’en excuser, *mettre la clé sous la porte* des institutions qui produisent la non-liberté.

### Notices biographiques

**Delphine Gauthier-Boiteau** est doctorante en droit à l'Université d'Ottawa.

**Aurélie Lanctôt** est doctorante en droit à l'Université McGill.

### Références

Archie, S., Akhtar-Danesh, N., Norman, R., Malla, A., Roy, P. et Zipursky R.B., (2010). *Ethnic Diversity and Pathways to Care for a First Episode of Psychosis in Ontario*. *Schizophrenia Bulletin*. 36(4), 688-701.

Ansloos, J. et Peltier, S., (2022). *A question of justice: Critically researching suicide with Indigenous studies of affect, biosociality, and land-based relations*. *Health [en ligne]*. 26(1), 100–119.

Barnett, P., Mackay, E., Matthews, H., Gate, R., Greenwood, H., Ariyo, K., Bhui, K., Halvorsrud, K., Pilling, S. et Smith, S., (2019). *Ethnic variations in compulsory detention under the Mental Health Act: a systematic review and meta-analysis of international data*. *The Lancet*. 6, 305-317.

Ben-Moshe, L., (2013). *The Tension Between Abolition and Reform*. Dans : M. E. Nagel et A. J. Nocella II, dir. *The End of Prisons*. Leiden : Brill. 83-92.

Ben-Moshe, L., (2018). *Dis-orientation, dis-epistemology and abolition*. *Feminist Philosophy Quarterly [en ligne]*. 4(2). [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <https://ir.lib.uwo.ca/fpq/vol4/iss2/5>

Ben-Moshe, L., (2019). *Decarcerating disability: deinstitutionalization and prison abolition*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Ben Moshe, L., (2022). *Refuting Carceral Logics and Their Alternatives Toward Noncarceral (Disability) Futures*. Dans : K. Fritsch., J. Monaghan et E. van der Meulen, dir. *Disability injustice: confronting criminalization in Canada*. Vancouver : University of British Columbia. 304-329.

Bernheim, E., (2011). *Les décisions d'hospitalisation et de soins psychiatriques sans le consentement des patients dans des contextes clinique et judiciaire : une étude du pluralisme normatif appliqué*. Thèse de doctorat, Université de Montréal et École Normale supérieure de Cachan.

Bernheim, E., (2014). *Quand le droit et la justice contribuent à la marginalisation : sur la rupture de solidarité social en santé mentale au Québec*. Dans : M.-C. Doucet et N. Moreau, dir. *Penser les liens entre santé mentale et société : Les voies de la recherche en sciences sociales*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 141-180.

Bernheim, E., (2021). *Pandemic Injustice in Mental Health: Quebec's Punitive Turn During COVID-19*. 10 *Annual Review of Interdisciplinary Justice Research [en ligne]*. 268. [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <https://canlii.ca/t/t9hz>.

Bernheim, E., (2024). *Extending the Boundaries of the Psychiatric Hospital: The Use and Misuse of Psychiatric Coercion during the COVID-19 Pandemic in Quebec and Ontario*. Dans : C. M. Flood, Y. Y. B. Chen, R. Deonandan, S. Halabi et S. Thériault, dir. *Pandemics, Public Health, and the Regulation of Borders*. New York: Routledge. 273–80. [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <https://doi.org/10.4324/9781003394006-31>.

Castel, R., (1983). *De la dangerosité au risque*. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. 47(1), 119-127.

- Chesnay, C., Chabot-Martin M., Ouellet G. et Bernier D., (2024). *Décès dans les prisons provinciales : un état des lieux*. Montréal : Observatoire des proflages.
- Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques, (1962). *Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques*. Québec : Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques.
- Dorvil, H., (2005). *Nouveau plan d'action : quelques aspects médicaux, juridiques, sociologiques de la désinstitutionalisation*. Cahiers de recherche sociologiques. 41-42, 209-235.
- Dorvil, H., Guttman, H. et Cardinal C., (1997). *35 ans de désinstitutionnalisation au Québec – 1961- 1996*. Québec : Ministère de Santé et de Services Sociaux. [Consulté le 20 octobre 2024] Disponible sur : [https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1997/97\\_155a1.pdf](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1997/97_155a1.pdf)
- Duprey, C., (2007). *La crise de l'enfermement asilaire au Québec à l'orée de la révolution tranquille*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal. [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <https://archipel.uqam.ca/927/>.
- Gauthier-Boiteau, D., (2023). « Si la mère aspire à reprendre pleinement la responsabilité de l'enfant, elle doit se concentrer sur sa réhabilitation, prendre soin de sa santé mentale et devenir stable » : du contrôle thérapeutique des mères judiciairisées à la chambre de la jeunesse. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal. [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <https://archipel.uqam.ca/17415/>.
- Goffman, E., (1961). *Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*. New York: Anchor.
- Fanon, F., (1952). *Peau noire, masques blancs*. Paris : Éditions du Seuil.
- Jarvis, E., Kirmayer, L. J., Jarvis, G. K. et Whithley, R., (2005). *The Role of Afro-Canadian Status in Police or Ambulance Referral to Emergency Psychiatric Services*. *Psychiatric Services*. 56(5), 705-710.
- Klein, A., Guillemain, H. et Thifault, M.-C., (2018). *La fin de l'asile : Histoire de la déshospitalisation psychiatrique dans l'espace francophone au xxe siècle*. Rennes : Presses de l'Université de Rennes.
- Lazure, D., (2001). *Continuité de l'État et Responsabilité Éthique. Le Cas Des Orphelins de Duplessis*. *Éthique Publique [en ligne]*. 3(1) [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2618>.
- Lefrançois, B. A., Menzies, R. et Reaume, G., (2013). *Mad Matters: A Critical Reader in Canadian Mad Studies*. Toronto: Canadian Scholars' Press Inc.
- Mathiesen, T., (1974). *The Politics of Abolition*. Londres: Martin Robinson.
- Metzl, J., (2009). *The protest psychosis: How schizophrenia became a Black disease*. Boston: Beacon Press.
- Mills, C., (2017). *Global Psychiatrization and Psychic Colonization: the Coloniality of Global Mental Health*. Dans : M. Morrow et H. L. Malcoe, dir. *Critical Inquiries for Social Justice in Mental Health*. Toronto: University of Toronto Press. 87-110.
- Ouellet, G., Labrecque-Lebeau, L., Pariseau-Legault, P. et Bernheim, E., (2022). *The Judicialization of Everyday Life in Quebec Intellectual Disability, Sexuality, and Control*. Dans : K. Fritsch, J. Monaghan et E. van der Meulen, dir. *Disability injustice: confronting criminalization in Canada*. Vancouver : University of British Columbia. 116-138.

- Pelletier-Audet, A. et Cellard, A., (2014). *Le second conflit mondial et la genèse de la désinstitutionnalisation au Canada, 1939-1961*. Dans : M.-C. Thifault et H. Dorvil, dir. *Désinstitutionnalisation psychiatrique en Acadie, en Ontario francophone et au Québec 1930-2013*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 13-41.
- Perreault, I. et Guibault, M., (2014). *Des molécules dans la fosse aux serpents : Réformes institutionnelles, thérapeutiques et politiques au Québec, 1940-1970*. Dans : M.-C. Thifault et H. Dorvil, dir. *Désinstitutionnalisation psychiatrique en Acadie, en Ontario francophone et au Québec 1930-2013*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 43-62.
- Rodrigues, R., MacDougall, A. G., Zou, G., Lebenbaum, M., Kurdyak, P., Lihua, L., Shariff, S. Z. et Anderson, K. K., (2019). *Risk of involuntary admission among first-generation ethnic minority groups with early psychosis: a retrospective cohort study using health administrative data*. *Epidemiology and Psychiatric Sciences*. 29(59), 1-8.
- Sapienza, G., (2022). *Le fil de midi*. Paris : Le tripode.
- Stevens, L. et Schultz, W. J., (2024). *Canadian Correctional Officers Institutionalization, and the social impacts of prison work*. *Incarceration*. 5, 1-19.
- Szasz, T., (1961). *The Myth of Mental Illness: Foundations of a theory of personal conduct*. London : Secker.
- Thifault, M.-C. et Dorvil, H., (2014). *Introduction*. Dans M.-C. Thifault et H. Dorvil, dir. *Désinstitutionnalisation psychiatrique en Acadie, en Ontario francophone et au Québec 1930-2013*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 1-11. [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : [https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/2722\\_9782760540644.pdf](https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/2722_9782760540644.pdf)
- Tran, D. Q., Ryer, A. G. et Jarvis, E., (2019). *Reported immigration and medical coercion among immigrants referred to a cultural consultation service*. *Transcult Psychiatry*. 56(5), 807-826.
- Ussher, J., (1992). *Women's Madness : Misogyny or Mental Illness?* Amherst: University of Massachusetts Press.
- Wildeman, S., (2020). *Disabling Solitary: An Anti-Carceral Critique of Canada's Solitary Confinement Litigation*. Dans : C., Spivakovsky, L. Steele et P. Weller, dir. *The Legacies of Institutionalization: Disability, Law and Policy in the 'Deinstitutionalized' Community*. Oxford: Hart Publishing. 87-102. [Consulté le 20 octobre 2024]. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.5040/9781509930760.ch-006>

# La justice transformatrice pour une politique préfigurative de l'abolition

Par Will. V. Bourgeois et Julian Beyer

L'abolition de la police et des prisons est une entreprise colossale. Rompre avec le cours actuel du capitalisme, du patriarcat et du colonialisme, voilà un processus de longue haleine qui s'échelonne sur plusieurs générations. Sur cette route semée d'embûches, il est crucial de savoir reconnaître les jalons qui sont « assez bien », au lieu de chercher la perfection. Or, l'ampleur de la tâche conduit souvent les milieux radicaux au cynisme. On se met à douter de la capacité tant individuelle que collective à se guérir et à se transformer. La violence de l'époque se reflète dans les milieux qui luttent contre elle, malgré l'effort de construire d'autres mondes. Combien de camarades et d'ami-es ont été blessé-es, agressé-es, *cancellé-es*, réprimé-es ou *burned out*? Combien de collectifs et de projets se sont décomposés à la suite de conflits ou à cause de la violence, qu'elle provienne de l'État ou de l'intérieur de nos mouvements? Non seulement nous n'avons généralement pas les outils pour répondre à la violence, mais nous la reproduisons en maintenant une culture de la punition ou de la *cancellation*. Nous comprenons le cynisme comme une réponse de protection ancrée dans nos corps, qui nous retient dans nos aspirations abolitionnistes.

Face à ce cynisme, nous voulons invoquer une croyance sentie et incarnée en l'abolition. Cette croyance, pour être plus qu'un espoir abstrait et flou, doit se fonder dans un ensemble de pratiques et de qualités humaines à manifester dans nos communautés sur plusieurs générations. Dans ce texte, nous présenterons donc non seulement les limites et les défis de notre contexte, mais aussi le

travail inspirant déjà en cours dans les territoires des soi-disant Québec et États-Unis, de même qu'au Chiapas et au Rojava, où des processus révolutionnaires ont abouti.

## La justice transformatrice aux soi-disant États-Unis et Québec

La justice transformatrice, telle qu'on la connaît sous cette appellation, a émergé aux États-Unis dans les communautés racialisées et LGBTQ+, grâce au travail des féministes et des militants pour la justice sociale. Dans ces communautés, répondre à la violence par la police ou le système judiciaire n'est souvent pas une option envisageable, puisqu'elle ne fait que l'aggraver. La justice transformatrice s'est développée comme alternative à ces institutions. Elle vise la réparation des torts causés, la transformation des comportements problématiques et la restauration du tissu social en évitant la judiciarisation des personnes impliquées. Plus encore, cette approche travaille à identifier et à transformer les systèmes d'oppression qui sont à la racine de la violence.

En développant des pratiques de responsabilisation communautaire (*community accountability*), des militantes comme Mariame Kaba ou adrienne maree brown ont outillé leurs communautés avec des ressources, des connaissances et des habiletés, qui permettent de répondre collectivement à la violence avec soin, courage, honnêteté, et compassion. À ce jour, le mouvement de la justice transformatrice aux

États-Unis est composé d'un riche ensemble de collectifs, de coalitions nationales et étatiques, d'organisations communautaires et de militant·es. Par exemple, le groupe Generation FIVE se démarque par son ampleur et sa vision à long terme. Depuis plus de 20 ans, cette organisation basée à Oakland en Californie, travaille à travers le pays à abolir les violences sexuelles faites aux enfants, guidée par une vision sur cinq générations. Leur projet, axé sur l'éducation, a produit une série de guides et de formations destinés aux familles, enseignant·es, leaders communautaires, et praticien·nes de santé physique et mentale. Le réseau Black Lives Matter (BLM) a également grandement contribué à répandre la justice transformatrice aux États-Unis. Parmi ses principes phares, figurent la justice réparatrice et la justice guérissante (*Healing Justice*) (Matthews et Noor 2017 : 12). Celles-ci guident les différents groupes locaux de BLM, servant de cadre pour bâtir des communautés capables de répondre à la violence et de soigner les traumatismes intergénérationnels. De ces divers groupes ont découlé de nombreux livres, zines, kits d'outils, ainsi que des formations, des programmes et des rassemblements axés sur la justice transformatrice et la responsabilité communautaire. Ce tissu d'organisations travaille conjointement à l'abolition carcérale, au dé-financement et à l'abolition de la police, ainsi qu'à la diffusion du paradigme de la justice transformatrice. Il a ainsi pavé la voie à une politique préfigurative de l'abolition.

Dans la foulée de ces mouvements, la justice transformatrice est apparue au Québec au courant des quinze dernières années, notamment dans des communautés queer, féministes, militantes et anarchistes. À Montréal Tio'tia:ke, les communautés francophones sont souvent entrées en contact avec cet ensemble de pratiques par

l'entremise des communautés activistes racisées anglophones, qui entretiennent davantage de liens avec les réseaux au sud de la frontière et ailleurs au Canada. Mentionnons notamment le Third Eye Collective, composé de femmes noires et afrodescendantes, actif dans les années 2010 et ayant aidé à répandre les idées et les pratiques de justice transformatrice.

Bien que les pratiques de justice transformatrice au Québec restent à ce jour marginales, nous pouvons constater qu'une transformation des manières de réagir à la violence et aux conflits s'est opérée au cours de la dernière décennie. Dans nos communautés anarchistes et queer, nous constatons un certain courant de changement. Même si la tendance à l'exclusion et à la punition est toujours présente, certain·es privilégient un recours à la médiation ou au dialogue, dans une perspective de soin, de transformation et de responsabilisation. Notre travail au sein du collectif de justice transformatrice et de soin des conflits, Lueurs, nous permet de faire ce constat.

Nous croyons que les pratiques de justice transformatrice constituent un élément clef de l'abolition, puisqu'elles permettent d'améliorer les conditions actuelles, tout en incarnant des formes embryonnaires d'un avenir où la police et les prisons seraient abolies. Selon nous, l'enjeu réside dans le fait que les formes actuelles de justice transformatrice au Québec ne suffisent pas pour cultiver l'espoir que l'abolition soit réellement possible. D'abord, ces pratiques sont le plus souvent invisibles, informelles et inaccessibles. Elles sont la plupart du temps expérimentales, puisqu'il existe peu de formations à ce sujet. Finalement, nous constatons leur caractère fragmentaire : elles se limitent souvent aux processus de responsabilité, qui prennent place seulement une fois que des torts ont été commis. Au Rojava et au Chiapas, c'est

toute une culture de justice alternative qui a été tissée et qui a pavé la voie à l'abolition. Nous devons nous atteler à une entreprise de cette ampleur. Pour cela, il faut opérer un changement culturel et créer des pratiques fonctionnelles, capables de gérer, même imparfaitement, des violences graves et à large échelle. Tant que c'est la police qui a le rôle de réagir aux problèmes de violence – et il faut dire qu'elle le fait même si c'est souvent de manière violente –, les gens continueront à avoir foi en cette institution. Tant que nous n'offrons pas d'alternative viable, les gens n'auront d'autre choix que d'avoir recours à la police en cas de violence. De plus, il nous manque une vision concrète d'un avenir abolitionniste. Nous croyons que pour éviter de tomber dans le cynisme, nous avons besoin d'exemples de systèmes de justice alternatifs, moins comme des modèles à appliquer que comme des images pour nous inspirer et nous guider.

### **La justice autochtone et la justice réparatrice à Montréal**

Les formes communautaires de justice qui nourrissent et qui guérissent ont une longue et riche histoire sur l'Île de la Tortue. Il existe plus de 630 communautés autochtones dans les territoires colonisés par le Canada et donc, une grande diversité de systèmes et de pratiques juridiques traditionnelles, qui ont en commun un objectif de guérison et de restauration des liens communautaires. Traditionnellement, chez les différentes nations, il n'y a pas de structure centralisée de justice, mais plutôt des systèmes décentralisés basés sur la parenté (Chartrand et Horn 2017 : 7-8). Ceux-ci permettent le partage de responsabilités et d'obligations entre les membres d'une famille, d'un clan ou d'une nation. Il s'agit majoritairement de cultures de justice où l'on focalise sur le façonnement

de comportements individuels et collectifs, plutôt que sur l'énumération de gestes interdits (Chartrand et Horn 2017 : 7-8). Cela vise à produire un environnement social permettant de se responsabiliser quand un conflit arrive ou que des torts sont commis.

Dans l'article « The Circle of Healing », Jean Stevenson présente les cercles de guérison dont elle a été la gardienne au Centre d'amitié autochtone de Montréal. Ces cercles réunissent des gens cherchant à guérir et à résoudre différents problèmes (dépendances, dépression, traumatismes, violences interpersonnelles ou institutionnelles, etc.) (Stevenson 1999 : 9-10). Ils sont ancrés dans des cérémonies et des traditions qui enseignent l'importance des valeurs et des rituels et qui offrent des ressources importantes pour la guérison. Dans un contexte de confidentialité, les échanges et la reconnaissance qui se produisent au sein des cercles brisent l'isolement et la honte et permettent aux participant·es d'apprendre les un·es des autres. On y cultive la bienveillance, le soin et la confiance, autant que la responsabilité, la coopération et l'engagement. Cela est vu comme un processus qui soigne non seulement les participant·es, mais aussi leurs proches et éventuellement, la communauté dans son ensemble.

Le Centre de Justice des Premiers Peuples de Montréal offre un autre exemple de justice autochtone et de justice réparatrice. On y offre du soutien aux Autochtones ayant subi ou causé des préjudices, y compris des personnes criminalisées, dans une perspective de guérison et de connexion culturelle. Le centre propose un accompagnement communautaire aux personnes en situation de conflit ou de violence, et constitue ainsi une alternative au tribunal colonial. Il coordonne également un programme de justice réparatrice qui s'inscrit dans le Programme de Mesures de

Rechange Général<sup>1</sup> (PMRG), dans l'objectif de déjudiciariser les personnes autochtones. Le volet axé sur la guérison comporte entre autres des cercles de partage, des activités sur le territoire et des groupes de bien-être. Le centre offre aussi aux membres de la communauté la possibilité de recevoir du soutien d'un·e aîné·e ou d'un·e gardien·ne du savoir.

Quant à la justice réparatrice (aussi appelée justice restauratrice), elle s'est développée depuis les années 1970 et est maintenant pratiquée un peu partout à travers le monde. Inspirée des pratiques autochtones et de critiques anti-carcérales formulées par des universitaires et des militants de défense des droits des prisonnier·ères, elle se déploie sous la forme d'un grand nombre de pratiques et de programmes aujourd'hui intégrés au système judiciaire canadien. Bien que la justice réparatrice cherche à constituer une alternative à la criminalisation et à l'incarcération, elle fonctionne souvent en complément au système judiciaire. Elle sert à déjudiciariser des personnes déjà criminalisées. Son objectif central est d'amener la personne ayant causé les torts ou la violence, et parfois des membres de la communauté, à reconnaître et répondre aux torts causés en offrant réparation à la victime et en restaurant les liens sociaux.

Un projet inspirant se déroule actuellement à Montréal-Nord : Justice Hoodistique est un programme de justice réparatrice pour les communautés afrodescendantes. Intégrée au PMRG, cette initiative vise à sensibiliser et à accompagner les personnes noires ayant causé du tort ou de la violence, en les amenant à réfléchir aux raisons de leurs actes et sur leurs conséquences. Justice Hoodistique organise des

cercles de soutien, des processus de réflexion, des retraites de guérison ainsi que des ateliers culturels et de soin. Cela permet aux participant·es de reconnecter avec leur culture, d'être soutenu·es dans la réintégration de leur communauté et de recevoir du soutien dans leurs processus de guérison. Le programme vise ainsi à réduire la surreprésentation des personnes noires dans le système pénal. Justice Hoodistique s'inscrit aussi dans une approche de justice transformatrice : il identifie les systèmes d'oppression, notamment le racisme systémique en tant que contexte qui alimente la violence et qu'il faut transformer.

Les limites des initiatives de justice réparatrice du PMRG résident principalement dans leur incorporation aux systèmes judiciaire et carcéral. D'abord, même si certains de ces programmes constituent comme des îlots d'une logique non punitive localement, ils sont mis en œuvre dans un contexte de criminalisation. Les participant·es sont souvent forcé·es de participer aux programmes pour ne pas être criminalisé·es. Ensuite, ce genre de programme diffuse la logique carcérale à l'extérieur des murs de la prison, et peut mener ainsi à plus de punition et de surveillance, comme l'a affirmé le philosophe Michel Foucault. Enfin, il faut dire que les crimes admissibles à ces programmes sont souvent mineurs et ne mèneraient pas à une incarcération. Il est donc difficile de soutenir que ces programmes pavent concrètement la voie à l'abolition. Par exemple, même si Justice Hoodistique critique la notion de « crime » et la potentielle propagation du « pouvoir de surveillance de l'État » (Gignac, Bernier et Zagbayou 2023 : 25-26), il reste intégré au système judiciaire, limitant ses possibilités de tenir des positions pleinement abolitionnistes.

1. Le programme de mesures de rechange général (PMRG) permet à une personne accusée d'un crime d'assumer la responsabilité de ses gestes sans avoir à faire face au système de justice traditionnel. L'accusé·e participe plutôt à un programme de justice réparatrice coordonné par un organisme communautaire formé en la matière.

Ces contraintes, dans le contexte québécois, nous poussent à chercher l'inspiration à l'international, où les approches de justice sont en rupture avec un paradigme colonial carcéral.

### Les exemples du Rojava et du Chiapas

Pour ancrer nos réflexions dans le lien nécessaire entre abolition et révolution, nous nous sommes tourné·es vers les institutions de justice mises en place au cours des révolutions de 2012 au Rojava et de 1994, au Chiapas. Chez les Kurdes comme chez les Zapatistes, la justice est basée sur des principes de bonne entente communautaire ancrés dans les traditions autochtones de ces territoires.

Au Rojava, la révolution kurde a conduit à la création d'un système de gouvernance démocratique confédéraliste qui repose sur la démocratie directe, le féminisme et l'écologie. La révolution se fonde entre autres sur le *hevalti*, qui signifie « amitié » en langue kurde. Ce principe encourage les individus à lutter et à vivre ensemble pour améliorer le bien-être collectif. La culture de *hevalti* crée un environnement où les gens peuvent se critiquer constructivement et se transformer ensemble, réduisant ainsi la méfiance, les conflits, et la violence (Evans 2020). Les institutions responsables de gérer la violence et les conflits au Rojava sont les Comités de paix. Ceux-ci sont nés avant la révolution, dans les années 1990, et ont joué un rôle crucial dans le mouvement kurde en Syrie, mais aussi dans la diaspora jusqu'à la révolution en 2012 (Knapp et Jongerden 2020 : 298). Ils fonctionnaient en parallèle au système de l'État, de manière clandestine, offrant une justice alternative aux membres de la communauté kurde, mais aussi à d'autres personnes qui ne faisaient pas confiance au système étatique. Après le retrait de l'armée

syrienne en 2012, ces comités ont pu proliférer, assurant une transition fluide de la gestion de la justice dans le contexte révolutionnaire. Aujourd'hui, des Comités de paix existent dans chaque commune de 30 à 200 ménages et à l'échelle du quartier (coordination de 5 à 10 communes). Les Comités de quartier prennent en charge les situations non résolues par ceux des communes. À l'échelle de la ville ou du district, un Comité de coordination des Comités de paix et une Cour de justice se penchent sur les conflits non résolus par les Comités de quartier, ainsi que les crimes graves comme les meurtres. Par ailleurs, les *tekmils* et les plateformes sont des pratiques particulièrement importantes de l'écosystème de justice kurde. Le *tekmil*, initialement mis en place dans les branches armées du Parti de l'union démocratique kurde (YPD), soit les Unités de protection du peuple et de la femme (YPG et YPJ), puis diffusé dans les organisations civiles, est un processus d'autoréflexion et d'analyse permettant d'étudier, d'améliorer et même de régler les situations problématiques (Evans 2020). Les plateformes réunissent de 50 à 300 personnes liées à un conflit pour discuter du tort spécifique et des problèmes plus larges qu'il soulève, comme lorsqu'un vol de pain soulève une conversation sur les problèmes de distribution de nourriture dans un quartier (Knapp et Jongerden 2020 : 306). Ces pratiques de justice impliquent la communauté dans la résolution des conflits et favorisent la conscientisation politique, ainsi que la transformation et l'intégration des principes éthiques dans la société.

De même, au Chiapas, le mouvement zapatiste a instauré un modèle de gouvernance autonome basé sur l'autoadministration et la démocratie participative. Un des principes politiques cruciaux chez les zapatistes est celui du « cœur collectif » (*o'on* en langue tsotsil), qui

permet de faire émerger des pensées et des sentiments communs au sein de la communauté (Fitzwater 2019 : xv). Ce principe guide la révolution et les pratiques de justice en valorisant l'unité communautaire pour s'élever collectivement. La médiation des conflits et de la violence se décline à plusieurs échelles : les *pueblos* (villages de 100 à 250 personnes), les *municipios* (regroupements de *pueblos*) et les *caracoles* (centres régionaux coordonnant plusieurs *municipios*). Les *pueblos* gèrent les conflits locaux tels que les petits vols et la violence intrafamiliale, tandis que les conseils des *municipios* s'occupent de cas plus graves comme les vols ou les disputes agraires (Mora 2017 : 138). Les conseils de bon gouvernement, situés dans les *caracoles*, traitent des questions plus graves comme les viols, les meurtres, les invasions territoriales, et le trafic de migrant·es. Les non-Zapatistes sollicitent fréquemment l'aide des conseils zapatistes pour résoudre leurs problèmes, ces derniers représentant parfois jusqu'à la moitié des cas traités (Mora 2017). Les non-Zapatistes peuvent ainsi se connecter au cœur collectif zapatiste et devenir ou demeurer des sympathisant·es. Deux des sept devises de bon gouvernement des Zapatistes, « convaincre, pas vaincre » et « proposer, pas imposer » guident leur approche (Fitzwater 2019 : 161). Les conseils n'imposent jamais de solution. Ils agissent comme médiateurs et aident les parties à trouver une solution mutuellement acceptable. La justice repose sur le dialogue et la recherche de solution par l'implication de la communauté. Elle vise à changer les habitudes et les croyances, ainsi qu'à dédommager la communauté, et non à punir. Le service communautaire est privilégié pour réparer les préjudices causés, plutôt que des amendes. La justice sert la communauté et le travail effectué en compensation augmente la cohésion

communautaire, au lieu de diviser le groupe entre coupables et innocent·es.

Ainsi, chez les Kurdes comme chez les Zapatistes, la médiation des conflits et de la violence passe par le dialogue, la recherche de solutions communes et la prise de décision par consensus. On écoute toutes les parties impliquées dans le but de restaurer le tissu social plutôt que de punir. Cela permet d'inscrire et de mettre en action les principes révolutionnaires tout en définissant les comportements socialement acceptables. On favorise ainsi la cohésion sociale et on garantit les nouvelles formes d'égalité et de liberté. Cette approche réduit la violence et assure la paix et le bien-être communautaire, consolidant ainsi un nouvel ordre social fondé sur l'égalité et la justice. Notons toutefois que dans ces deux cas, bien que la coercition, la violence et la carceralité soient réduites au minimum, elles n'ont pu être entièrement éliminées, du moins pas encore. Au Rojava, il existe des prisons pour les membres de Daech qui sont récalcitrant·es à intégrer la société kurde et à en adopter les principes (Evans 2020). Au Chiapas, des polices communautaires volontaires et non armées sont élu·es de manière rotative par les assemblées des *municipios* et ont comme rôle de désamorcer les situations de conflit et de violence (Chrislieb 2014: 158).

### Perspectives stratégiques pour le Québec

En décrivant les expériences américaine, autochtone, montréalaise, kurde et zapatiste, nous désirions exposer des pratiques de justice abolitionnistes qui répondent concrètement à la violence et aux conflits. Il s'agit moins de trouver un modèle à implanter ici que d'inspirer. Nous souhaitons ouvrir la voie à un ensemble diversifié de démarches qui soient fondées dans nos expériences culturelles propres.

**Instituer une culture révolutionnaire de l'amour.** L'antithèse d'une culture de violence est une culture dédiée à l'amour et au soin, une culture qui assure l'appartenance, la dignité et la sécurité de tous et toutes. Comme le souligne bell hooks, « tant que nous refuserons d'aborder pleinement la place de l'amour dans les luttes de libération, nous ne serons pas en mesure de créer une culture où l'on se détourne massivement d'une éthique de la domination » (hooks 2006 : 243). L'amour implique de mettre en acte la responsabilité, le consentement, la compassion, la flexibilité et la bienveillance. Ces pratiques de soin, qui sont largement individualisées dans le capitalisme, doivent retrouver leur teneur collective afin de fonder le projet abolitionniste. Sans une orientation explicite et intentionnelle vers une culture de l'amour, nous n'arriverons pas à éliminer la reproduction de la violence dans nos communautés.

**Étendre et lier les pratiques de justice transformatrice.** Les pratiques de justice transformatrice ne doivent pas se limiter aux processus de responsabilité. Pour pouvoir constituer une alternative plausible aux prisons, à la police et aux tribunaux coloniaux, la justice transformatrice doit être conçue comme un ensemble. Elle doit inclure tous les aspects mis de l'avant par le groupe Incite! Women of Color Against Violence : des valeurs et des pratiques incarnées de guérison et de transformation; la promesse de sécurité et de soutien aux personnes ayant vécu de la violence et ce, dans le respect de leur agentivité; la transformation des conditions structurelles d'oppression; et des stratégies pour répondre aux comportements abusifs ou violents (Incite! Women of color against violence). Ces expérimentations de justice transformatrice doivent être partagées, pour que le savoir et l'expérience qui en découlent accroissent

notre résilience et notre capacité collective de responsabilisation.

**Construire des institutions de médiation et de responsabilité.** Nous proposons de constituer des structures locales et régionales de justice et de soin des conflits. Elles demeureraient autonomes du système judiciaire et carcéral, et seraient amenées à se répandre tout en demeurant décentralisées et sensibles aux différents contextes. Les groupes pourraient s'inspirer des différentes démarches alternatives de justice que nous avons présentées. Nous trouvons très prometteuses les formules kurde et zapatiste, constituées de plusieurs paliers de justice, dont les plus larges n'interviennent qu'en cas d'incapacité des groupes locaux. Ces nouvelles institutions permettraient d'autonomiser les communautés pour prévenir et répondre à la violence ou aux conflits, et à long terme, de grandement diminuer la quantité et la gravité des préjudices. Un réseau de groupes semblable aurait le potentiel de diminuer la violence et d'offrir du soin à nos communautés. Il atteindrait certainement mieux ces objectifs que les institutions actuelles de l'État. Assurer le bon fonctionnement de pratiques de justice au sein de nos communautés rendrait nos mouvements révolutionnaires plus puissants et résilients. De plus, en offrant du soutien à de nouveaux groupes et communautés, nous pourrions faire connaître nos visions politiques et y rallier davantage de gens.

**Se munir d'une capacité d'autodéfense, qui peut impliquer l'usage de la force.** Nous constatons que les projets révolutionnaires du Rojava et du Chiapas ont pu être mis en place et tenir si longtemps parce qu'ils avaient des systèmes de justice et de défense *grassroots*. Ceux-ci leur permettent de répondre à la violence en utilisant des moyens allant du dialogue à l'usage de la force (dans les cas plus graves). Restaurer

la capacité à se défendre est essentiel, tant individuellement que collectivement; autrement, la police et les prisons coloniales continueront à être la seule option. Cette capacité d'autodéfense doit toutefois s'ancrer dans la compassion pour soi-même et pour les autres, et non dans l'atrophie de notre capacité d'empathie, même lorsqu'on se résout à faire usage de force ou de coercition pour se protéger. Nous devons éviter de nous attacher et de nous identifier à notre rage et à notre capacité à exercer la violence. Sans cette vigilance, nous risquons de conserver la violence dans notre culture et de la reproduire au sein de nos communautés. Il est également essentiel de reconnaître et de déconstruire les processus d'altérisation qui créent un « intérieur » de la communauté (qui mériterait le soin) et un « extérieur » (problématique ou nuisible).

**Soutenir les initiatives de justice autochtones.** Prendre responsabilité pour la violence de la colonisation et du génocide exige d'appuyer les pratiques de justice et de guérison autochtones. Effectivement, elles participent à restaurer et à actualiser des pratiques ancestrales dans une perspective de guérison, de décolonisation et de ré-autochtonisation de l'Île de la Tortue. Elles atténuent les conséquences de l'emprisonnement sur les populations autochtones, lesquelles sont proportionnellement les plus incarcérées au Canada. En plus, si cela est fait dans le respect et le consentement, nous pourrions nous inspirer des pratiques autochtones et nous y allier afin de continuer à développer des modalités de justice guérissantes allochtones.

**Se connecter aux groupes de justice réparatrice.** Nous encourageons nos camarades et nos ami-es à soutenir des programmes de mesures de rechange et de justice réparatrice comme

Justice Hoodistique, ou le Centre de Justice des Premiers Peuples de Montréal. Ils constituent un complément nécessaire à la construction de pratiques de justice transformatrice, étant donné qu'il faut répondre dès maintenant aux violences du système judiciaire et carcéral. Comme le souligne judicieusement l'organisation Critical Resistance, dans un cadre abolitionniste, les réformes non réformistes sont celles qui réduisent les conséquences de l'emprisonnement et qui soutiennent les ressources et infrastructures alternatives à la police et aux prisons (Critical Resistance 2021). Ces réformes s'opposent à celles qui renforcent l'emprisonnement et accroissent le pouvoir de la police et la surveillance de l'État. Bien que les pratiques de justice réparatrice ne suffisent pas dans leur forme actuelle, elles peuvent favoriser l'émergence de futurs abolitionnistes. Dans cette perspective, une voie à explorer serait de concevoir des programmes qui permettent de traiter des crimes plus graves, menant ainsi à une désincarcération réelle et immédiate. En outre, il est essentiel de développer des programmes de justice réparatrice opérant entièrement en dehors du système carcéral, en vue de s'y substituer. De plus, il pourrait être pertinent d'envisager l'extraction de certains programmes actuellement intégrés au système judiciaire colonial pour les autonomiser de l'État. À cet effet, nous appelons à la formation d'une alliance entre les groupes de justice transformatrice et ceux de justice réparatrice. En se rassemblant, ces groupes pourraient créer un réseau capable de faciliter la transition vers un système de justice véritablement abolitionniste.

### Incarner l'espoir

Dans le même élan que Mariame Kaba, nous déclarons que « l'espoir est une discipline »<sup>2</sup>. Apprendre à croire collectivement à l'abolition carcérale, c'est engager nos corps et nos cœurs. L'espoir se réfléchit, mais surtout, il se cultive, s'incarne et se partage. L'abolition doit s'ancrer progressivement dans nos réflexes et nos habitudes afin que nos imaginaires politiques soient soutenus par des pratiques réelles de guérison, de transformation et de responsabilité.

Apprenons à nous écouter, à faire preuve de flexibilité et d'ouverture à la transformation. Apprenons à contenir dans nos bras et dans nos cœurs les tristes réalités actuelles, jusqu'à ce qu'elles se relâchent et fassent place à des gestes de connexion et de sécurité. Incarnons les principes qui feront advenir un monde où chaque personne vit dans la dignité, l'appartenance et la sécurité.

### Notices biographiques

**Will V. Bourgeois** étudie et pratique diverses approches somatiques de guérison des traumatismes. Depuis plus de dix ans, iel est engagé·e dans des collectifs militants pour la justice sociale, en particulier en solidarité en soutien pour les souverainetés autochtones, l'organisation stratégique révolutionnaire, la justice transformatrice et le soin des conflits.

**Julian Beyer** est étudiant à la maîtrise en philosophie, avec un intérêt marqué pour les communs et la théorie décoloniale. Il est investi dans diverses luttes anti-capitalistes et

écologistes, ainsi que dans d'autres formes d'organisation collective depuis plusieurs années. Il s'implique également dans le soin, les conflits et la justice transformatrice.

Les deux sont membres du collectif de justice transformatrice montréalais Lueurs.

### Références

Chartrand, L., et Horn, K. (2016), « Un rapport sur les relations entre la justice réparatrice et les traditions juridiques autochtones au Canada », Ministère de la Justice du Canada.

Critical Resistance (2021), *Reformist reforms vs abolitionist steps to end IMPRISONMENT*, sur le site <https://criticalresistance.org/>. Consulté le 24 mai 2024.

Chrislieb, P. F., (2014), *Justicia autónoma zapatista zona selva Tzetzal*, Ediciones Autónomos, México.

Evans, R. (2020), « Law and Order Among the Anarchists » (Episode 3), *The Woman's War*, <https://www.thewomenswar.com/>.

Fitzwater, D. E. (2019), *Autonomy Is in Our Hearts, Zapatista Autonomous Government through the Lens of the Tsotsil Language*, PM Press, New York.

Gignac, C., Bernier, D. et Zagbayou, N. (2023), « Justice Hoodistique : À l'intersection de la justice réparatrice et transformative par et pour les communautés noires », *Rapport de Recherche*.

hooks, b. (2006), « Love as the Practice of Freedom », *Outlaw Culture*, Routledge, New York.

2. Mariame Kaba, « Hope is a discipline (Episode 19) », *Beyond Prisons*, 5 janvier 2018, <https://www.beyond-prisons.com/home/hope-is-a-discipline-feat-mariame-kaba>

Incite! Women of color against violence, « Community Accountability. How do we address violence within our communities? », <https://incite-national.org/community-accountability/>. Consulté le 30 juin 2024.

Knapp, M. et Jongerden, J. (2020), « Peace committees, platforms and the political ordering of society: Doing justice in the Federation of Northern and Eastern Syria (NES) », *Kurdish Studies*, 8(2).

Matthews, S. et Noor, M. (2017), « Celebrating 4 years of organizing to protect black lives », *Black Lives Matter Global Network*.

Mora, M. (2017), *Kuxlejal Politics, Indigenous Autonomy, Race and Decolonizing Research in Zapatista Communities*, University of Texas Press, Austin.

Stevenson, J., (1999), « The Circle of Healing », *Native Social Work Journal*, 2(1).

**SECTION II**  
**Documents**



## **Partie 1**

# **Génocide en Palestine, indignation et résistances**

## L'indignation, encore et toujours

Par Raphaël Canet et Léo Palardy

Il est des moments où il n'est plus possible de demeurer silencieux face à l'injustifiable. Il est des moments où il faut s'insurger contre la barbarie, pour ne pas perdre, à notre tour, ce qui reste de notre humanité.

Vous souvenez-vous du petit opusculé, *Indignez-vous!*, lancé par Stéphane Hessel en 2010, en pleine crise du capitalisme financier qui a vu se lever, dans le sillage des printemps arabes, les jeunesses d'Amérique (*Occupy*) et d'Europe (les Indignés) pour occuper les places publiques et reprendre en main leur destin? Le moment était à la mobilisation et la contestation, et cela a donné chez nous, en 2012, le printemps érable, fait de carrés rouges et de casseroles sonnantes et fracassantes.

À l'âge vénérable de 93 ans, Hessel demeurait en phase avec l'esprit du temps. Son indignation était née dans la résistance au nazisme et au fascisme. Elle s'est prolongée face aux totalitarismes, au colonialisme, aux oligarchies et à la dictature des marchés financiers. Puis elle a culminé, au crépuscule de sa vie, avec la Palestine. « Que des Juifs puissent perpétrer eux-mêmes des crimes de guerre, c'est insupportable. Hélas, l'histoire donne peu d'exemples de peuples qui tirent les leçons de leur propre histoire », écrivait-il. Et plus loin : « Il faut comprendre que la violence tourne le dos à l'espoir. Il faut lui préférer l'espérance, l'espérance de la non-violence. C'est le chemin que nous devons apprendre à suivre. Aussi bien du côté des oppresseurs que des opprimés, il faut arriver à une négociation pour faire disparaître l'oppression; c'est ce qui permettra de ne plus avoir de violence terroriste. C'est pourquoi il ne faut pas laisser s'accumuler trop de haine ». S'il nous apparaît qu'Hessel avait recours à un raccourci

simpliste lorsqu'il mettait à égalité violence des opprimés et violence des oppresseurs, son message d'indignation face à l'oppression subie par le peuple palestinien et aux violences en découlant n'a peut-être jamais été aussi d'actualité qu'aujourd'hui.

C'est ce cri du cœur qui rassemble les textes que nous vous présentons dans la section document de ce nouveau numéro de la revue *Possibles*. C'est l'indignation qui guide Abdoul Aziz Gueye dans son appel à l'engagement pour sauver ce qui reste des droits humains et de notre conscience civilisationnelle, dans son texte *L'histoire ne nous acquittera pas*. Car l'histoire qu'on nous raconte, ou celle qu'on se raconte, demeure essentielle dans ce qui se présente actuellement à nous comme un déni d'humanité à l'égard des Palestiniens. C'est à ce devoir de mémoire que s'astreint Rachad Antonius dans son dernier livre, *La conquête de la Palestine*, dont Jean-Paul Coupal nous livre ici la recension. L'histoire de la mainmise du mouvement sioniste sur la terre de Palestine. L'histoire de la colonisation et de la négation des droits fondamentaux, car au final, là demeure le cœur du problème : la non-reconnaissance, pour l'autre, de l'égalité dignité et du droit à la vie que l'on revendique pour soi. C'est ce que nous rappelle l'entrevue avec Naveen Gautam sur les luttes pour le droit à la justice et à l'identité des communautés dalits, adivasis et musulmanes en Inde.

Résister, c'est créer.

## L'Histoire ne nous acquittera pas<sup>1</sup>

Par **Abdoul Aziz Gueye**

« La tragédie que je vis  
Est ma part de vos tragédies »

Tawfiq Zayyad, 1965,  
« Ici nous resterons »

Hitler, Mussolini, la Shoah, le Colonialisme. Anne Frank, l'Arménie, l'Apartheid, le Nazisme. La mémoire collective semble baigner dans un constant état d'amnésie, l'Histoire et son lot d'atrocités se répètent, notre silence et notre passivité la refont, et *une fois de plus encore, la justice devra s'acheter avec du sang* (Camus, 1950).

Depuis que l'on peut impunément parquer et massacrer des individus dans une « prison à ciel ouvert », depuis que l'on peut exiler de force sept-cent cinquante milles individus (Nakba), que l'on peut, sous prétexte de « légitime défense », rayer progressivement toute une région des cartes et sa population à coup de missiles et de néocolonialisme; que l'on a l'obligation, sous contrainte d'un totalitarisme de la pensée motivé par les médias, d'être sympathisants d'un État génocidaire sous peine de se voir taxer de « terroristes »; depuis que l'on a accepté le règne de la mort sur la vie de quelques-uns, et que le tout soit soutenu par le pseudo-humaniste moyen, par une myriade de puissances et leurs représentant-es, par nos institutions internationales arborant leurs principes fallacieux, par l'individu dont la seule éducation intellectuelle est dispensée par la télévision – ce cauchemar bourdieusien –, ce que l'on appelle

Civilisation, ce que l'on appelle Humanité, Droits de l'Homme, Droit international, ont signé leurs actes de décès dans le sang d'innocents à la tête éclatée, sur chaque partie de ces corps d'enfants démembrés, sur les ruines encore fumantes à l'heure où nous écrivons, à l'heure où vous lirez.

À Gaza ce sont ces premiers, et par conséquent les fondements de notre conscience civilisationnelle et du droit international, qui sont en *situation*. Et aujourd'hui, ils se doivent d'être déférés, d'être soumis au « tribunal de la Conscience, et de la Raison » (Césaire, 2004), afin d'être requestionnés.

Ainsi c'est à travers trois axes que nous menons notre réflexion : au préalable, une conviction nous guide; il y a un écart entre les mots et les choses à la base de la question palestinienne, et qui en fait un nœud gordien : il y a un *souci de langage*. Ensuite, c'est à travers une critique deleuzienne des droits de l'Homme que nous souhaitons questionner ces principes (le droit international et la justice); car Gaza se pose à nous comme « un Jugement dernier » de la conscience collective de notre civilisation contemporaine – cette même civilisation bâtie sur les ruines des grands drames du 20<sup>e</sup> siècle et de siècles d'avancée morale. Enfin, pour terminer, nous chercherons à proposer une voie qui nous permettrait d'échapper à l'impuissance à laquelle tend à nous confier l'horreur des violences néo-impérialistes commises à Gaza : celle de *l'indignation*.

1. *L'Histoire m'acquittera* (en espagnol *La Historia me absolverá*) est le titre du manifeste d'autodéfense écrit par Fidel Castro en octobre 1953, à la veille de son procès pendant lequel il sera jugé pour avoir attaqué la caserne Moncada le 26 juillet 1953, en réaction au coup d'État de Fulgencio Batista. Fidel Castro était diplômé en droit, maniait la plaidoirie avec aisance. C'est un exercice où il explique ses actes et son implication dans le soulèvement contre Batista, mais surtout, il y développe ses différentes thèses politiques et son point de vue sur la situation prévalant à Cuba à cette époque.

### Un souci de langage

Au commencement, il y a le souci du langage. Nous désignons par là une manie déjà évoquée par Aimé Césaire à propos du colonialisme, qui est également un moyen privilégié de pouvoir du dominant sur le dominé (colonisés, animaux, femmes). Il consiste à mal formuler les problèmes, à mal construire les syntaxes désignantes, à user d'un vocabulaire inadéquat. En somme, il s'agit du mensonge à travers le Verbe, qui se prolifère, minimise et détourne par le biais des médias, des institutions, l'essence des faits politiques. Tout cela, ils l'appellent « *guerre Israël-Hamas* », « *conflit israélo-palestinien* », substituant les mots « *assassinés* » par « *morts* », entre autres expressions inappropriées.

Il y a souci car « *dès que le rôle du langage est en jeu, le problème devient politique par définition, puisque c'est le langage qui fait de l'homme un animal politique* » (Arendt 2001 : 37).

Étant un outil politique, mais également un outil du politique depuis l'Antiquité grecque, c'est dans cette rhétorique particulière que réside non seulement la représentation voulue de la réalité et des faits politiques, mais également la manière de constituer notre réflexion par rapport à cette dite représentation. La conséquence directe et inéluctable en est l'engendrement de solutions inutiles et incompatibles avec les nécessités de la situation : invocation continuelle du « *droit international* » et/ou « *des droits de l'homme* » (« *le droit des conflits armés est probablement la branche la moins respectée, et par conséquent aussi la plus théorique, sinon la plus utopique du droit international et même du droit tout court!* » (David, 1999)). Parmi ces « fausses » solutions, l'on compte, entre autres, la multiplication d'aides humanitaires en face d'un problème géopolitique et militaire, la demande très peu respectée de

« *cessez-le-feu temporaire* », l'incrimination de la Résistance palestinienne.

Ainsi, il s'agit d'abord de dire ce que cela n'est pas : une guerre. Car n'impliquant pas deux États souverains s'étant officiellement déclarés comme entrant en conflit l'un contre l'autre, ce qui supposerait l'entrée volontaire d'entités dans une situation d'antagonisme à la suite d'un différend et limiterait toute la gravité de la situation en faisant fi des paramètres complexes de la colonisation israélienne. Les Palestiniens ont-ils eu le choix ?

Les organismes humanitaires tel que Human Rights Watch, les Nations unies ou encore Amnesty International ne lésinent pourtant plus à appeler un chat un chat, et parlent dans leurs divers rapports de « *colonialisme de peuplement* », de « *persécution* », « *d'Apartheid* ». S'il y a un bafouement évident du « *droit international* », une présence indubitable de colonialisme de peuplement et d'Apartheid, le mot adéquat pour déterminer l'urgence présente et la catastrophe que l'on ne saurait peut-être éviter à cette cadence semble plutôt être celui de « *génocide* ». Mais, selon le droit international, l'affaire n'est pas si aisée. Dans un article intitulé « *Ce qu'on appelle génocide* » du Monde Diplomatique, Razmig Keucheyan avance qu'il se définit comme suit :

*La qualification de génocide se révèle complexe : en droit, la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par les Nations unies en 1948 désigne tout acte « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » (Keucheyan, 2024).*

Tout porte à croire que le concept serait adéquat à la situation, car les éléments génocidaires tels que les déplacements et bombardements massifs entraînant l'assassinat en chaîne des Palestiniens, la destruction de leurs

villes et l'importance des dégâts matériels sont présents. Mais, il suffit de regarder les massacres d'Israël en leur donnant comme motivation une réponse au 7 Octobre, et non plus une inscription dans un lointain projet sioniste, en outre d'avancer la « *légitime défense* » comme justification, pour déjà mettre en suspens ce qualificatif de génocide jugé abusif et infamant pour une « *démocratie* ».

De plus, la qualification de génocide nécessite, outre des actes concrets, une intention explicite de la part de l'agresseur d'exterminer pour les motifs cités plus haut un groupe d'individus, et donc ne peut advenir d'une déduction logique des actes posés. Même placés devant les faits, soumis à une opération de la raison, jetés dans la mêlée dans laquelle ils sont censés être efficaces, les droits de l'Homme, la justice internationale, le droit international et leurs concepts creux faillissent non seulement à cerner le problème mais, dès lors, dévoilent leur impuissance à y répondre. Et l'hypocrisie collective et internationale est de recouvrir tous ces crimes de l'État israélien envers la population palestinienne sous le prétexte de cette fausse complexité, de la longévité, de feindre la neutralité, d'affirmer l'irrésolvabilité d'une injustice qui perdure depuis 1948.

### Condamnez-vous le Hamas ?

À la suite des événements du 7-October, une espèce d'enquête de moralité, se résumant à une phrase, pendait à toutes les lèvres : « *Condamnez-vous le Hamas ?* ». Si la réponse n'est pas affirmative, une équation simple, faite de philo-sémitisme, est posée afin de pourfendre toute opinion : « *antisémitisme = antisémitisme* ». Sont-ce les remords de notre barbarie lors du siècle dernier qui remontent à la surface ? C'est que cela revient encore une fois au souci rhétorique mentionné plus haut ; à tout problème

mal posé, solution inutile. Car il ne s'agit point de condamner ou non le Hamas, nous le savons : « *On ne peut pas excuser les terroristes qui jettent les bombes, on peut les comprendre* » (Hessel, 2013). Il s'agit de comprendre la rationalité, c'est-à-dire ce qui motive les actes de ces acteurs-là, et qui n'est autre que la rationalité du colonisé, celle de l'individu devenu *révolutionnaire*. Le « *devenir révolutionnaire* » est un concept deleuzien pouvant être compris comme le devenir dans le présent de l'individu pris dans une situation « *d'oppression* » et de « *tyrannie* », et qui n'a d'autre choix pour sortir de cet espace, qui le limite en action, que de prendre la voie de la Révolution, nécessairement violente (Deleuze, 1995).

### Les droits de l'Homme

La condamnation du Hamas ne se fait pas dans la gratuité ; elle s'effectue au nom de principes très humanistes et très moraux hérités du siècle des Lumières et ratifiés en charte en 1948. Mais, « *une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde* » (Césaire, 2004).

Nous rusons avec nos principes de 1948.

Dans son *Abécédaire*, Gilles Deleuze fait une critique acerbe du concept des droits de l'Homme, (ou devrions-nous dire des « *droits de l'étalon* », c'est-à-dire « *le mâle, blanc, citoyen des villes* ») en ces termes :

*Les droits de l'Homme, cela me donne envie de tenir des propositions odieuses. Cela fait tellement partie de cette pensée molle, de notre période pauvre. C'est du pur abstrait, les droits de l'Homme, qu'est-ce que c'est ? C'est vide* (Deleuze, 1995).

Car ce que Deleuze reproche au concept de droits de l'Homme, et par extension au droit

international et à la justice, c'est leur généralité et leur effectivité sur un plan uniquement symbolique face à des *situations* nécessitant des actions et décisions légales concrètes. Soit de la « *jurisprudence* » (*ibid.*), et qui du même coup empêcherait ou, avec plus de prudence, limiterait la potentielle répétition de ces cas d'atrocités. À quoi bon rappeler les droits de l'Homme lorsqu'une tête tombe ?

Car en effet, depuis le 7-October, et même en deçà, ceux-là ne semblent occuper vis-à-vis de la Palestine qu'une fonction déclarative destinée à faire concorder les actes de la « *communauté internationale* » et ses principes hérités de 1948. Appréciable, certes, mais n'étant pas un luxe que les Palestiniens peuvent se permettre, la Cour internationale de Justice décide, par suite d'une initiative sud-africaine, d'étudier la possibilité ou non de l'existence d'un génocide. Mais quand ? Et après, quoi ? La décision ne sera rendue que dans plusieurs années, ne garantissant en rien la détermination comme génocidaire de l'État d'Israël, et condamne d'ores et déjà les Palestiniens à un massacre certain et à une reconnaissance après coup, comme pour le génocide arménien.

La postérité et le médecin après la mort, d'une pierre deux coups de la pensée humaniste...

### De l'indignation

L'impuissance serait peut-être la chose la mieux partagée chez toutes celles et tous ceux sensibles à la question palestinienne. Mais il nous reste encore quelque chose face à elle : c'est l'*indignation*. « *Indignez-vous* » nous scande Stéphane Hessel dans son ouvrage éponyme (2013) dont l'un des chapitres constituants est intitulé « *Le motif de la résistance c'est l'indignation* ». L'indignation n'est pas seulement

un sentiment personnel, un accablement de la conscience individuelle. C'est également une projection vers l'extérieur, vers l'Autre, puisque la conscience est éclatement, que l'on s'indigne toujours de quelque chose, et que c'est elle qui est à l'origine d'une nouvelle manière d'être et de penser au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et des monstruosité du nazisme, du fascisme.

Elle doit être le moteur de l'engagement et de l'action, du moins positive (c'est-à-dire volontaire), car nous appuyant sur l'éthique existentialiste sartrienne, nous pensons que l'indifférence est encore une forme d'engagement et d'action, mais négative.

### Pour une éthique existentialiste au 21<sup>e</sup> siècle

Nul, en tant que « *zoon politikon* » (l'animal politique, selon Aristote), n'échappe aux affaires politiques, et chaque acte posé en tant qu'existant est un acte posé politiquement. Il n'y a pas de gratuité.

De ce fait, nous sommes tous responsables, embarqués dans cette *situation* pourtant universelle. L'engagement, personnel mais aussi celui effectué par les agencements collectifs, ne relève pas de la contingence, mais de la nécessité.

La sortie massive et presque quotidienne des masses dans les rues, les campements étudiants tour à tour démantelés, combattus, mais jamais décourageants pour les occupants, la campagne éducationnelle via des médias consacrés à la Palestine et spécialement conçus pour elle, voilà l'engagement positif auquel a donné naissance l'*indignation*. Tout comme le procès de Bobigny n'était l'affaire de Gisèle Halimi, ni la guerre du Viêt-Nam celle de Sartre ou de Godard, ni l'affaire des ouvriers celle des étudiants en Mai 68, la question de la Palestine pourrait sembler ne pas

être de notre ressort. Pourtant, « tout » y est en cause, et ce tout, c'est ce que nous prétendons être notre humanité, notre civilisation.

Engageons-nous. « Le propre de la réalité humaine, c'est qu'elle est sans excuse » nous dit Sartre dans *L'Être et le Néant* (1943 : 6). Et c'est pour cette raison que nous ne devons cesser de nous indigner et d'agir afin de demeurer, ou plutôt de devenir ce que nous prétendons être, c'est-à-dire humains, et civilisés.

Keucheyan, R. (2024), « Ce qu'on appelle génocide », *Le Monde diplomatique*, Juillet 2024, pp.16-17.

Sartre, J.-P. (1943), *L'Être et le Néant*, Gallimard, Paris, p.6.

### Notice biographique

**Aziz Gueye** est étudiant au baccalauréat de science politique à l'UQAM. Ses centres d'intérêt intellectuels gravitent autour du féminisme, des luttes sociales, de l'existentialisme sartrien et de l'Art.

### Références

Arendt, H. (2001), *Condition de l'Homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, p. 37.

Camus, A. (1950), *Actuelles I : Écrits Politiques (Chroniques 1944-1948)*, Gallimard, Paris.

Césaire, A. (2004), *Discours sur le colonialisme suivi de Discours sur la Négritude, Présence africaine*, Paris.

David, É. (1999), *Principes de droit des conflits armés*, Bruylant, Bruxelles.

Deleuze, G. (1995), « L'Abécédaire de Gilles Deleuze : G comme gauche », Disponible sur : <https://youtu.be/c2r-HjICFJM?si=uUSO9sdVjQmqCRrP>.

Hessel, S. (2013), *Indignez-vous*, Indigène éditions, Montpellier.

## La conquête de la Palestine

Par Jean-Paul Coupal

Le dernier livre de Rachad Antonius, *La conquête de la Palestine. De Balfour à Gaza, une guerre de cent ans* (Écosociété) se penche sur la guerre génocidaire que mène l'État d'Israël contre le peuple palestinien :

*Ce livre ne raconte pas une histoire du conflit entre Israël et la Palestine. Il n'aborde qu'un seul aspect de ce conflit, qui est le plus central : l'histoire de la mainmise graduelle du mouvement sioniste sur la terre de Palestine. Tout le reste découle de cette volonté d'immigrants juifs européens, imprégnés de l'idéologie sioniste et encadrés par une puissance coloniale, de prendre le contrôle d'un territoire où un autre peuple vivait déjà et d'y ériger un État conçu pour eux (Antonius 2024: 17).*

L'auteur tient à « replacer cette guerre dans son contexte historique et déconstruire certains mythes » (Antonius 2024: 18) véhiculés par la propagande des gouvernements occidentaux et leurs médias dans la foulée des déclarations en provenance du gouvernement israélien. Le livre est divisé en deux parties, une première donne un rapide survol de l'histoire palestinienne depuis cent ans; la seconde discute d'un ensemble de problématiques liées à la question israélo-palestinienne. Le pivot axial de la réflexion est simple :

*La conquête à laquelle la société palestinienne est confrontée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle est de nature radicalement différente [des conquêtes antérieures]. Les nouveaux conquérants ne veulent pas exploiter les habitants locaux, ils veulent surtout s'en débarrasser. Les expulser et prendre leur terre, en prétendant que cette terre a appartenu à de lointains ancêtres mythiques, dix-neuf siècles plus tôt (Antonius 2024: 22).*

Il faut d'abord faire un saut au-delà du massacre de civils israéliens du 7 octobre 2023, perpétré par le Hamas, et revenir sur les soixante dernières années du conflit :

*Cette discussion, nous voulons la mener en montrant calmement pourquoi les politiques israéliennes sont grossièrement injustes. En montrant qu'elles nécessitent une violence extrême pour être mises en œuvre. En montrant comment elles contribuent à accentuer la violence et l'insécurité généralisée en instaurant un système d'apartheid, c'est-à-dire un ensemble de lois qui accordent à certains citoyens des privilèges qui sont niés à d'autres en fonction de leur identité religieuse ou nationale (Antonius 2024: 25).*

Et d'ajouter :

*Au-delà de l'explication à tête froide, tout observateur du conflit un tant soit peu impartial ne peut réprimer un sentiment d'indignation devant le contraste entre la réalité de la tragédie palestinienne et la fiction de ses représentations les plus courantes dans les grands médias des pays occidentaux et dans les discours des politiciens. Non seulement Israël se pose en champion de la morale la plus élevée [...] mais l'appui que des politiciens et des éditorialistes apportent aux politiques israéliennes de contrôle et d'appropriation des territoires palestiniens est immoral et mérite d'être dénoncé. Oui, l'indignation est de mise. Mais quelle que soit sa justification, le sentiment d'indignation interfère dans le processus de dialogue, indispensable dans les circonstances, qui doit s'établir entre les protagonistes, entre ceux et celles qui appuient les uns ou les autres (Antonius 2024: 27).*

Dans la Déclaration Balfour de 1917, rédigée rapidement en plein conflit mondial, le

gouvernement britannique, qui allait bientôt se partager les territoires arabes de l'Empire ottoman vaincu, entendait octroyer des droits politiques aux Juifs par l'établissement d'un foyer national, mais pas aux Palestiniens, dont seuls les droits civiques et religieux étaient reconnus. C'était évidemment un relent de la politique coloniale pratiquée par l'Empire britannique dans sa colonie des Indes. Aux droits politiques spoliés, le mandat britannique, qui devait suivre en 1922, ajoutait une dépossession administrative et économique des ressources du pays :

*L'administration [britannique] visera ainsi à « encourager la colonisation intense et la culture intensive de la terre ». Enfin, elle « pourra [...] s'entendre avec l'organisme juif [...] pour effectuer ou exploiter [...] tous travaux et services d'utilité publique et pour développer toutes les ressources naturelles du pays (Antonius 2024: 38).*

Bien entendu, les Palestiniens résistèrent à cette première effraction. Le mouvement sioniste n'était que la tête de pont de l'entreprise coloniale britannique :

*Les responsables des institutions qui visaient à favoriser la colonisation de la Palestine par les Juifs européens savaient fort bien que les terres qu'ils achetaient aux grands propriétaires terriens abritaient des paysans palestiniens. Dans les contrats d'achat de terres agricoles par le Fonds national juif aux grands propriétaires fonciers palestiniens, la clause suivante fut d'ailleurs introduite : « La terre doit être livrée vide de ses habitants (Antonius 2024: 41-42).*

Ce négationnisme d'une population arabe autochtone allait plus loin que les anciens décideurs coloniaux, obligés qu'ils étaient de reconnaître l'existence de populations locales

tout en définissant leurs statuts précis. Dans le cas des Palestiniens, leur présence n'était même pas mentionnée.

À partir de 1920, la diffusion de l'occupation israélienne de la Palestine se fit sous le contrôle britannique, libre d'accroître ou de diminuer le flux migratoire. Une première guerre d'occupation se livra entre 1948 et 1949, moins contre les Palestiniens que contre les Britanniques. Au moment de l'armistice, en 1949, Israël contrôlait 78% du territoire palestinien et avait déjà expulsé deux tiers de sa population :

*l'expulsion massive de la population autochtone, qui avait commencé avant même la proclamation de l'État, s'est poursuivie après cette proclamation. Au total, entre 750 000 et 800 000 Palestiniens ont été chassés de leurs foyers et de leurs villages durant cette période et sont devenus des réfugiés. [...] Israël occupe alors 78% du territoire de la Palestine. L'ONU adopte la Résolution 194, qui préconise soit la réintégration des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, soit leur indemnisation s'ils choisissent de ne pas y retourner. Cette résolution, qui était une condition implicite d'admission du nouvel État à l'ONU, ne sera jamais mise en application. Les Palestiniens désignent cette période sous le terme Nakba, ou la grande catastrophe (Antonius 2024: 46-47).*

Il est devenu évident, à la suite des recherches menées par les « nouveaux historiens » israéliens<sup>1</sup>, qu'il ne s'agissait pas d'une désertion volontaire de leurs terres par les Palestiniens, mais que leur exode « avait été planifié et que ce plan a été systématiquement appliqué par l'état-major israélien » (Antonius 2024: 47). Ce balayage démographique s'est poursuivi depuis à travers une série de guerres et de négociations dont on a longtemps cru que les accords d'Oslo de 1993

1. Se dit d'une école de jeunes historiens qui critiquent les sources de l'histoire israélienne récente et les prétentions mythiques associées au droit du « retour » sur la terre de l'antique Israël. Shlomo Sand est le plus connu d'entre eux auprès du lectorat français.

ouvraient la voie à une volonté d'en finir avec les hostilités :

*En surface, il s'agissait d'un progrès majeur : il y avait là ce qui semblait être une reconnaissance mutuelle officielle entre les Palestiniens et les Israéliens. Or, la reconnaissance était asymétrique : en signant la Déclaration de principes, les Palestiniens reconnaissaient Israël comme un État légitime dont le territoire est bien identifié, mais la Déclaration n'évoque pas l'État palestinien qu'Israël devait reconnaître et ne mentionne pas sur quel territoire il devait être établi (Antonius 2024: 69-70).*

En effet, jamais le gouvernement israélien ne restaurerait le droit des Palestiniens à leur pays. Après les intifadas de la fin du 20<sup>e</sup> siècle, la ségrégation (l'apartheid) s'inscrit dans la pratique politique du sionisme. Si les Israéliens n'édifièrent pas les murs d'un nouveau Temple pour remplacer les deux premiers (attitude étrange pour un pouvoir qui tenait à se légitimer par ses lointaines origines!), ils en établirent un au cœur de Jérusalem, ville partagée par les deux communautés :

*Les Palestiniens ainsi que de nombreux observateurs le nomment « Mur de séparation » ou encore « Mur de l'apartheid ». Si le but de ce mur était uniquement d'établir un rempart de sécurité, il aurait été construit sur la frontière séparant la Cisjordanie occupée d'Israël. Or, ce n'est pas le cas. Il est construit à l'intérieur des territoires occupés et non pas sur la Ligne verte (ligne de démarcation avec Israël), ce qui lui donne une fonction additionnelle : annexer de facto les zones qui se trouvent du côté israélien (Antonius 2024: 81).*

L'un des efforts constants des sionistes, à l'intérieur comme à l'extérieur d'Israël, a été d'imposer l'existence d'un seul discours narratif et justificatif de la question palestinienne. Ainsi, « en dépit de la disponibilité [des] informations, c'est la

*version israélienne de l'histoire qui reste la référence pour les gouvernements occidentaux » (Antonius 2024: 92). Même les historiens occidentaux les plus favorables à la cause israélienne ne peuvent faire abstraction de ce que passent sous silence les grands réseaux d'information, c'est-à-dire l'aspect franchement colonial de l'entreprise :*

*Les sociétés du Nord autant que celles du Sud sont intimement concernées : les premières parce que leurs gouvernements ont eu tendance à appuyer activement et directement la dépossession des Palestiniens, et les secondes parce qu'elles se reconnaissent dans la lutte anticoloniale de ces derniers (Antonius 2024: 95).*

C'est un paradoxe remarquable que la conquête coloniale de la Palestine se soit déroulée en un temps où triomphaient les diverses luttes de décolonisation en Afrique et en Asie.

Pour qui a suivi les récents événements depuis octobre 2023 tout en ayant un arrière-plan historique, il apparaît clairement que l'objectif « réel » du gouvernement israélien « n'est pas de détruire le Hamas, mais de tenter de réduire au minimum le nombre de Palestiniens à Gaza pour pouvoir s'appropriier le maximum possible de ce territoire » (Antonius 2024: 98). Il ne s'agit pas de créer un nouvel argumentaire politique, mais de poursuivre celui qui n'a jamais été interrompu depuis un siècle. Pièce par pièce, Antonius entend réduire cet argumentaire.

À la « légitime défense » d'Israël, Antonius rappelle que ce « sont les Palestiniens qui sont en posture de défense et non pas Israël, qui est clairement en posture d'agression » (Antonius 2024: 99). En effet, pour une puissance nucléaire, attaquer une population désorganisée et désarmée est pathétique : « Combien de morts de civils ça prendrait pour qu'il [le gouvernement canadien] accepte l'idée qu'il s'agit d'une guerre

contre les Palestiniens et non pas contre le Hamas?» (Antonius 2024: 116). Moussera-t-on l'aspect islamiste et terroriste du Hamas? Ici, l'argumentaire d'Antonius est plus faible :

*Nous pensons que la logique profonde de l'action du Hamas est une logique de résistance à l'occupation, même si elle a un référent islamiste (ce qui nous semble problématique), et qu'elle a donné lieu à des dérapages qui sont des crimes ne pouvant être justifiés ni politiquement ni moralement. Il y a une énorme différence entre cet énoncé et les énoncés réducteurs véhiculés par la propagande israélienne. Les attaques du Hamas se sont toujours déroulées sur le territoire contrôlé par l'occupant, et non pas à l'étranger comme le font des groupes terroristes islamistes (Antonius 2024: 100-101).*

Il est vrai, par exemple, qu'agresser des manifestants propalestiniens en prétendant qu'ils soutiennent un groupe terroriste est davantage efficace auprès de l'opinion publique que de rétablir les perspectives à partir desquelles ces manifestations ont pris racine. Ce n'est que la version importée dans nos pays de l'argument sioniste qui affirme que l'appui aux Palestiniens est un appui au terrorisme. C'est faire fi du fait « qu'Israël a favorisé le Hamas dès sa fondation, en 1987, tout en mettant des entraves au fonctionnement du Fatah puis de l'Autorité palestinienne, et ce, dans le but d'approfondir la division déjà existante entre les deux formations et paralyser le leadership palestinien » (Antonius 2024: 102-103), politique d'ailleurs promue par Nétanyahou lui-même. Si le Hamas est un groupe terroriste, il a bien été tenu sur les fonts baptismaux par le Premier ministre d'Israël, qui en appelle maintenant à son éradication! Cette fabulation idéologique contraint les gouvernements occidentaux en affirmant que toute demande de cessez-le-feu constitue un soutien au Hamas. Pour

Antonius, il s'agit d'une autre « instrumentalisation des valeurs démocratiques pour appuyer les politiques coloniales israéliennes » (Antonius 2024: 105).

Le coup final porte sur l'assimilation de l'antisionisme à de l'antisémitisme :

*Plusieurs éléments sont à l'origine de la confusion entre antisionisme et antisémitisme. Le premier est le fait des courants sionistes eux-mêmes, qui entretiennent la confusion entre antisémitisme et antisionisme pour délégitimer l'antisionisme et le faire passer pour du racisme antijif. [...] Alors que [l'antisémitisme] désigne un racisme qui doit être combattu, [l'antisionisme] désigne une posture politique, tout à fait légitime, d'opposition à un projet colonial. Il ne faut pas confondre les deux (Antonius 2024: 106-107).*

Tout cela est lieu commun pour les historiens et les linguistes. L'Oxford English Dictionary ne définit-il pas l'antisémitisme comme l'« hostilité ou préjugé à l'égard des Juifs... en tant que Juifs » (Antonius 2024, citation: 109)?

La propagande actuelle – et ici, à mon avis, Antonius n'extrait pas l'essentiel de l'argumentaire israélien –, repose sur un syllogisme pervers :

*D'abord, le massacre en cours est désigné par le terme « guerre Israël-Hamas » plutôt que par le terme « guerre Israël-Palestine ». La première implication de cette désignation est la suivante : si vous ne soutenez pas Israël, alors vous soutenez l'organisation qui s'oppose à lui, c'est-à-dire le Hamas. Or, le Hamas est classé par Ottawa (et plusieurs autres pays) parmi les groupes terroristes. Donc si vous n'êtes pas en faveur de la position israélienne, cela signifie que vous êtes en faveur d'une organisation terroriste, c'est-à-dire que vous faites l'apologie du terrorisme, ce qui soulève évidemment une controverse. La conséquence de ce raisonnement est que, pour ne pas tenir des propos controversés, il faut refuser le cessez-le-feu. Par extension, ce refus est considéré*

comme une posture moralement justifiée et la demande de cessez-le-feu, comme une position controversée (Antonius 2024: 118-119).

Qui s’y entend bien aura reconnu la vieille antienne propre à la paranoïa de tous les monothéismes : qui n’est pas avec moi est contre moi. On la retrouve même dans la bouche de Jésus, dans les Évangiles. Elle a servi à nourrir bien des bûchers de l’Inquisition. Chez des Américains imbus de lectures bibliques, elle est d’une efficacité redoutable. Cet étau qui étrangle la conscience entraîne d’étonnants paradoxes. Par exemple :

*on a souvent vu dans les émissions de Radio-Canada, les témoignages de personnes d’orientation ouvertement sioniste qui nient la réalité historique de la dépossession des Palestiniens, juxtaposés aux témoignages des Palestiniens qui ont vécu cette dépossession. Et comble de l’ironie, c’est l’opinion qui nie la réalité historique mais qui reflète l’opinion dominante au sein de l’élite politique canadienne qui devient la vérité par défaut (Antonius 2024: 122).*

Les médias ne cessent de présenter le récit israélien sur fond d’images palestiniennes. Des Israéliens nous parlent des otages détenus par le Hamas alors que des édifices de Gaza, pilonnés par l’armée israélienne, s’effondrent sur les Gazaouis et les otages. La conséquence voulue est cette confusion qui fait des agresseurs des agressés.

Ces perversions médiatiques visent à faire oublier que le pilonnage de Gaza relève d’une volonté d’éradication de la population palestinienne. C’est l’acte colonisateur qui rend compte de la politique de Jérusalem :

*on oublie que les actions armées israéliennes ont pour objectif premier de maintenir et de consolider son contrôle sur des territoires considérés comme occupés en droit international ainsi que par l’ensemble des pays du monde,*

*incluant les pays occidentaux. Ce sont les actions qu’Israël entreprend pour maintenir l’occupation qui sont légitimées par les gouvernements occidentaux, en prétendant qu’il s’agit de légitime défense (Antonius 2024: 123).*

Mais pour Antonius, la question la plus fondamentale – celle qui sous-tend toutes les autres – demeure dans la confusion entre l’antisionisme et l’antisémitisme, qui « *prétend que toute prise de position antisioniste est en réalité de l’antisémitisme déguisé* » (Antonius 2024: 96). Là encore, on pourrait fouiller davantage.

On voit couramment des caricatures où un Adolf Hitler passe le flambeau à un Benjamin Netanyahu. Exagérées, comme le sont toutes les caricatures, elles traduisent pourtant un certain rapprochement qui ne repose pas seulement sur la haine de ce dernier ou l’action génocidaire de son gouvernement. Antonius rappelle, dans la première partie de son ouvrage, les lois adoptées par les autorités israéliennes faisant « *en sorte que les personnes déplacées ne puissent plus jamais revenir. Leurs biens furent confisqués et attribués à des immigrants juifs* » (Antonius 2024: 53). Il rappelle d’abord la *loi sur la propriété des absents* de 1950 présentant les propriétés vidées préalablement de leurs occupants comme devant revenir aux immigrés juifs. Puis, la *loi du retour*, la même année, qui appelle les Juifs du monde entier à venir s’établir dans leur nouvel État. Enfin, la *loi sur la nationalité* de 1952, qui affirme que seuls sont Israéliens les habitants d’origine juive d’Israël, ce qui exclue la population arabe autochtone.

Antonius constate qu’ « *il y a donc lieu de poser la question suivante : pourquoi Israël adopte-t-il de telles politiques?* » Ce à quoi il répond :

*nous croyons que ces choix s’expliquent par l’histoire des discriminations, de l’antisémitisme et du génocide subi par les Juifs européens, ainsi que par l’inscription du mouvement sioniste dans*

*un contexte historique colonial, dont il a hérité certains traits, y compris dans leurs formes les plus radicales (Antonius 2024: 26).*

Beaucoup plus récentes que l'expulsion des Hébreux sous les Assyriens, les Babyloniens ou les Romains, les lois raciales votées par l'État nazi en 1935-1936 ont nettement servi de modèles aux lois israéliennes. On y retrouve l'esprit du juriste allemand Carl Schmitt pour qui « *la discrimination de l'ami et de l'ennemi fournit un principe d'identification qui a valeur de critère* » de base du politique, d'où la nécessité de l'État total afin de mener une guerre totale. C'était la raison, d'ailleurs, pour laquelle *la Solution finale* n'a été établie qu'à partir de l'invasion allemande de la Russie, en 1941. Tout Autre est un ennemi!

*La guerre de Gaza a donné l'occasion à ces tendances de se radicaliser dans leur appui au nettoyage ethnique des territoires occupés, qui s'est exprimé alors plus ouvertement par une déshumanisation des Palestiniens, rendant plus légitime le fait de les tuer sous prétexte de guerre menée contre le Hamas (Antonius 2024: 139).*

Carl Schmitt participa donc à la rédaction des lois raciales de Nuremberg, déshumanisant les Juifs en les dépouillant de leurs droits civils et de leurs propriétés. Du coup, les Allemands de Nuremberg deviennent les Palestiniens du Président d'Israël, Isaac Herzog :

*Tous ces beaux discours sur les civils qui ne savaient rien et qui n'étaient pas impliqués. Ça n'existe pas. Ils auraient pu se soulever. Ils auraient pu lutter contre ce régime maléfique qui a pris le contrôle de Gaza par un coup d'État. Mais nous sommes en guerre... Nous défendons nos foyers... C'est la vérité (Antonius 2024, citation: 140).*

Les Palestiniens auraient pu se soulever contre le Hamas, comme les Allemands se soulever contre le nazisme plutôt que de se faire

les bourreaux volontaires de Hitler! (À l'époque, les dirigeants du Mapaï, parti politique de Ben Gourion, se défendaient : « *Il n'est pas vrai que [le public] ignorait ce que les Juifs européens étaient en train d'endurer. [Tout le monde] le savait* » (Segev 2003: 99).) Dès 2015, le député à la Knesset et ancien ministre Eli Ben Dahan déclarait que les Palestiniens « *étaient des animaux. Ils ne sont pas humains* »; en pleine invasion de Gaza, l'ex-ambassadeur israélien à l'ONU, Dan Gillerman, estime pour sa part « *que les Palestiniens étaient "des animaux/inhumains" et s'est dit déconcerté ("puzzled") par la préoccupation constante pour leur sort* » (Antonius 2024: 139-140), autant de véritables échos de l'Untermensch nazi. Antonius le rappelle : « *Pour qu'une telle chose puisse se produire, il est nécessaire d'avoir nié auparavant l'humanité des victimes* » (Antonius 2024: 148).

Que reste-t-il alors du « *mythistoire* » qui a tant servi à justifier « *la loi du retour* »? Qu'ont en commun la Palestine au temps de Begin, Rabin et Nétanyahou et celle d'Abraham, de Moïse et de David?

*On peut aisément démontrer qu'il n'y a aucune continuité entre les forces politiques qui existaient alors au sein des communautés juives et celles qui existent aujourd'hui. Par contre, la continuité entre ce qui s'est passé au début du XX<sup>e</sup> siècle et ce qui se passe maintenant est facilement vérifiable. Ce sont les mêmes groupes humains, les mêmes institutions, les mêmes stratégies à long terme qui sont à l'œuvre (Antonius 2024: 155).*

Quelle que soit la distance temporelle qui sépare les origines d'un *mythistoire* de la situation actuelle, la légitimité de l'occupation d'un territoire repose dans la filiation immédiate des occupants, en commençant par la génération actuelle tributaire de la précédente et remontant, ainsi de suite, de génération en génération, et non l'inverse. C'est la situation réelle sur laquelle

s'appuie la légitimité actuelle de l'État d'Israël et non plus de ses lointaines origines. S'il est impossible au nom de ce principe de chasser les intrus de 1948 comme le voudraient les Palestiniens et les Arabes, on ne peut, à plus forte raison, en chasser ou exterminer les Palestiniens qui vivaient sur la terre de leurs ancêtres. Ce ne sont pas les lointains précédents, mais les précédents immédiats qui définissent le droit de propriété. C'est l'argument sur lequel les survivants de la Shoah ont réclamé la rétribution de leurs biens et propriétés spoliés par les nazis.

Pour conclure, le génocide palestinien mené par Israël n'est que la reproduction du génocide juif pratiqué par les Allemands. Inconsciemment même, les nations occidentales, impuissantes et peu mobilisées contre la pratique génocidaire d'Hitler, sont, encore aujourd'hui, impuissantes et peu mobilisées contre le génocide des Palestiniens. De même, devrait-on tenir l'abandon et le mépris des otages détenus par le Hamas et tués sous le coup des bombardements israéliens comme la réplique de la réaction dénuée de toute compassion de la communauté juive de Palestine devant les Yekkes, ces Juifs ashkénazes germanophones d'Europe de l'Est qui avaient fui les persécutions nazies?

*C'était une réalité d'une incomparable cruauté : chaque Juif qui recevait un certificat d'immigration [de l'Agence juive] pendant cette période vivait en Palestine en sachant qu'un autre Juif qui n'avait pas pu recevoir de certificat avait été tué. Là résidait le fondement du sentiment de culpabilité qui tourmenterait plus tard tant d'Israéliens qui avaient échappé au Génocide (Segev 2003: 59).*

C'est dire que le « nouveau Juif »<sup>2</sup> né avec le nouvel État d'Israël commençait sa vie avec déjà une hypothèque lourde à porter.

Telle est l'impasse israélienne, qui ne prendra fin que lorsque le génocide palestinien aura été commis. Les Palestiniens disparaîtront alors, tout comme les Hébreux se sont fondus dans la diaspora universelle.

### Notice biographique

**Jean-Paul Coupal** est titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université Concordia.

### Références

Antonius, R. (2024). *La conquête de la Palestine, Écosociété, Montréal.*

Segev, T. (2003). *Le Septième Million (traduit de l'anglais et de l'hébreu par Eglal Errera), Liana Levi, Paris.*

2. On appelle « nouveaux Juifs » les Israéliens nés en Palestine, par opposition aux « anciens Juifs », ceux de la Diaspora. Ce dernier terme est généralement utilisé avec un certain mépris.

## Le droit à la justice pour les communautés dalits, adivasis et musulmanes en Inde

Entrevue avec **Naveen Gautam**

*Naveen Gautam (N.G.) est un avocat des droits humains originaire de l'Uttar Pradesh en Inde. Il milite pour les droits des Dalits et travaille sur les discriminations et les atrocités fondées sur la caste. Il est associé à diverses organisations défendant les droits des communautés dalits et adivasis ainsi que des minorités religieuses en Inde. Il leur dispense des formations et leur offre une aide pro bono en matière d'accès à la justice. Il nous fait part dans ce texte des discriminations et des atrocités commises envers les communautés dalits, adivasis et musulmanes, de la lutte de celles-ci pour la préservation et l'application de la constitution indienne, des violences policières injustes commises envers ces mêmes communautés, de la situation dans les prisons indiennes et, finalement, des idéaux de justice sociale et économique portés par les mouvements sociaux indiens. Cette entrevue a été réalisée par Léo Palardy (L.P.).*

**L.P. Pour commencer, pourrais-tu rapidement nous expliquer quelle est la situation des Dalits, des Adivasis et des Musulmans en Inde ?**

**N.G.** Chacune de ces communautés mène un combat qui lui est propre. Les Dalits se battent pour leurs droits civils et politiques en général et plus spécifiquement pour leur droit à la dignité personnelle. Leur combat se porte avant tout contre l'intouchabilité dont ils sont victimes. Cette oppression remonte à bien avant l'époque coloniale. En effet, depuis plus de 2000 ans cette structure qu'est l'hégémonie brahmanique tente d'imposer son pouvoir sur la société indienne

et, de ce fait, de reléguer les Dalits aux strates inférieures de la société où ils sont traités comme des intouchables et mis en esclavage. Pour ce qui est des Adivasis, leur lutte se rattache au combat des communautés autochtones qui, partout à travers le monde et pas seulement en Inde, luttent pour leurs droits. Leur lutte porte sur le droit à la terre, à l'eau, à la forêt et, plus largement, à la sauvegarde de leur identité. En Inde, ils utilisent le slogan « *Jal, Jangal, Jameen* », « *Jal* » signifiant « eau », « *Jangal* » signifiant « forêt » et « *Jameen* » signifiant « terre ». Ensuite, il y a aussi la lutte pour les droits des minorités religieuses, en particulier des Musulmans et des Chrétiens. Comme dans de nombreux autres pays, les minorités sont victimes, en Inde, de discriminations et de persécutions. C'est aussi le cas au Myanmar, au Pakistan et au Sri Lanka. Au Myanmar, ce sont les Rohingyas qui sont persécutés, au Pakistan ce sont les minorités hindoues, au Sri Lanka, ce sont les Tamouls et, finalement, en Inde, ce sont les Musulmans qui sont les plus persécutés en ce moment. Cette haine provient à la fois des populations et des politiques et se focalise notamment sur certaines pratiques. En Inde, les questions de « *Pourquoi les musulmans utilisent-ils des haut-parleurs la nuit ?* » ou de « *Pourquoi les musulmans lisent-ils sur la route, qui est un espace public ?* » sont régulièrement soulevées dans les médias. C'est de cette manière que les dirigeants politiques utilisent des aspects fondamentaux de la pratique de l'islam pour répandre la haine. Cela dans un si beau pays, qui a toujours été très diversifié sur les plans historique et culturel...

**L.P. Pourrais-tu développer un peu plus au sujet des Adivasis?**

**N.G.** Le mouvement des Adivasis s'est développé de manière semblable à celui des Dalits en Inde. C'est un mouvement très puissant, il n'a pas commencé avec Birsa Munda, mais il est vrai que cet homme a joué un rôle très important dans la direction de ce mouvement. Bien que les Adivasis soient répartis sur l'ensemble du territoire national, ils sont particulièrement nombreux à habiter une ceinture partant de l'ouest, dans l'État du Gujarat, puis qui se dirige vers l'est, vers l'État du Madhya Pradesh, puis vers le Jharkhand, et enfin vers les frontières nord-est du pays. Le Jharkhand, plus particulièrement, est un État reconnu comme « tribal » parce que les Adivasis y comptent pour plus de 50 à 60% de la population. Le Jharkhand a été séparé du Bihar en 2001 après la lutte des Adivasis pour le droit à l'eau, à la forêt, à la terre et, enfin, le droit à la leur liberté.

**L.P. Comment ces communautés (dalits, adivasis et musulmanes) ont-elles été affectées par le gouvernement de Narendra Modi et, plus largement, par la montée de l'extrême droite hindoue?**

**N.G.** Cela ne date pas seulement du gouvernement de Narendra Modi. Le parti du Congrès a lui aussi largement contribué à la perpétuation de ces oppressions. Narendra Modi et le Bharatiya Janata Party (BJP) n'ont fait que reprendre le flambeau et aggraver l'impact de ces politiques. Quoi qu'il en soit, lorsque quelqu'un se bat pour ses droits civils et politiques, c'est une lutte contre l'État. Je ne dirais pas que c'est une lutte contre le pays, mais plutôt contre la forme de gouvernement, contre l'État. Je le répète, je ne dis rien contre l'État ni contre le pays en soi, mais je prends position

pour que le gouvernement rende des comptes, ce qui devrait être le cas puisque c'est nous qui choisissons le gouvernement. La situation a été la même, non seulement sous le BJP, mais aussi, je le pense, sous le Congrès. Les Dalits ont été repoussés et les droits des Adivasis ont été ignorés. En réponse à cela, un mouvement s'est constitué, mais la situation a malgré tout continué à se dégrader. Et, bien sûr, il en va de même pour les minorités religieuses, la situation sur le terrain est très mauvaise. La situation était déjà très grave pour les Musulmans, mais avec la pandémie de Covid-19, elle s'est empirée alors qu'ils ont été littéralement accusés de propager le virus. Je ne dis pas que le gouvernement et l'État les visent directement, mais les gens ont développé une telle haine les uns envers les autres, en particulier envers les Musulmans et les Dalits, qu'on en arrive au point où des gens sont tués, des gens sont lynchés au bord des trains et sur les routes. Voyez aussi ce qui s'est passé à Manipur, tant de personnes appartenant à la minorité chrétienne ont été attaquées et tuées, mais le gouvernement n'a même pas pris la peine de condamner ces atrocités. Même si les minorités n'ont pas voté pour vous, votre devoir fondamental en tant que gouvernement, mais aussi en tant qu'État, se doit d'être du côté de la majorité tout en protégeant les minorités. En réponse à ces injustices, lors des dernières élections, les Dalits, les Musulmans et, dans une certaine mesure, les Adivasis se sont tous rassemblés, oubliant pour la première fois les politiques basées sur la caste et la religion, pour chasser le BJP du pouvoir dans l'État de l'Uttar Pradesh et y installer un meilleur parti politique.

**L.P. Quel était le parti auparavant au pouvoir dans l'Uttar Pradesh? Était-ce le BJP?**

**N.G.** Oui, aux élections précédentes le BJP avait gagné 62 sièges sur 80 dans cet État, mais maintenant ils n'en ont plus que 35.

**L.P. Est-ce que ce sont des députés du Bahujan Samaj Party (BSP) qui ont été élus pour les remplacer?**

**N.G.** Non, justement. Même les Dalits à présent ont passé outre les politiques de caste. Aujourd'hui, ils cherchent avant tout à préserver la constitution indienne. Ils veulent sauver les articles qui leur assurent une représentation dans les institutions et qui contribuent à leur donner la force de survivre dans notre société. Les Dalits se sont donc rendu compte que sur ce plan, le BSP lui-même n'était pas réellement actif, qu'il restait silencieux. Les Dalits considèrent le BSP comme faisant partie des organisations pionnières du mouvement pour leurs droits, mais ils n'ont pas voté pour eux cette fois-ci et pas un seul siège n'a été remporté par le BSP dans l'Uttar Pradesh. D'autre part, le Parti socialiste, lui, a remporté plus de 40 sièges dans l'État.

**L.P. Les Dalits, les Musulmans et les Adivasis ont donc décidé de faire alliance pour préserver la constitution face à la menace que représentait l'extrême droite?**

**N.G.** Un sentiment de danger planait, on craignait de perdre les structures de base de la constitution qui promettent à tous la justice économique, politique et sociale. Les communautés et les gens ont eu peur, parce qu'il s'agit d'aspects de la constitution qui donnent aux Dalits, aux Musulmans et aux minorités religieuses la force d'être des citoyens actifs et dignes dans ce pays. Ils ont senti qu'une menace pesait sur tout ça parce que certains dirigeants politiques se

sont ouvertement prononcés à l'encontre de la constitution et ont déclaré publiquement qu'ils la changeraient s'ils obtenaient plus de 400 sièges. Il y avait donc une menace et les gens se sont rassemblés pour la sauver.

**L.P. J'ai entendu dire que la loi visant à prévenir les atrocités commises envers les Dalits et les Adivasis risquait d'être abrogée. Ce garde-fou a-t-il été abaissé?**

**N.G.** Il existe effectivement une loi à cet effet, *The Scheduled Castes and Scheduled Tribes (Prevention of Atrocities) Act*. Ce qui s'est passé c'est que la Cour suprême a, en quelque sorte, abrogé des dispositions de cette loi. Ces dispositions mentionnaient spécifiquement qu'en cas d'atrocité, un « *First Information Report (FIR)* » devait obligatoirement être déposé et qu'il n'y avait pas de possibilité de mise en liberté sous caution pour les agresseurs présumés. Il s'agissait là de dispositions très fortes qui donnaient de la force aux victimes dalits. Ça leur servait de protection parce que, vous savez, tous ceux qui siègent dans ces bureaux sont issus des castes dominantes... Cette loi mentionnait donc spécifiquement qu'il n'est pas nécessaire de mener une enquête avant de déposer le FIR, qui constitue en soi la première étape de l'enquête. La Cour suprême a donc décidé de diluer ces dispositions prétextant que « *la loi était mal utilisée* ». C'est complètement absurde. Il suffit pour s'en apercevoir de regarder le nombre de cas soumis à la justice en comparaison du nombre total des cas d'atrocités. Il s'agit peut-être d'environ 20% des cas réels, car la grande majorité des cas ne parviennent jamais aux postes de police. Les Dalits ne sont pas vraiment conscients de l'importance de déposer un dossier s'ils sont victimes de violences et, même s'ils en étaient

conscients, force est de constater que ces affaires ne sont pas réellement prises au sérieux. Bien souvent les accusations ne sont pas déposées à temps et une enquête n'a jamais lieu. Sachant tout cela, comment la Cour pouvait-elle oser prétendre que cette loi était utilisée à mauvais escient? Il y a donc eu, en réponse à tout ça, un mouvement de masse le 2 avril 2024 où de nombreux frères et sœurs dalits et adivasis sont morts pour défendre leur dignité. Finalement, nous avons obtenu un amendement qui permettait de maintenir le statu quo concernant ces dispositions.

**L.P. Les Dalits, les Adivasis et les Musulmans sont-ils également victimes de violences infligées par l'État sous la forme de violences policières?**

**N.G.** Oui, je pense que cela se produit à différents niveaux, parce que pour les Dalits et les Adivasis, il est très difficile d'obtenir le dépôt d'un FIR, alors même que le système dans son ensemble tourne autour des enquêtes policières. Très souvent, des Dalits essaient de déposer un FIR, mais il n'est pas déposé, alors ils se retrouvent à nouveau à la merci des atrocités (en particulier lorsqu'il s'agit de femmes dalits) et c'est la faute des policiers. Il est donc vrai que la police a souvent joué un rôle majeur dans les maltraitances commises vis-à-vis les communautés dalits et adivasis. Par ailleurs, quand les minorités religieuses, en particulier les Musulmans, sont attaquées, il est connu que la police les renvoie régulièrement à leurs oppresseurs. Tant de haine a été répandue à leur rencontre... À ce sujet, je ne blâmerais pas l'ensemble des services de police, mais il est certain que certaines organisations policières ont activement contribué à la prolifération de la haine envers les Musulmans et elles ont certainement traité ces populations de manière très rude. Un agent de police a littéralement tué deux

Musulmans à bord d'un train en déclarant qu'ils étaient en train de détruire le pays et qu'« *il faut voter pour Modi* ».

**L.P. Pour ce qui est des prisons, qu'en est-il de l'incarcération des Dalits, des Adivasis et des Musulmans?**

**N.G.** Il existe un rapport à ce sujet, qui paraît chaque année, le *India Justice Report*. C'est un très bon document, il contient des données démontrant que la majorité des prisonniers proviennent des communautés dalits, adivasis et musulmanes. Ce sont eux qui remplissent les prisons et lorsqu'ils sont incarcérés leurs conditions de vie sont très mauvaises. Ils ne sont pas bien logés ni bien nourris, ils vivent dans des conditions insalubres et sont régulièrement battus. Comme dans beaucoup d'autres pays, la situation dans les prisons en Inde n'est pas très bonne. Notons également que la plupart des personnes qui subissent des procès proviennent de ces communautés.

**L.P. Qu'en est-il du système de justice plus largement? Est-ce qu'il reproduit des oppressions envers ces communautés?**

**N.G.** À l'heure actuelle, la représentation de ces communautés dans le système judiciaire (avocats, juges, etc.) est très faible. Ce n'est que depuis quelques années que nous commençons à voir davantage de juges provenant de communautés opprimées. Il est très difficile sur le terrain de trouver des personnes provenant de communautés dalits ou adivasis pour représenter ces populations dans l'appareil judiciaire, ce qui pose de nombreux problèmes. Si vous regardez le nombre total d'affaires déposées en vertu de la *Prevention of Atrocities Act*, vous constaterez

qu'il y en a très peu. De plus, 50 à 60% de ces affaires aboutissent en fin de compte à un acquittement, du fait de la mauvaise qualité de l'enquête, parce que les accusations n'ont pas été déposées à temps ou du fait d'un manque de sensibilité de la part de l'appareil judiciaire. C'est un enjeu majeur que de donner accès à la justice à ces communautés. En Inde, nous disposons d'un système public de procureur spécial qui stipule que les Dalits et les Adivasis ont droit à un avocat spécialisé ayant au moins 7 ans d'expérience. C'est dans la loi, mais malheureusement la plupart des gens ne savent pas que ça existe. Ils dépendent alors d'un procureur général et malheureusement la plupart des procureurs généraux ne sont pas très sensibles à ces questions et sont plus que susceptibles d'avoir des préjugés vis-à-vis des Dalits, des Adivasis et des Musulmans.

**L.P. Y a-t-il des gens qui cherchent à réformer le système de justice en Inde ?**

**N.G.** Les Dalits, les Adivasis et les Musulmans devraient être mieux représentés à l'intérieur du système judiciaire. Nous avons besoin de plus de juges issus de ces communautés. C'est la clé, particulièrement pour ce qui se passe au niveau le plus bas du système de justice. C'est là que les procès ont lieu, que l'on produit des preuves et où les juges tirent des conclusions en rapport avec les faits. C'est là que nous faisons face aux plus grands obstacles en termes d'accès à la justice. C'est donc à ce niveau que nous avons besoin de plus de juges sensibles aux causes dalits, adivasis et musulmanes. Nous avons également besoin de plus d'étudiants en droit provenant de ces communautés. Malheureusement, la discrimination à l'intérieur du système éducatif contribue à rendre difficile le fait de trouver un avocat issu de ces communautés. Il est assez

regrettable de voir des candidats au poste d'avocat abandonner cette voie en raison de la discrimination qu'ils subissent. Les associations et les conseils de barreau sont donc d'autres lieux où nous devons œuvrer pour que les Dalits, les Adivasis et les Musulmans soient mieux représentés.

**L.P. Comment utilises-tu la loi pour servir les intérêts des communautés discriminées ?**

**N.G.** Ce qui me donne de la force c'est la constitution indienne et plus particulièrement certains principes de base qu'elle met en place en matière de justice sociale et économique. Les justices sociale et économique sont mentionnées dans le préambule de la constitution indienne, qui est considéré comme l'un des préambules les plus percutants au monde. Notons également que la constitution contient un article qui vise spécifiquement l'abolition de l'intouchabilité. Imaginez, nous disposons d'un article spécifique visant cette forme de discrimination qui mine l'unité de notre nation depuis une éternité ! Cet article, ainsi que l'article 21 (sur le droit à la vie et à la dignité) et l'article 32 (sur la lutte contre la violation des droits humains) sont ceux qui me sont les plus utiles. Ensuite, nous disposons également de la *Scheduled Castes and Scheduled Tribes (Prevention of Atrocities) Act* qui a été adoptée en 1989 et dont nous avons déjà parlé. Nous disposons aussi de la *Forest Rights Act* concernant les droits des communautés adivasis sur la forêt et de la *Panchayats (Extension to Scheduled Areas) Act* qui leur donne le pouvoir de former leurs propres gouvernements dans les villages. J'essaie, dans ma pratique, de développer des partenariats avec des organisations parajuridiques. Les parajuristes ne sont pas des avocats, mais sont en contact

direct avec les communautés. J'essaie de rentrer en contact avec eux et d'apprendre d'eux.

**L.P. Le préambule de la constitution indienne a-t-il été écrit par Ambedkar ?**

**N.G.** Je ne dirais pas qu'il a été écrit par Ambedkar. C'est l'œuvre de toute l'assemblée constituante qui était dirigée par Ambedkar. Des femmes ont largement participé aux débats et je tiens à saluer leurs efforts. Cela dit, en ce qui concerne la lutte pour la justice sociale et contre l'intouchabilité, nous savons tous que c'est le docteur B. R. Ambedkar qui a mené ce mouvement suivi par les Dalits, mais également par des personnes provenant d'autres castes.

**L.P. Concernant les thèmes progressistes contenus dans la constitution indienne, que penses-tu de l'état actuel de l'Inde? L'Inde a-t-elle abandonné ses idéaux fondateurs?**

**N.G.** Je dirais que la situation actuelle en Inde est plutôt difficile pour les jeunes, les Dalits, les Adivasis et les Musulmans. La constitution indienne est très progressiste, mais ses principes de base sont largement ignorés. Aujourd'hui, par bonheur, de plus en plus de personnes prennent conscience du contenu de la constitution, principalement grâce au mouvement qui a été mis en place récemment pour la sauver. Notre combat ne porte plus sur le système des castes, il ne porte plus sur la religion, mais il porte sur la sauvegarde de la constitution et de ses principes de base, c'est énorme ! Je suis convaincu que, tôt ou tard, nous assisterons à un mouvement de masse qui s'inscrira dans et autour de la constitution, un tel mouvement est déjà en construction en ce moment même. Le monde entier saura à quel point notre constitution est puissante et peut inciter les gens, en particulier les

jeunes, à s'assurer que chaque citoyen soit traité de manière égale et ait accès à la justice sociale, économique et politique.

**L.P. Nous avons, jusqu'à maintenant, parlé de justice sociale, mais pas vraiment de justice économique. À quoi les inégalités économiques ressemblent-elles en Inde aujourd'hui?**

**N.G.** Si on regarde le budget dans son ensemble, on constate que les allocations consacrées aux minorités sont comme les dents d'un éléphant : c'est très visible, ça peut sembler important à première vue, mais ce n'est pas avec ça que l'éléphant mange... Il existe des allocations accordées aux Dalits et aux Adivasis. Mais le problème c'est qu'elles ne leur parviennent pas. Dans une certaine mesure, l'argent est soit déplacé vers d'autres programmes, soit n'est pas utilisé correctement, ou alors ces fonds sont utilisés à des endroits auxquels les Dalits n'ont pas accès. Ces sommes ont pu être utilisées, par exemple, pour construire des routes ou même des stades... Pour les Dalits et les Adivasis, considérés comme appartenant à la strate la plus basse de la société et qui vivent littéralement dans la misère, l'argent devrait plutôt être dépensé dans les domaines de l'éducation, de la santé ou pour créer des emplois corrects et une allocation maximale devrait être fournie à cette fin. Mais, vous savez, à cause du détournement de cet argent vers des « *grands projets* », il n'est pas utilisé pour répondre directement aux besoins fondamentaux des populations opprimées. Nous devrions consacrer plus d'argent à financer les petites entreprises rurales et semi-urbaines, parce qu'elles sont plus à même de toucher les communautés dalits et adivasis qui habitent ces régions. Comme nous le revendiquons « *25% c'est notre droit!* ». Si nous constituons 25% de la population du pays, alors

nous devrions également bénéficier de 25% du budget de l'État, ce qui n'est pas le cas.

**L.P. J'ai vu sur l'Internet que depuis quelques années, on a commencé à construire à travers le pays des statues d'Ambedkar? Est-ce représentatif de comment l'argent des Dalits et des Adivasis est utilisé?**

**N.G.** On peut certainement dire ça. La plupart de ces initiatives gouvernementales obéissent à des fins politiques et ne sont pas en mesure de toucher le cœur du problème, qui est de financer la santé, l'éducation, l'emploi et l'accès à la justice. Je suis d'accord avec ta remarque, puisque ce n'est pas Ambedkar qui a voulu qu'on lui construise de telles statues. Certains vont jusqu'à faire de lui un dieu de l'hindouisme, mais si vous le lisez, vous constaterez bien vite qu'il n'aurait jamais voulu être considéré comme tel, c'est bien lui qui a dit « *Je suis né hindou, mais je ne mourrai pas hindou* », avant de se convertir au bouddhisme.

**L.P. Concernant les allocations budgétaires, souvent quand un gouvernement d'extrême droite est au pouvoir, il alloue une partie importante de l'argent disponible à l'armée et à la police plutôt qu'à d'autres usages. Quelle est la situation actuelle en Inde concernant les dépenses policières et militaires? Cet argent pourrait-il être utilisé autrement?**

**N.G.** Oui. En Inde, une grande partie du budget de l'État va à la défense, c'est une réalité. De plus en plus d'argent est détourné vers cet usage plutôt que vers le financement adéquat du système d'éducation ou de santé. Même durant la Covid-19, une bonne partie de l'argent continuait à être détourné vers la défense et les forces de police. Je pense que nous devrions consacrer plus d'argent

aux communautés dalits, adivasis et musulmanes, dans leurs moyens de subsistance, afin de garantir leurs droits socio-économiques.

**L.P. Pour conclure, penses-tu qu'il est possible de faire des parallèles entre le combat des communautés dalits, adivasis et musulmanes en Inde et la situation d'autres groupes opprimés à travers le monde?**

**N.G.** Nous pouvons le faire et je crois que nous le devons. Je pense qu'il s'agit dans tous les cas d'un combat pour le droit à l'identité et à la dignité. Personne ne veut d'une vie sans dignité. C'est une lutte pour le droit à l'alimentation, pour le droit au logement et plus spécifiquement, contre toutes ces structures qui nuisent à la vie des gens. Ces groupes opprimés s'identifient de différentes manières, il y a les Dalits, les Roms, les Quilombolas, les Palestiniens et bien d'autres qui luttent aujourd'hui chacun de leur côté, mais leur lutte se résume toujours plus ou moins aux mêmes aspects : être reconnus et vivre dignement. Ces luttes comportent également une dimension socio-économique, c'est là qu'intervient le droit à la nourriture, à la santé et aux services. En Inde, c'est un peu différent, parce que l'intouchabilité y constitue un autre niveau d'oppression, mais la lutte contre l'intouchabilité peut être rattachée elle aussi, jusqu'à un certain point, aux droits à l'identité et à une vie digne.

**L.P. Comment définirais-tu le droit à l'identité?**

**N.G.** Pour moi, le droit à l'identité c'est quand nous sommes reconnus comme des citoyens à part entière du pays et comme ayant accès à tous les droits dont disposent les autres citoyens. Nous ne voulons pas de droits particuliers, mais nous devrions pouvoir disposer des mêmes droits

que les autres et ne pas avoir à lutter pour avoir accès à la nourriture, aux moyens de subsistance, au logement, à l'emploi, à l'éducation et, enfin, à la justice, qui sont tous des droits sociaux et politiques. C'est là tout l'enjeu de notre lutte.

### Notices biographiques

**Naveen Gautam** est un avocat des droits humains originaire de l'Uttar Pradesh en Inde. Il milite pour les droits des Dalits et travaille sur les discriminations et les atrocités fondées sur la caste. Il est associé à diverses organisations défendant les droits des communautés dalits et adivasis ainsi que des minorités religieuses.

**Léo Palardy** est militant écologiste et anticapitaliste à Tio'tia:ke/Mooniyang/Montréal et membre du comité de rédaction de *Possibles*. Il est présentement étudiant au baccalauréat en science politique à l'UQÀM.

**Partie 2**

**Varia**

## Jean Morisset : *Sur la piste du Canada errant* : Essai : Éditions du Boréal : 2018 : 360 pages (recension)

Par Jean-Paul Coupal

Voici quelques jours est décédé le géographe Jean Morisset. En la circonstance, je me suis plongé dans ce qui est devenu son livre-testament de 2018, « *Sur la piste du Canada errant* ». Le Canada errant, c'est le Canayen métis né des « Francos » déserteurs de la Nouvelle-France autoritaire et dont les mères étaient huronnes ou algonquines. Ceux qui furent ces « *go-between* » (des intermédiaires), entre Sauvages et Canucks, avaient vécu comme coureurs des bois puis Voyageurs avant d'être enrôlés de force dans l'ANB : « *Cet ouvrage a pour ambition de raconter par à-coups une histoire : celle du Canadien canayen métis-créole à l'oralité nomade au sein du pays errant.* » Le Canada de Morisset est un Canada qui glisse hors des frontières dans lesquelles les Constitutions successives ont essayé de l'enfermer : « *Il s'agit d'un pays caché, dont la nature n'apparaît guère dans les traités géographiques et philosophiques de l'Occident puisqu'il en est l'échappée.* »

Morisset nous dit que si les Métis n'ont pas de pays, ils ont quand même une historicité, une unité qui fait sens à condition qu'on ne limite pas son regard aux tracés des frontières. Ce sont des résistants au sens noble du terme, qui luttent contre les « expertocrates », car

*leur mandat est de nier son [le Métis] existence, leur propos de dissimuler sa permanence, leur objectif de rendre illégitime son identité sous le carcan géopolitique d'une Nord-Amérique qui en a volé le cœur et dévoré l'âme pour en déposer l'échine sous les décombres de l'oubli.*

Ai-je besoin de souligner que Morisset est un grand poète, la voix métisse des Amériques? Très jeune, il a déserté sa Bellechasse natale pour étoffer son identité de l'ensemble du continent : du Grand Nord Arctique au Brésil en revenant par la Guyane et les Caraïbes. Morisset tisse l'étoffe de la personne métisse issue du parler français : « *Sous le British North America d'Ottawa et les United States of America de Washington percole une Amérique secrète, une Amérique canadienne dont le parler-senti est devenu celui d'une Amérique première niée par tous, y compris par elle-même.* »

Comme me le révélait un autre ouvrage récemment, les Métis sont les seuls authentiques autochtones du continent américain. Tous les autres qui y habitent proviennent d'ailleurs, y compris les Sauvages qui descendent (leur ADN le prouve) de peuples migrants venus d'Asie du Nord-Est à une époque où l'Amérique était déserte d'humanité. Morisset ne tient pas compte de cette arrivée précoce. Du moins leur devons-nous d'avoir été les « premières nations » à sculpter le continent. Ces descendants de ces Asiates et de ces Européens qui se rencontrèrent à des milliers d'années d'écart sont les Métis qui couvrent l'ensemble des continents américains.

Parce que l'historicité métisse ne s'est pas encore matérialisée en un grand récit historique conforme à sa « mouvance identitaire », elle fait du peuple canayen un « peuple évanescent ». Morisset, mage des mots, s'efforce de corriger notre vocabulaire ethnique et géographique « tordu ». S'il préfère le terme « Canayen » à celui de Canadien, c'est que ce peuple est autre chose

que l'identité inscrite sur les passeports. Il nous reprend qu'écrire « Américain » ou « Mexicain » avec un « c » sont des anglicismes contre une terminaison française en « qu ». Pour lui, le Canada version britannique est une fiction. Tout le livre vise à le démontrer. C'est le produit des fantasmes des Britamiens (autre néologisme), ces descendants des Loyalistes qui se distribuèrent autour de l'ancienne Nouvelle-France (et pour cause, nous le verrons plus loin), en fuyant la Révolution américaine. L'aliénation par le langage est sans doute cause de bien des embrouillements de nos points de repère qui donne l'impression, par exemple, qu'il existe mille lieues entre le fleuve Saint-Laurent et le fleuve Katarakoui.

Le lecteur est tenu dans un état d'ambivalence constant, produit de cette historicité métisse que l'auteur veut nous faire comprendre de l'intérieur. En ce sens, l'ouvrage de Morisset est-il la plus grande entreprise jamais vue de décolonisation des populations de la Nord-Amérique (qui remplace ici l'« Amérique du Nord », comme il inverse le « Nouveau Monde » en « Monde nouveau »). Partout, les frontières géographiques des atlas éclatent, laissant s'interpénétrer les espaces et les peuples. Le « Canada errant » n'est donc pas une formule tape-à-l'œil, mais une réalité, une unité d'espace, si évanescence soit-elle. Des « terres de braises aux terres de neiges », du Brésil à l'Arctique, une unité se dégage, unité niée, refoulée, ignorée qui est la source de bien des incompréhensions.

Le récit de Morisset est imbu d'une mélancolie qui ne fait que traduire la « conscience malheureuse » qui est non seulement celle des « Canayens », mais aussi des Britamiens. Et, est-elle encore plus insupportable chez eux, car le Canada n'est pas leur pays. Alors que les « Francos » s'efforçaient de déserrer la réserve laurentienne où les avait forclos l'acte de 1774, les Britamiens,

conduits par des colons écossais (Macdonald), irlandais (D'Arcy McGee) et, reconnaissons-le, canadiens-français (G.-É. Cartier), ont concocté non un pays nouveau, libre et démocratique, mais un contrat commercial pragmatique entre différents morceaux d'empire. Au contraire de « Bolivar et Jefferson [qui] ont voulu créer un nouveau pays dans sa rupture avec l'Europe, Macdonald entend réaliser exactement l'inverse : produire un État colonial à partir de la rupture avec une Amérique déjà incarnée par le fait autochtone et le fait métis canadien. C'est pourquoi Macdonald rejette à la fois le Canada et le projet d'un Monde Nouveau aux Amériques ». Les soi-disant pères de la Confédération n'ont donc fait que mettre bas un pays où l'ennui et la platitude font son titre du « plus meilleur pays au monde ».

Se sentaient-ils encore trop vulnérables puisque, comme le rapporte Morisset, « dès qu'on le compare aux autres entités américaines (Brésil, Mexique, Caraïbe, Anglo-Amérique), un fait s'impose d'emblée : le Canada procède d'une mise en œuvre coloniale française qui a échoué. De là son succès procédant de l'échec de la France et, partant, sa résultante inattendue, soit l'émergence d'une espèce imprévue par les Lumières de Versailles... », la nation canayenne. D'où qu'« on refuse jusqu'à aujourd'hui de le reconnaître, mais de toute l'aventure coloniale aux Amériques, le Canadien demeure à peu près un des seuls ressortissants du Monde Nouveau à s'être vu attaqué et vilipendé aussi bien par le Sauvage que par l'Europe. De là son titre de gloire manifeste; et de là aussi, à ses yeux, la honte qu'il ressent vis-à-vis ce qui fait pourtant sa grandeur ». Comment les Britamiens auraient-ils voulu vivre sous sa tutelle?

Telle est la poursuite de cet essai tenant du récit et de ce récit tenant de l'exploration à travers des détournements politiques ininterrompus depuis trois siècles. Mensonge identitaire

internalisé à un point tel que ses propres ressortissants n'ont eu de cesse, depuis la seconde moitié du XXe siècle, d'occire en eux le Canayen et de l'enfourer sous l'appellation de « Québécois ». Un tel transfert exprimant un « *self* »-rejet tenant du tabou et qui n'abuse personne d'autre que lui-même. Et se solvant par un désarroi spirituel sans fond : celui de bâtard transcendant incapable de s'assumer et refusant de passer pour le « Sang-Mêlé », le « Sauvage blanc », le « résidu impérial », l'« habitant hillibilly » ou l'« ethnic trash » que l'Europe et l'Amérique anglo se sont complu à voir dans ce personnage réfractaire de « *French bastard* » et d'« homme à squaw » tout en l'admirant à la dérobée.

Malgré les soi-disant progrès dans l'éducation, la citoyenneté et la prise en charge nationale, la même conscience malheureuse persiste. Transforme-t-on les Canadiens français en Québécois? Ce n'aura été qu'une stratégie de plus du refoulé; « *la faute ontologique d'être un Canayen que la mise en œuvre d'un "Homo quebecensis" allait se charger d'éradiquer de la surface de la Terre* ». Ici le complexe est partagé par les Métis : « *Exacerbation auto-niée dont les victimes n'osent pas esquisser le bilan, croyant échapper par le non-dit à la souffrance lancinante du sans-nom. Celle de l'oubli comme seule mémoire légitime; celle de l'errance se soldant par le désarroi suicidaire. Angoisse inavouée du paria exilé dans ses propres terres, parcourant sans relâche le sien-pays-disparu sous la piste de ses mocassins, de ses souliers d'beu, et cherchant sans répit, dans les semelles du vent, les signes précurseurs de la liberté* ». Car la liberté, comme disait l'autre, est « *plus qu'une marque de Yogourt* ». Et lorsque Morisset ajoute : « *Un tel tourment révèle jusqu'à quel point le Canadien-fait-Québécois est soumis à un processus de dédoublement qui le force à devenir tour à tour allié ou ennemi de lui-même. Ennemi inavoué qu'il*

*doit combattre et liquider au nom de sa libération* », il inverse le diagnostic de schizophrénie collective identifiée par Jean Bouthillette dans les années 1960.

On l'aura remarqué. Tout est transfert de noms, de titres. Frauduleusement, selon Morisset, les Britamiens usurpent le titre des Canayens : « *Un tel processus de transfert et d'usurpation constitue une réussite quasi incontestée, puisque les Canadiens en vinrent à se désigner eux-mêmes, par aliénation mentale et mimétisme linguistique, sous le vocable de "Canadiens français". Ce qui est là un anglicisme patent.* » Ni nation, ni pays, le Canada est le nom qui dissimule le résidu de l'Empire britannique d'Amérique du Nord, un peu comme l'ancien British Raj indien, puisque « *près de quatre présumés Canadiens sur cinq ne sont... pas des Canadiens mais des "British Americans" qui se sont approprié l'identité des Canadiens vaincus, pour la projeter dans le cadre géopolitique actuel. Ainsi, les ressortissants de l'Amérique du Nord britannique et leurs assimilés ne sont investis d'aucun fondement historique les autorisant à se désigner comme "Canadiens" ou "Canadians", pour la bonne raison qu'ils n'en sont pas. Ils n'en parlent pas la langue, n'en partagent pas la culture, ne sont pas issus de la même plaque tectonique ni du même rêve et, surtout, ils ont systématiquement refusé d'entretenir le même rapport à la terre et à l'homme d'Amérique* ».

Énoncé de cette manière, nous comprenons l'impossible prise de conscience des Britamiens. Sur les deux siècles et quart que persiste leur domination, entre le métissage et l'assimilation, le nomadisme et le sédentarisme, s'est inscrit le sort des Canayens. Dès la Conquête, il n'y avait qu'une alternative à l'assimilation : la fuite, la mouvance, le déplacement. C'est là que l'historicité métisse se dégage non de la seule occupation britannique, mais de toutes les occupations européennes :

« L'histoire des États du Nouveau Monde procède donc de la trame des tentatives d'assimilation des minorités, tentatives sans cesse réussies, sans cesse ratées, ou plutôt accomplies-avortées en même temps. Or, ce sont essentiellement ces entités marginales qui, à leur insu, contribuent à former l'armature de l'américanité ». Assimilation européenne. Méfiez-vous des cadeaux des Français! Les Américains ont bien compris qu'installée, la Statue de la Liberté dans le port de la « Nouvelle York » devait tourner le dos au continent en tant que signe d'accueil; le dos tourné à l'océan, c'eût été signe d'invasions annoncées, ce qui aurait chatouillé la fibre raciste des Yankees de l'époque.

Toute l'essence tarie de l'historicité britamienne provient de cette fuite de l'Américanité : « Il faut dire... que ce sont les descendants des quelque cinquante mille sujets restés fidèles à la Couronne britannique, dans les colonies anglaises, après la proclamation des États-Unis, qui formeront l'ossature de l'Amérique du Nord britannique en 1867. Ceux-ci ne constituent évidemment des "loyalistes" qu'aux yeux de l'Angleterre, car vis-à-vis du Canada et des Amériques dans leur ensemble, ils ne peuvent être que des traîtres et des renégats refusant l'essence même du Nouveau Monde. Ainsi, s'opposant donc à la fois à leur libération et à leur propre renaissance, les loyalistes véhiculeront avec eux l'idéologie implicite d'un triple refus : refus de l'altérité, refus du nomadisme et refus du métissage, c'est-à-dire les trois éléments essentiels de l'américanité. ».

Pour les Britamiens d'Amérique du Nord, la situation atteint une dimension tragique à laquelle ont échappé les Yankees grâce à l'Indépendance. C'est devant leur révolution que les Loyalistes ont reflué vers les terres des « Francos » : « De tout l'hémisphère, les loyalistes seront en effet parmi les seuls à refuser le sevrage politique qui leur eût

permis de proclamer leur autonomie. À l'image classique des Canadiens vaincus de la Conquête britannique vient donc s'opposer une image non moins réelle, celle des Anglais loyalistes et de tous leurs assimilés de l'ANB qui, refusant de s'auto-déterminer, se sont vaincus eux-mêmes jusqu'à aujourd'hui dans leur devenir américain », ce qui fait qu'ils sont encore sous la coupe d'un monarque dont le représentant seul rend les lois valides et qu'un écervelé comme Justin Trudeau s'obstine qu'il n'y a pas là matière à problèmes. Il ne voit pas le fait « qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de "Canadians" mais que des "British North Americans" s'étant toujours définis par la négative : "We are not French Canadians... We are not Yanquis, we are not... We are not..." et ayant absolument besoin du "are-not" pour se définir. Si bien que, sans Canadiens devenus Québécois, c'est l'existence même des Britamiens – ou, si on veut des "Are-Notians" – qui est mise en péril ». Chez Trudeau, « c'est le "sait"-pas qui tient lieu de savoir ».

Cultiver un « devoir de mémoire », c'est oublier que « ce pays fonctionne à la culture de l'oubli ». Ne nous y trompons pas, « la question des identités mouvantes et des peuples enclavés vient nous projeter immédiatement en dehors des normes. Nous sommes des peuples hors normes non prévus par l'histoire reçue » contre lesquels les États ne cessent d'élaborer des structures de « containment » afin d'enclaver ces « identités mouvantes » : « Le fait et le principe de l'autorité sont établis prioritairement au fait et au principe de la liberté. » Tournant le dos à l'Amérique, les Britamiens réinventent la Proclamation royale de 1763, qui affirmait la « protection » du gouvernement de Sa Majesté sur les Sauvages, y compris ceux qui lui avaient servi à vaincre les « Francos ».

C'est l'Acte de Québec de 1774 qui pratique cette notion de « réserve » sur la population française établie sur les rives du Saint-Laurent qu'elle ne peut déporter, comme elle le fit pour les Acadiens; une « réserve » clôturée par l'« Exempted Territory » qui agissait comme une frontière intérieure afin d'interrompre toutes relations des « Francos » avec les Sauvages : « Parce que la "Province of Quebec" fut conçue en tant que domaine d'encerclement afin d'y enfermer tous ses habitants plutôt que de les déporter : la "réserve des Canadiens" pour faire usage d'un vocabulaire actualisé, il s'agissait, avant la lettre, du premier bantoustan de l'Empire. »

Dans leur « refus d'une Nord-Amérique métisse et forestière qui serait le pendant de la Sud-Amérique créole et mulâtre », « l'Angleterre a intuitivement compris que la meilleure façon d'abattre un peuple métis en mouvance était de l'enfermer à ciel ouvert, en sectionnant, en excisant ses pousses et ses fourches géographiques. Plus encore, c'est le supplément d'âme géographique qui a projeté le Canadien aux quatre coins du continent que la "British America" voulait s'approprier. Et cela, dans un double processus complémentaire : usurper l'âme du Canadien tout en le méprisant et s'approprier le corps-fleuve tout en encerclant le corps du Canadien. Exactement comme elle l'a toujours fait de l'homme premier et comme elle continue de le faire ».

Cette stratégie, en effet, est toujours en cours et depuis un demi-siècle réussit mieux même que durant la longue durée de la « Grande Noirceur » (1840-1960) : « Dans un premier temps, il s'agit d'insérer tous les minoritaires dans une "réserve mentale", les laissant librement macérer au fond de leur présumé ghetto culturel en poursuivant leur "self-destruction"; puis, dans un deuxième temps, une fois la mémoire et la résistance suffisamment érodées, on les extrait tous de leur "réserve" afin

de leur octroyer les bienfaits de l'assimilation qui les rendra aptes à relever le "grand défi" qui les concerne tous : la formation de l'Empire britannique d'Amérique sous le nom même de "Canada". » Mieux que la police du clergé – des garde-chiourmes dicit Morisset –, l'« homo quebecensis », né de la Révolution tranquille, contribue-t-il à poursuivre l'œuvre majeure de l'ANB. Si l'angoisse de la perte de la langue était une crainte doublée d'optimisme au début du XX<sup>e</sup> siècle, au début du XXI<sup>e</sup> elle prend des proportions paniques dont témoignent les politiques du gouvernement Legault.

Est-ce paradoxal si ce long itinéraire suivi par Morisset aboutit à la double fraude de la Convention de la Baie-James des années 1970? Fraude envers les autochtones, mais aussi fraude envers les Québécois puisque tous les documents liés à l'« entente » ont été concoctés dans les officines d'Ottawa, dans la langue du conquérant. Pour Morisset, c'est clair : « Il ne peut exister de droits aborigènes en dehors de l'assujettissement colonial initial. En d'autres mots, c'est l'assujettissement qui crée le droit. » C'est là une règle qui dépasse la condition des conquis, car elle est propre à tous les « sujets » d'une monarchie. Après une succession de « droits concédés » par des traités, « les Autochtones éradiqués de la conquête de l'Ouest et du Nord-Ouest se voient soudain, dans le cadre du Québec et dans la peau des Cris de la Baie-James, les derniers résistants d'une conquête perpétrée cette fois-ci par les Canayens vaincus en passe de devenir les Québécois "conquérants, arrogants et sauvages" ».

Les derniers chapitres du livre concernent cette Convention chargée de résoudre les tensions entre les autochtones de la Baie-James défendant leurs territoires et le gouvernement libéral de Robert Bourassa engageant Hydro-Québec dans la construction des grands barrages au début des années 1970. Moins que québécoise, la Convention

n'aura été qu'une reprise du processus de dépossession des terres, mais aussi des esprits, car à quel point l'esprit autochtone était-il en mesure de comprendre celui des Britamiens qui lui ont refile cette convention? Seule la forme de la présentation avait changé, puisqu'« entre le paternalisme d'antan que la Convention prétend révoquer et le technocratisme bien contemporain qu'elle instaure, le pouvoir reste sous le contrôle du même mandarinat ». Des mandarins britamiens.

Piège odieux, abject, car « en paraphant la Convention de la Baie-James selon le modèle mis au point à l'occasion du traité n° 1, en 1871, comme réponse à la première grande résistance métisse (aussi bien canadienne qu'autochtone), le Québec a virtuellement assumé lui-même la succession des meurtriers de Riel. Il aura donc fallu moins d'un siècle (1885-1975) pour que, oubliant leur histoire, les Canayens aillent pactiser avec le conquérant britannique, avec l'aliénation de leur propre passé et avec leur destitution ontologique ». Le jugement de Morisset envers les Québécois est ici impitoyable : « ...l'affaire de la Baie-James apparaît, dans ses fondements, comme un exercice de dépravation spirituelle et de perversion juridique qu'il est temps de reconnaître comme telles. »

Telle est la conclusion magistrale de Morisset : « On a beau se raconter toutes les histoires qui nous viennent à l'esprit, nous vivons dans un système colonial où c'est l'État qui exprime et prescrit notre identité juridique et qui définit nos rapports aussi bien avec nous-mêmes qu'avec les nations premières. Sous un tel ordre, aucune vision du monde – quelle qu'elle soit – ne peut se substituer à celle de l'Empire et à sa prescription de l'univers autochtone. Contrairement à ce qu'affirme la Charte des droits et libertés, nous ne jouissons pas, dans ce pays, de la liberté de penser ce pays en tant qu'instance pré-britannique et post-britannique. » Cette oppression coloniale finit par retomber sur

la population canadienne qui refuse aujourd'hui l'aliénation britamienne de ceux restés accrochés à leur Roi. N'a-t-on pas vu d'ailleurs des tentatives de néo-colonialisme reprendre de la vigueur sous le gouvernement Harper, et celui qui lui a succédé est à peine moins larbin.

Dans cette dialectique de l'historicité sans histoire et de l'histoire sans historicité, aux yeux de Morisset, l'errance métisse « percole » toujours sous les représentations britamiennes de l'Amérique. Pour lui, « c'est l'alliance du Saint-Laurent et de l'hiver qui a permis la résistance. Et, par voie de conséquence, le maintien en Canada de ce qu'on appelle le "français", mais qui constitue une des grandes langues créoles des Amériques ». Le créole qui se diffusa au-delà de l'enclave laurentienne et qui s'est répandu dans l'ouest du Mississippi grâce aux Canayens a préparé l'occupation du continent voué à la Manifest Destiny yankee : « c'est... le fondement "french-indian" [qui] constitue, sur le triple plan géographique, imaginaire et identitaire, le fait essentiel de l'existence des États-Unis ».

En définitive, l'affaire en est toujours une de langue. La langue vernaculaire des populations chaudes contre la langue frette de l'administration et du pouvoir. La façon dont s'est réglée la fronde autochtone à l'entreprise de la Baie-James montre le glissement volontaire et inconscient des Québécois vers l'assimilation totale à la langue administrative de l'État : « Alors que le Canayen souhaite fonder un pays et une identité contre sa propre mémoire géographique et spirituelle, c'est-à-dire contre ses fondements autochtones, l'affaire de la Baie James apparaît comme une suite de longs malentendus. » Lors de la Paix des Braves, trente ans plus tard, la langue administrative de l'État québécois s'est félicitée d'avoir compris et promis qu'il n'y aurait plus de malentendus avec [ses] Sauvages.

« *Quel aura donc été et quel est donc le sens de l'aventure américaine?* », se demandait au départ Jean Morisset. Au bout de 360 pages, la question primordiale s'est scindée en deux. D'une part, « *quelles sont les "vérités fondamentales du Canada"?* »; et plus précisément, « *quelles sont les vérités fondamentales de la "British America"?* ». Il est impératif pour les Canayens (les Québécois), selon l'auteur, de placer ces deux questions comme préalables à toutes réflexions politiques : « *C'est là une invitation qu'on ne saurait décliner.* »

### Notice biographique

**Jean-Paul Coupal** est né à Saint-Jean-sur-Richelieu, 1955. Maîtrise de l'UQAM, doctorat de l'Université Concordia. Historien et philosophe de l'histoire. Il est possible d'accéder à l'ensemble de ses travaux à ces trois adresses :

« *Lettres à un jeune philosophe de l'histoire et autres essais* » : <https://jeanpaulcoupal.blogspot.com/>

« *La Bibliothèque hantée* » : <https://jcoupal.blogspot.com/>

et « *Le Grand-Duc* » : <https://legrand-duc.blogspot.com/>

**SECTION III**  
**Poésie / Création**

## Neige sale suivi de 12000

Par **Catrine Godin**

in/poème gris —

### Neige sale

la neige sale fond sur nous  
la peine des enfants morts de la guerre  
dégouline longuement de la voûte bleue  
la poussière des assassinés descend  
sur nos joues et nos fronts découverts  
la cendre des enfants morts de la guerre  
se respire à chacun de nos pas  
la chair de la chair chuchote dans l'air  
en chantant sans mélodie de leurs voix fantômes  
est-ce leurs cris qui résonnent dans la chute blanche  
ou ne sont-ce que les poussières des villes qui neigent  
dans nos yeux aveuglés et indifférents  
et la joie qui tombait du ciel où est-elle évanouie  
où sont les enfants rieurs qui faisaient des anges  
dans l'immaculé de la perfection...  
bientôt il neigera gris des pollutions  
nous aurons l'interdiction de toucher les flocons  
bientôt il neigera noir de nos abjections  
nous pleurerons des souvenirs sans larmes  
nous pleurerons les puretés et les blancheurs d'antan  
en nous pensant tous innocents

**12 000**

ils étaient  
l'enfance  
ils étaient beaux et rieurs  
chevelus  
plantés droits  
sur des jambes faites pour courir  
sauter danser  
vivre  
ils chantaient  
la vie même  
des louanges  
d'oiseaux taquins  
et leurs mères sans doute criaient  
en les aimant fort  
et leurs pères sans doute criaient aussi  
en les aimant fort  
car ils étaient des enfants  
ils étaient 12 000  
à Gaza  
... ils ne sont plus  
ils ne sont plus

### Notice biographique

**Catrine Godin**, de Québec, est poète, artiste multidisciplinaire et autrice de deux recueils de poésie publiés aux Éditions du Noroît : *les ailes closes* en 2006, *les chairs étranges* suivi de *Bleu Soudain* en 2012. Plusieurs poèmes de ces deux premiers recueils ont été mis en musique par Anatoly Orlovsky. En 2013, elle participe au Festival international de poésie de Trois-Rivières. En 2014, elle présente une première version de *Percées, Les oracles* au Festival Québec en toutes lettres. Coautrice du livret du spectacle de poésie vivante *Les oracles* (Godin-Delvaux) paru aux éditions Productions Rhizome en 2017, elle se produira la même année à Bruxelles et à Montréal. Elle vient de faire paraître l'essai *Un jardin d'étonnement*, 2024, chez AMV édition. La revue *Possibles* en a publié le premier chapitre dans ses n° 47, vol. 1 et 2.

Catrine Godin termine une première exposition d'art visuel (octobre 2024) et travaille sur un projet d'objet sonore.

## Deux poèmes pour Gaza

Par Florence Noël

vous m'excuserez  
j'ai grand silence en moi  
y brûlent des villes, des arbres, des gens  
s'y noient bêtes, hommes et demeures  
tous crient : les arbres crient les bêtes crient les villes crient  
et les hommes récriminent bruyamment  
les maisons versent leurs flancs meurtris sur de boueux rivages  
sous le ciel rouge ou noir mes mains sèchent  
tandis que mes pieds d'argile fondent  
j'ai grand silence sidéré de visions certaines  
à n'offrir à quiconque  
et plus un rêve vaillant  
et j'ai deux longs bras dépenaillés qui pendent  
et parfois serrent des êtres las  
et s'ankylosent et s'ecchymosent  
et parfois hissent des jours sauvés  
avec vous avec toi  
avec toi?

(2022 et toujours d'actualité, comme le confirme un témoignage retranscrit de quelqu'un qui était sur place à l'école Al-Tabi'in à Gaza, où ce matin – début août 2024 – à l'aube, les personnes déplacées étaient au nombre de 300 dans la salle de prière lorsque 3 MISSILES ont visé spécifiquement cette pièce.

Depuis une semaine, c'est le 8<sup>e</sup> massacre dans une école-refuge à Gaza.

Le massacre ici est au-delà des mots : avec les restes humains non identifiés, ils ont rassemblé des sacs de plastique et évalué... au poids... le nombre de disparus.)

donne-moi  
ce qui ne tremble pour attabler  
ma fatigue au festin  
des justes  
la pierre?  
même pas car dessous  
on a volé les os  
lovés dans l'enfance  
du sable  
un nom poussait sa chair  
autour  
pour le Jour de la résurrection  
depuis  
on rassemble chaque matin  
les syllabes de ton nom  
démembré  
ce qui ne tremble  
s'étrangle  
en ma bouche  
ne pense même pas à la route  
éventrée  
ni à l'immeuble  
seule son ombre  
s'éternise sous la poussière  
et ton épaule  
que foi n'immobilise plus  
je jette mes dents  
sur le tapis  
s'il me faut vous nommer  
dans l'ordre et le désordre  
donne-moi ce qui ne tremble

(août 2024)

### Notice biographique

Née en 1973, **Florence Noël** a publié 7 recueils de poésie en édition électronique ou papier (Bleu d'Encre, Taillis Pré, Chat Polaire), et a obtenu le prix Delaby-Mourmaux de l'Association des Écrivains Belges en 2019 pour son recueil *Solombre*. Son dernier recueil, *Ruptures d'étoile* (Chat Polaire), est sorti en septembre 2024. Certains de ses textes ont été traduits en espagnol de Colombie et en arabe. Elle a créé une revue de type « anthologie » éphémère de 2010 à 2013 : Diptyque, publiant une centaine de collaborateurs auteurs/trices ainsi qu'artistes. Son travail d'écriture se nourrit régulièrement de collaborations avec des artistes. Elle est membre de l'Association des Écrivains Belges, ainsi que de l'Association Royale des Artistes et Écrivains de Wallonie.

## Une langue nouvelle suivi de Nuit étoilée sur Gaza

Par @fatimazsaid

*Poèmes traduits de l'anglais par Jean-Pierre Pelletier et Florence Noël*

### A New Language

I sit with all the languages I know  
My mother tongue and her adopted children

And I show them:

I show a father carrying two plastic bags,  
filled with pieces of his son  
I show them little legs  
poking out from under mountains of rubble  
I show them tear-stained faces  
screaming over lifeless bodies: "burry me with them!"  
I show them a grandfather  
hugging the soul of his soul  
one last time

I interrogate each one of my languages for a word,  
to describe this grief  
I demand from them this sentence  
that will move the world to act  
And when they turn to me in silence,  
I realise that despair sounds the same in all languages

So I resolve to invent a new language,  
with no word for bomb  
no word for displacement  
no word for occupation  
or death

In this new language,  
you are still alive  
describing the sound of birdsong to me

### Une langue nouvelle<sup>1</sup>

Je m'assois avec toutes les langues que je connais  
Ma langue maternelle et ses enfants adoptés

Et je leur montre :

Je montre un père qui porte deux sacs de plastique,  
remplis de morceaux de son fils

Je leur montre de petites jambes  
qui percent sous des montagnes de décombres

Je leur montre des visages tachés de larmes  
criant au-dessus de corps sans vie : « enterrez-moi avec eux ! »

Je leur montre un grand-père  
étreignant l'âme de son âme  
une dernière fois

J'interroge chacune de mes langues à la recherche d'un mot  
afin de décrire cette douleur

J'exige d'elles cette phrase  
qui incitera le monde à agir

Et quand elles se tournent vers moi en silence,  
je comprends que le désespoir a le même écho dans toutes les langues

Alors je me résous à inventer une langue nouvelle  
où il n'y pas de mot pour bombe  
pas de mot pour déplacement  
pas de mot pour occupation  
ou la mort

Dans cette langue nouvelle,  
tu es toujours en vie  
en train de me décrire le chant des oiseaux

---

1. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Pelletier.

**A Starry Night Over Gaza**

How high can a missile fly?  
Does it graze the moon?  
Can it reach the stars?  
No?

Orphan child  
let's play a game –  
let's orbit the tent  
the morgue  
and the streets you called home  
let's gather your toys, your limbs and your long lost smile  
yes, your friends can come too  
and mama will meet us there

Now step into my palm  
let me scatter you, gently, across the sky  
let me make constellations of your laughter  
and turn your tears into stardust  
so that when night falls  
you are no longer afraid of the dark

And when the bombs chase us here on earth  
I can look up from the rubble  
see your twinkle  
see your light  
and know  
that you have outlived the night

**Nuit étoilée sur Gaza<sup>2</sup>**

Jusqu'à quelle hauteur un missile peut-il voler ?

Peut-il effleurer la lune ?

Peut-il atteindre les étoiles ?

Non ?

Enfant orphelin,

jouons à un jeu,

orbitons autour de la tente,

de la morgue

et des rues que tu appelais maison

rassemblons tes jouets, tes membres et ton sourire

perdu depuis longtemps

oui, tes amis peuvent venir aussi

et maman nous y retrouvera

Maintenant, monte dans ma paume

laisse-moi te disperser, doucement, à travers le ciel

laisse-moi faire des constellations de ton rire

et transformer tes larmes en poussière d'étoiles

pour que lorsque la nuit tombera

tu n'aies plus peur du noir

Et quand les bombes nous poursuivront ici sur terre

je pourrai lever les yeux depuis les décombres

voir ton scintillement

voir ta lumière

et savoir que tu as survécu à la nuit

---

2. Traduit de l'anglais par Florence Noël.

**Note**

L'autrice, qui signe **@fatimazsaid** sur X (anciennement Twitter), semble vivre dans l'anonymat, peut-être à Gaza. Son véritable nom est inconnu des réseaux de solidarité avec la Palestine. Elle a demandé sur X de ne pas recevoir de messages via WhatsApp, expliquant que cette plateforme est utilisée par l'armée israélienne pour assassiner des résidents de Gaza.

## Suite de poèmes (extraits<sup>1</sup>)

Par **Jorge Palma**

*Traduite de l'espagnol par Jean-Pierre Pelletier*

### **Donde late mi cielo**

Dime de qué hablas  
y te diré de qué adoleces, me dijo.  
Mientras yo buscaba en el cielo  
la Cruz del Sur  
donde late mi corazón en llamas,  
patria mía.

### **Simultaneidad**

En el mismo instante  
en que casi sin esfuerzo  
los dedos de mi madre abren un higo maduro,  
el cuerpo de un niño  
es desarmado para siempre  
por una maldita granada de fragmentación.

### **Là où mon ciel bat**

Dis-moi de quoi tu parles  
et je te dirai de quoi tu souffres, me dit-il.  
Pendant que je cherche dans le ciel  
la Croix du Sud  
là où mon cœur bat en flammes,  
ô patrie.

### **Simultanéité**

Au même moment où  
presque sans effort  
les doigts de ma mère ouvrent une figue mûre,  
le corps d'un enfant  
est désarmé pour toujours  
par une maudite grenade à fragmentation.

---

1. D'autres extraits seront publiés dans le numéro suivant.

**Todas las ciudades tienen su monte de olivos**

donde estar más cerca del cielo.  
Aún las más terribles de todas.  
Aún no habiendo sitio para  
que los únicos pájaros que quedan  
pasen de perfil, entre los  
edificios espejados que reflejan  
la soledad y el egoísmo.  
Pasando el piso 343, en las  
lejanísimas azoteas  
uno puede, si quiere, orar.  
Aún, con el poquísimos oxígeno  
que resta.  
Lo demás son excusas.

**Toutes les villes ont leur Mont des Oliviers**

où l'on peut se rapprocher du ciel.  
Même les plus terribles de toutes.  
Même s'il n'y a pas de place pour  
les seuls oiseaux qui restent  
ils passent de profil entre les  
édifices en miroir qui reflètent  
la solitude et l'égoïsme.  
Arrivé au 343<sup>e</sup> étage, sur les  
toits les plus éloignés,  
l'on peut, si l'on désire, prier.  
Même avec le très peu d'oxygène  
encore présent.  
Le reste, ce sont des excuses.

**Esta noche, en el mundo, hay más de una guerra**

Esta noche, en el mundo,  
hay más de una guerra.  
Levanto la vista  
de esta fría hoja de papel  
(que no es ni un papiro  
ni un trozo de piel animal)  
y miro los gruesos diccionarios  
de la antigua biblioteca.  
Ninguna pregunta ha sido contestada, me  
parece escuchar.  
Y soy yo mismo que  
escribo  
anoto  
releo el horror en titulares  
lejos de las fogatas.  
Escribo  
leo  
miro la antigua biblioteca.  
Afuera llueve  
y hace frío.  
Esta noche, en el mundo,  
hay más de una guerra.  
Los libros no responden.  
Ninguna de las preguntas  
han sido contestadas.  
Y me arden los ojos,  
como si me hubiera entrado  
de un solo golpe  
el humo de todas  
las fogatas de la tierra.

**Ce soir, il y a plus d'une guerre dans le monde**

Ce soir,  
il y a plus d'une guerre dans le monde.  
Je lève les yeux de  
cette froide feuille de papier  
( qui n'est ni un papyrus  
ni un morceau de peau animale)  
et regarde les gros dictionnaires  
de la vieille bibliothèque.  
On n'a répondu à aucune question, me  
semble-t-il.  
Et c'est moi-même qui  
écris  
note  
relis l'horreur dans les gros titres  
loin des feux et de la fumée.  
J'écris  
je lis  
je regarde la vieille bibliothèque.  
Il pleut dehors  
et il fait froid.  
Ce soir,  
il y a plus d'une guerre dans le monde.  
Les livres ne répondent rien.  
On n'a répondu à  
aucune des questions.  
Et mes yeux brûlent,  
comme si d'un coup  
avait pénétré en moi  
la fumée de tous  
les feux de la terre.

**Tránsito**

El pan que no llegó  
a mi mesa hoy.  
¿Dónde se detuvo?

**Todo lo demás es humo**

Cuando el dinero se convierte  
en llanto  
y el llanto en marejada  
el desalojo de todo lo soñado  
se vuelve charco, goterio,  
agua sucia de las cañerías.  
Todo lo demás es humo.

**De passage**

Le pain qui n'est pas arrivé  
à ma table aujourd'hui :  
où s'est-il arrêté?

**Tout le reste est fumée**

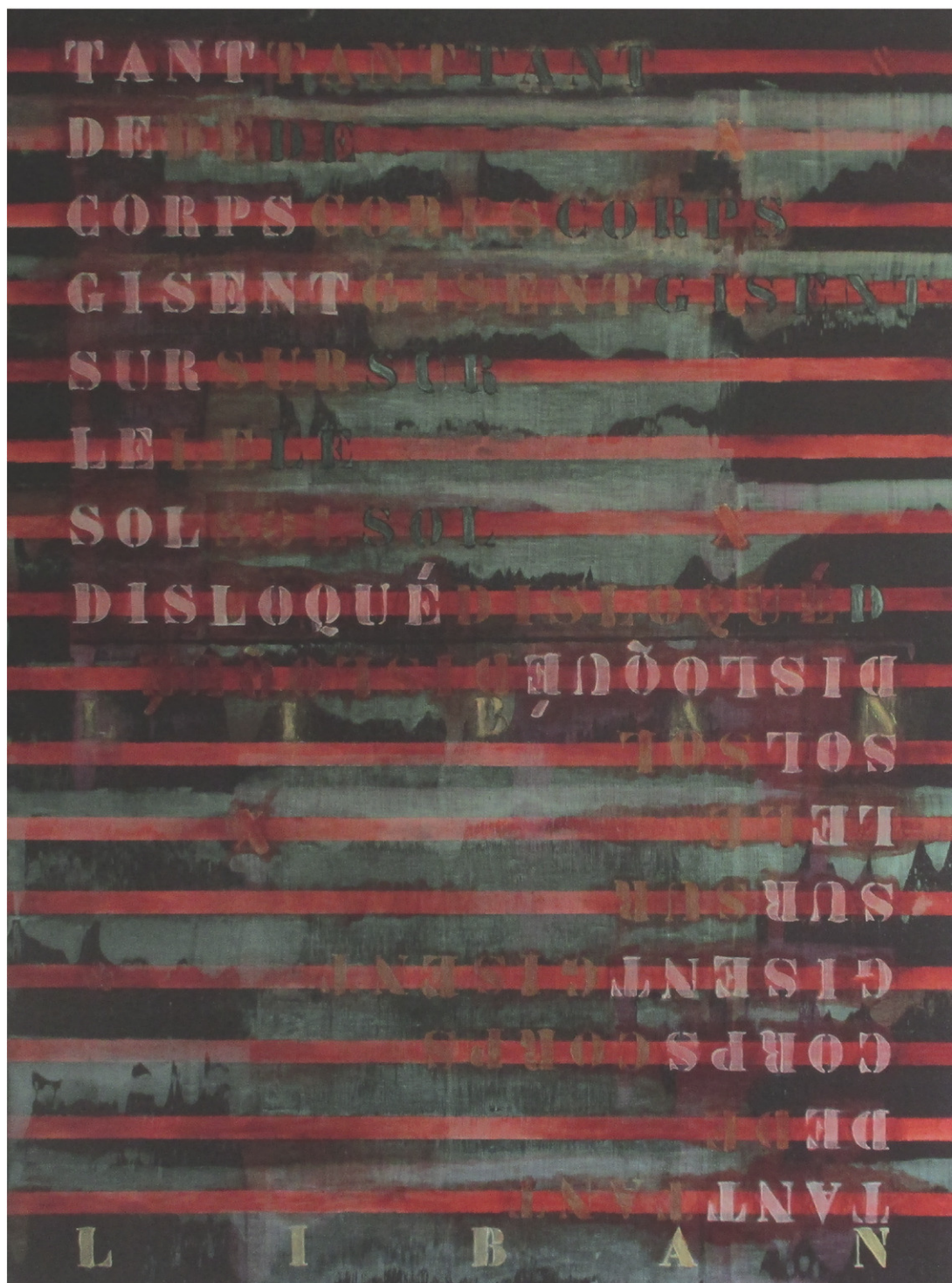
Quand l'argent se change  
en larmes  
et les larmes en marée  
le rejet de tout ce qui a été rêvé  
devient une flaque, un compte-gouttes,  
l'eau sale des canalisations.  
Tout le reste est fumée.

**Notice biographique**

**Jorge Palma** est poète, conteur, journaliste culturel et vulgarisateur. Il est l'auteur d'onze livres de poésie dont le tout dernier, *En el nombre del Padre*, est paru en 2023. Sa poésie a été publiée dans plusieurs revues latino-américaines et ailleurs dans le monde. Il a été coordonnateur de la revue *Caravansary* (Colombie). Il est actuellement l'un des conseillers de la revue *Santa Rabia* (Pérou). Sa poésie est traduite en neuf langues, dont le français au Québec. Il a participé à divers festivals internationaux de poésie partout dans le monde, notamment à celui de Trois-Rivières en 2019. C'est ici sa troisième collaboration avec *Possibles*. Jorge a remporté le prix Rey David de poésie biblique ibéro-américaine en 2023 (Salamanque, Espagne).

# Liban

Par Robert Moorhead



2016. Acrylique, 40 x 30 po.

Texte dans le tableau

« **Tant de corps gisent sur le sol disloqué** »

par Andrea Moorhead<sup>1</sup>, extrait de *Terres de Mémoire*, Éditions de L'Atlantique, Saintes, France, 2012.

### Notice biographique

**Robert Moorhead** est peintre, graphiste et codirecteur de la revue *Osiris*. Après une longue carrière en enseignement, il a fondé A&R Design, dont la spécialité est le dessin et la création des livres. En 2017, la revue *Saraswati* (Saintes, France) a publié une longue entrevue avec Moorhead et a reproduit une trentaine de ses tableaux. Ses collages et inventions graphiques se trouvent souvent dans les pages des revues telles que, récemment, *Indefinite Space* en Californie et *The January Review* aux Philippines. Il collabore régulièrement aux Éditions Anterem en Italie.

---

1. Voir dans ce numéro la suite poétique *Épreuves planétaires* d'Andrea Moorhead

## Au royaume de Bosch et d'Orwell<sup>1</sup>

Gaza, juillet 2018 \*

Par **Olivia Elias**

1

Dans mon cerveau-cage les pensées  
    tournent tournent  
    et tourneboulent

au Royaume de Bosch  
et d'Orwell sur fond gris orage  
strié de feux d'artifice meurtriers  
scènes de ténèbres

rêves peuplés d'estropiés d'éclopés  
de lapins aux yeux rouges  
qui courent dans toutes les directions  
dans la cage en convulsion  
ciel interdit  
mer interdite  
    no exit

dans cruauté il y a cru  
chair sanglante  
    plaies à vif  
rêves éviscérés  
    espoir écartelé

une bande de sable  
prise dans les rets d'immenses  
filets venimeux dérivant  
au large de la planète Terre

territoire du bannissement  
destin qui pousse comme  
herbe folle sur champ de mines

des centaines et centaines de  
milliers d'ombres embastillées  
bras ou jambes passés à travers les mailles

---

1. La rédaction de Poésie et création de la revue *Possibles* tient à remercier Mme Ghislaine Brault-Molas, éditrice, de nous avoir accordé la grâce de reproduire ici le poème d'Olivia Elias. Que cette dernière accepte aussi toute notre reconnaissance et notre amitié. Ce texte, de circonstance, est publié avec l'aimable autorisation des éditions La Feuille de thé – France. (J.-P.P. et A.O.)

bouche collée aux trous  
elles envoient des signaux

je vois leur long combat contre les vautours  
je vois leur longue marche du retour  
et je m'incline devant  
    les Endurants  
    les Refusants  
armés de pierres et de cerfs-volants

d'elles ombres embastillées  
au Royaume des drones  
j'apprends ce que veut dire  
    être Vivant  
    Vivant et Humain  
et je m'incline

## 2

Dix ans les irradiés d'Hiroshima  
attendirent dix ans que soit  
nommée la boule orange et noire  
surgie dans un éclair de feu

la boule orange et noire  
qui sépara

*les uns des autres  
tous les pères mères  
tous les petits enfants chéris...*

dix ans pas de nom  
et le silence imposé sur

*le monde écorché vif*

elle avait été pourtant baptisée la bombe de 10 000 livres que Thomas Ferebee largua le 6 août  
1945 sur Hiroshima

*Petit garçon*

*c'est ainsi qu'on l'appela  
la boule orange et noire*

un jouet pour petits garçons  
petits garçons si avides

*assis sur les trônes du monde  
qu'il leur faut des instruments  
de mort toujours plus puissants*

combien de temps ceux de Gaza devront-ils attendre que soit nommée la Dévastation

combien de temps devons-nous tenir le journal du deuil et de l'affliction

la colère s'est consumée au soleil carbonisé  
demeurent la sidération et la honte d'assister à cela

-----  
\*Citations en italique extraites de : *Poèmes de la bombe atomique* de Tōge Sankichi, traduction du japonais par Ono Masatsugu et Claude Mouchard, essai de Claude Mouchard, Éditions Laurence Teper, Paris, 2008.

### Notice biographique

Poète de la diaspora palestinienne, née à Haïfa en 1944, **Olivia Elias** écrit en français. Elle a vécu jusqu'à l'âge de 16 ans au Liban où sa famille s'est réfugiée en 1948, puis à Montréal où elle a étudié et enseigné les sciences économiques, avant de s'installer en France. Olivia Elias a toujours écrit mais n'a décidé de publier qu'en 2015, année où paraît *L'Espoir pour seule protection*, suivi de *Ton nom de Palestine* (2017), puis *Chaos, Traversée* (2019). En novembre 2022, elle fait ses débuts en anglais avec *Chaos, Crossing*, version bilingue et augmentée de *Chaos, Traversée*. En septembre 2023 paraît *Your Name, Palestine* chez le même éditeur. Ses poèmes, traduits en plusieurs langues, ont été publiés dans de nombreuses revues et anthologies, en France comme à l'étranger. Marqués par l'exil et l'errance, ils manifestent un profond sentiment de solidarité avec les bannis et exclus de la vie belle. En 2024, *Chaos, Crossing* a été sélectionné pour le *Sarah Maguire International Prize For Poetry In Translation*. Site : <https://eliasolivia.com>

## Jérusalem

Par **Christophe Condello**

« Jérusalem, haut lieu spirituel de la terre. Depuis 3000 ans, sur une superficie d'à peine un kilomètre carré, des hommes y adorent et prient le Dieu unique, créateur des choses visibles et invisibles. C'est dans ses murs que Jésus a été crucifié... Jérusalem est aussi un des hauts lieux de l'histoire : l'histoire advenue et l'histoire qui advient. »

Jean-Paul Desbiens

Une vie  
c'est considérable  
nous disent les pierres  
désassemblées  
jusqu'au ciel

\*

Les âmes s'enroulent  
autour de l'épuisement  
le lieu se vide  
  
les pas du crucifié dessinent  
le vieux Jérusalem  
son dos courbé  
  
nos paradoxes à la source  
du vertige

\*

Les ventres s'ouvrent  
personne  
ne congratule l'aurore  
  
déchirée  
la vie ruisselle

de guerre lasse  
nos yeux liquides

mer Morte  
rosée du monde

\*

Au loin  
on le devine  
la roche le sable  
portent l'azur

de tous  
nos ciels

\*

Le feu n'a ni couleur  
ni retenue

il égalise  
jusqu'au néant

\*

Sur le Dôme  
la nuit se prolonge

dans une tente  
d'infortune  
nos chagrins et la suie  
des illusions  
persistent

\*

Le minaret chante  
histoire respect

des ailes illuminent l'aube  
d'anciens paysages  
revenus en bouche

les arbres agitent l'univers  
se hissent à contre-courant  
vers le sacré

encoches de tendresse  
de jeunes filles dansent  
prennent leur envol  
dans la désinvolture

\*

Une parole seule  
lancée dans le vent  
frissonne

trois fois le silence  
des arbres  
l'honore

qui  
de nous  
ou de la pluie inconsolable  
au rythme des naissances  
s'élèvera

\*

Sur la place  
bondée d'existence  
un soleil se noie

dans l'indifférence  
des tapis volent en miettes

plusieurs mains attrapent  
un peu d'enfance

l'espoir existera  
après nos ombres

\*

Combien de vies encore  
à vivre  
sur l'autre versant  
de l'horizon

### Notice biographique

**Christophe Condello** a publié 7 recueils de poésie ; ses œuvres apparaissent dans 2 anthologies. 2022 : 1<sup>er</sup> prix littéraire de la revue *La Bonante* (Université du Québec à Chicoutimi) et 2<sup>e</sup> prix Max Rouquier. M. Condello est directeur littéraire chez Pierre Turcotte Éditeur. Il anime un blogue poétique qui porte son nom : [christophecondello.wordpress.com](http://christophecondello.wordpress.com)

## Une simple poignée de mains

Par John Mikhaïl Asfour

*Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Pelletier*

### Casual Handshake<sup>1</sup>

*For Edward Said*

Give me your pen and enter my mind,  
take your place in a new exile,  
and let us write of a handshake between us and countries  
ready to be born.  
Dictate the lines and fill the page,  
whisper in my ear.  
Tell me how the rebel dies and the poem remains real,  
how the words inscribe a new lease to freedom, erect borders,  
build a house and open a street,  
raise a flag on each lawn  
and enter the age from the Eastern gate. Give me your pen  
and let your fingers rest.  
Let me move my lips for you;  
let me reroute all the contracts,  
all the resolutions on the shelves of the UN  
and draw a new map.  
Place Jerusalem at center stage  
and tell me how, in building a country, you stumbled upon death,  
snubbed its vigour, slowed its march  
and how you will live in the books and the minds; a sane vision,  
a miracle, a passport, and shall we say

---

1. John Mikhaïl Asfour, *Blindfold*, McGill-Queen's University Press (MQUP), 2011, 95 pages.

there's an eventual wedding on the horizon  
and a bride sliding into her dress,  
a country being born out of the rubble,  
a people breaking all shackles  
and obliterating prisons. Or shall we say

how you happened  
into our lives and held assemblies of the mind  
with Joyce, Conrad and Proust,  
with Darwish and Maghut, how you and they  
have walked into your exile  
only to redefine what we write, a language,  
only to build your own city.  
How you erased all the lies hurled at you, at us  
with no hint of any logical  
or even narrative structure to support the offence.  
How you removed the slander from our history,  
wiped the slate clean and taught us  
to be proud and turn each exile into a homeland,  
taught us to seize on an image to proclaim  
as long as our skin holds our bones.

Your chisels sharpened and oiled,  
your words, alchemy  
cutting through all the chatter,  
you toured the world to unclutter our case,  
to reinvent a concept for peace everywhere.  
You trained each of us to count our desires  
and not to fear passions of the mind and the body;

desire to cross borders without checkpoints,  
to be free, not to be fingerprinted or profiled,  
not to be defaced on any screen or front page,  
desires to read and understand  
and to walk into the sun human and informed.

When much of the light in the universe  
has not yet reached us,  
you leave and the tents still crowd the land,  
the bombs pour down, houses are ripped from the earth,  
and the olive trees are hacked and uprooted.  
The flames in the East rage on and all the treaties  
are deferred. The war dominates the whole century  
and petitions everyone. The others die  
and we die.

You leave and only the question remains:  
has our suffering been less painful  
and as they close their eyes,  
have our dead been by all measures unlike theirs?

**Une simple poignée de mains<sup>2</sup>**

*Pour Edward Saïd*

Donnez-moi votre stylo et pénétrez dans mon esprit,  
prenez place dans un nouvel exil  
et écrivons à propos d'une poignée de mains entre nous et les pays  
prêts à naître.  
Dictez vos mots et remplissez la page,  
chuchotez à mon oreille.  
Racontez-moi comment meurt un rebelle et le poème demeure vrai,  
comment les mots marquent un nouveau tournant vers la liberté, érigent des frontières,  
bâtissent une maison et ouvrent une rue,  
hissent un drapeau sur chaque pelouse  
et s'inscrivent dans l'époque depuis les portes de l'Orient. Donnez-moi votre stylo  
et laissez vos doigts se reposer.  
Laissez mes lèvres mimer les vôtres,  
laissez-moi refaire tous les contrats,  
toutes les résolutions sur les rayons de l'ONU  
et dessiner une carte nouvelle.  
Placez Jérusalem au milieu de la scène  
et expliquez-moi comment, en construisant un pays, vous avez rencontré la mort,  
repoussé sa vigueur, ralenti sa marche  
et comment vous vivrez dans les livres et les esprits ; une vision sensée,  
un miracle, un passeport et, disons,  
des noces possibles à l'horizon  
et une mariée enfilant une robe,  
un pays en train de naître des décombres,  
un peuple rompant toutes ses chaînes  
et détruisant les prisons. Ou alors disons

---

2. Nous tenons à remercier Mikaela et Jonathan Asfour de nous accorder la permission de reproduire l'original de ce poème ainsi que la traduction française publiée en 2014 et révisée ici. Il s'agit d'un extrait de *Les yeux bandés*, Éditions du Noroît, 94 pages.

comment vous êtes arrivé  
dans nos vies et avez tenu des banquets de l'esprit  
avec Joyce, Conrad et Proust,  
avec Darwich et al-Maghout, comment eux et vous  
êtes entrés en exil  
à seule fin de redéfinir notre écriture, un langage,  
de construire votre propre ville.  
Comment vous avez effacé tous les mensonges lancés contre vous, contre nous,  
sans le moindre soupçon de trame logique  
ou même narrative pour constituer une insulte.  
Comment vous avez réfuté toute calomnie de notre histoire,  
remis l'ardoise à neuf et nous avez appris  
la fierté et à transformer chaque exil en une patrie,  
à nous saisir d'une image à brandir  
aussi longtemps que nous aurons la peau et les os.

Vos couteaux affilés et huilés,  
vos mots, alchimie  
pour couper court à tout bavardage,  
vous avez fait le tour du monde pour dégager notre histoire,  
pour réinventer aux quatre coins l'idée de la paix.  
Vous nous avez montré à tenir compte de nos désirs,  
à ne pas craindre les feux de l'esprit et du corps,

le désir de traverser les frontières sans contrôles,  
d'être libres, sans empreintes digitales ni profilage,  
sans nous retrouver avilis sur un écran ou à la une,  
le désir de lire, de comprendre  
et de marcher jusqu'au soleil, humains et éclairés.

Alors qu'une bonne part de la lumière de l'univers  
ne nous a pas encore atteints,  
vous partez, les tentes peuplent toujours le pays,  
les bombes se déversent, des maisons arrachées à la terre,  
les oliviers abattus et déracinés.

Les flammes continuent de faire rage sur l'Orient et tous les traités  
sont différés. La guerre domine tout le siècle  
et fait appel à tous. Les autres meurent  
et nous de même.

Vous partez et seule la question demeure :  
nos souffrances ont-elles été moins atroces  
et, alors qu'ils ferment leurs yeux,  
nos morts ont-ils été, à tout prendre, différents des leurs ?

### Notice biographique

Né au Liban en 1945, **John Asfour** est poète, traducteur de l'arabe, professeur de littérature, auteur de sept livres dont cinq en langue anglaise, d'une anthologie de poètes arabes de la modernité dont il a assuré la direction et la traduction, puis d'une édition de poèmes choisis de Mohammed al-Maghout. Il vécut à Montréal plus de quarante ans jusqu'à son décès survenu en 2014. *Nisan*, son premier livre traduit en français par Nadine Ltaïf, parut aux Éditions du Noroît en 2009. *Les yeux bandés*, son deuxième livre traduit en français par Jean-Pierre Pelletier, et dont ce poème est extrait, a vu le jour en 2014 chez le même éditeur. La traduction reproduite ici a été légèrement amendée.

## Rouge à lèvres (Kaddish, poème IX)<sup>1</sup>

Par **Marjorie Silverman**

*Traduit de l'anglais par Cat LeBlanc*

### LIPSTICK

My mother wore lipstick  
Your mother wore heroism  
My mother achieved distance  
Your mother achieved exodus  
I know because I read the book  
I'm sorry but not that sorry

\*\*

now I look at her textiles and kvetch about unbounded bath-rooms and shared underwear and hair dryers that undo worlds while your own war inhabits you silently insidiously deceptively visible only through your bald head while I thrash around in constant combat beating myself up wearing myself into the ground as though capitulating instead of fleeing pogroms is in my blood the way Salonika is in your blood the way cancer is in your blood the way survival is in your blood the way your will to live is so much stronger than mine because mine reaches for the mental institution mine reaches for any way out mine is jealous of your cells mine doesn't know what to do with this battle that continues

\*\*

until Chopin seeps through the ceiling like gas and I  
Stop.

---

1. Extrait du recueil *(Un)spoken* (2023). Reproduit ici avec l'autorisation de l'éditeur, Now or Never Publishing, Surrey, C.-B., Canada. Tous droits réservés à l'auteure, ©Marjorie Silverman.

**ROUGE À LÈVRES**

Ma mère portait le rouge à lèvres  
Ta mère portait l'héroïsme  
Ma mère prenait ses distances  
Ta mère prenait sa liberté  
Je le sais parce que j'ai lu le livre  
Je suis désolée, mais pas tant que ça

\*\*

maintenant je regarde ses textiles et kvetche sur les salles de bains sans bornes et les sous-vêtements partagés et les séchoirs à cheveux qui fondent les mondes alors que ta propre guerre t'habite silencieusement insidieusement faussement visible uniquement par ta tête chauve alors que je me débats dans un combat continu me martyrisant me pulvérisant jusqu'aux os comme si céder aux pogroms au lieu de fuir coule dans mon sang comme Salonika coule dans ton sang comme le cancer coule dans ton sang comme la survie coule dans ton sang comme ta volonté de vivre est tellement plus profonde que la mienne parce que la mienne cherche l'asile la mienne cherche toutes les issues la mienne est jalouse de tes cellules la mienne ne sait pas comment faire face à ce combat sans fin

\*\*

jusqu'à ce que Chopin émane du plafond comme un gaz et je  
m'arrête.

**Notices biographiques**

**Marjorie Silverman**, d'Ottawa-Gatineau, est une auteure de la relève. Ses poèmes ont paru dans les revues *The Maynard*, *Bywords* et *Montréal Writes*. À travers son écriture, Marjorie tente d'instaurer un dialogue entre ses diverses identités, y compris son héritage culturel juif et la lutte menée tout au long de sa vie contre des problèmes de santé mentale. Ancienne psychothérapeute, Marjorie est actuellement une professeure associée à l'École de travail social de l'Université d'Ottawa. *(Un)spoken*, dont le poème ci-dessus est extrait, est son premier recueil de poésie.

**Cat LeBlanc** est une traductrice entre l'anglais et le français originaire de la Nouvelle-Écosse. Ses traductions de poésie, de littérature et de textes académiques ont paru dans plusieurs publications, allant de livres pour enfants et de rapports de recherche jusqu'à des revues académiques et littéraires. Avec plus de deux décennies d'expérience et une passion pour la langue et la littérature, Cat apporte rigueur, application et élégance à chacune de ses traductions.

## Haïku

Par **Vasile Trif**

*Traduit du roumain par Jean-Pierre Pelletier, Anatoly Orlovsky et André Seleanu<sup>1</sup>*

### Haiku

ancorat în propriul trup  
precum o corabie  
într-un port

rănille amiezii  
lumea intră prin mine  
ca printr-o sită  
pleoapele lumii  
pleoape uscate în miez  
noapte în dezmierd

captiv în porii  
umbrelor  
un dans crepuscular emerge

### Haïku

ancré dans son propre corps  
tout comme un navire  
dans un port

blessures de midi  
le monde entre en moi  
comme par un crible  
paupières du monde  
paupières pulpe desséchée  
nuit de caresse

prise dans les pores  
des ombres  
une danse crépusculaire émerge

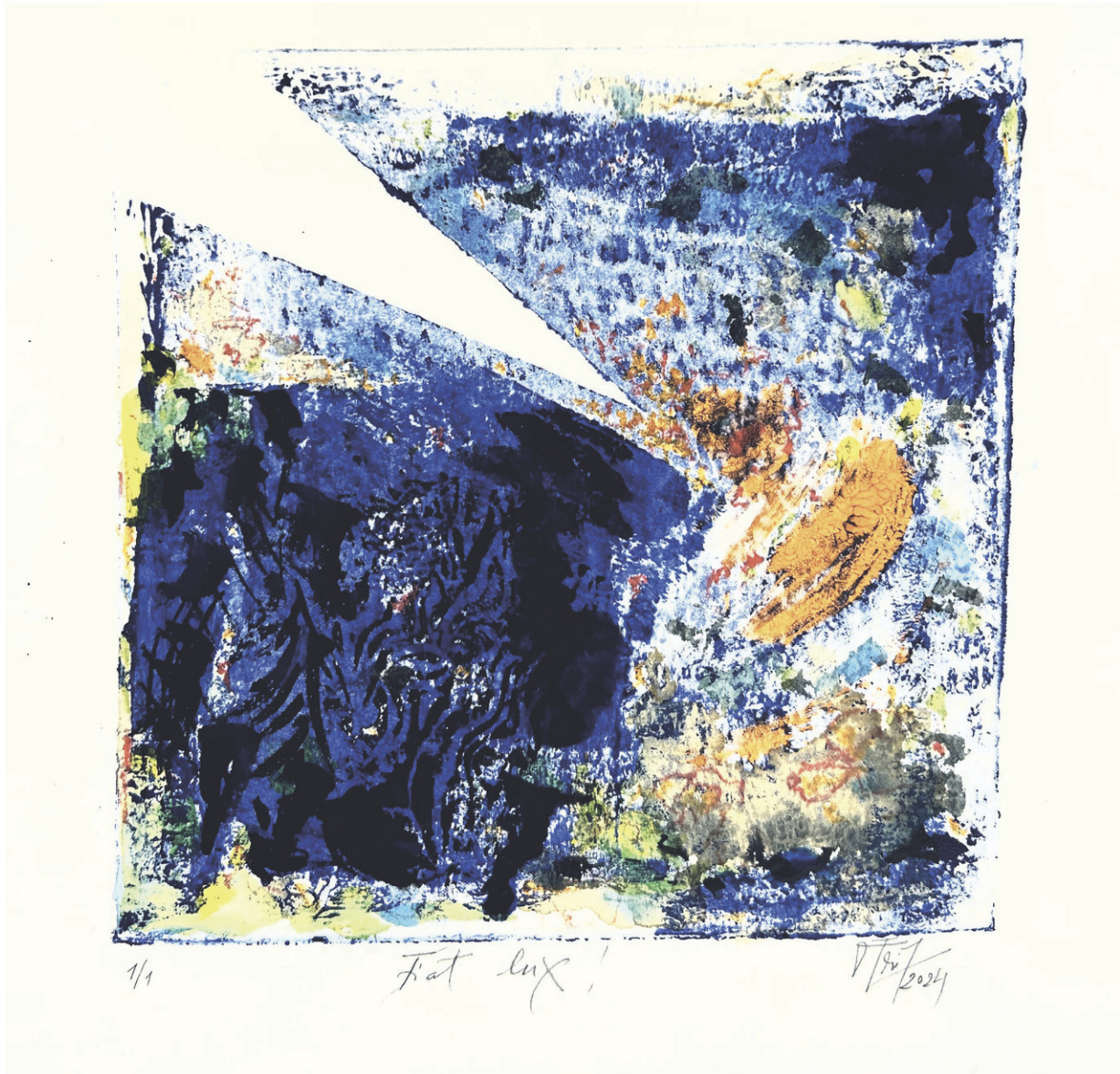
## Notice biographique

Voir la notice qui suit les reproductions d'acryliques de la série « Fiat Lux ! » par le même auteur et artiste.

1. Traduction libre du roumain à l'anglais par André Seleanu – voir dans ce numéro la recension de sa monographie « Le conflit de l'art contemporain. Art tactile, art sémiotique. » (L'Harmattan, Paris, 2021) par Dr Christian Roy. Traduction du roumain au français par Jean-Pierre Pelletier et Anatoly Orlovsky, à partir de l'original et tenant compte de l'interprétation de Seleanu. Version finale approuvée par l'auteur.

## Fiat lux !

Par Vasile Trif



2024. Acrylique sur papier, 7 x 7 po.

« L'art de Vasile Trif se lance dans une odysée en profondeur, cartographiant les espaces entre le domaine du matériel et celui de l'Esprit. Son œuvre plonge au cœur de l'interférence, traversant les frontières entre les mondes intérieurs et extérieurs. Porteur d'une spiritualité profonde, l'art de Trif ouvre la voie à la découverte de soi, récupérant des fragments du divin. Puisant dans les traditions de Byzance et de la Transylvanie, l'artiste crée un langage visuel distinct qui invite à la contemplation et à l'expérience de redécouverte. Son art est un testament au pouvoir transformateur de la créativité, éclairant le chemin vers la beauté, le sens et une compréhension plus profonde. » Institut culturel roumain, New York (traduction d'Anatoly Orlovsky)



2024. Acrylique sur papier, 7 x 7 po.

### Notice biographique

Né en Roumanie, **Vasile Trif** vit actuellement au Québec ; il est prêtre orthodoxe à Saint-Eustache. Auteur de nombreux recueils de poésie, il est aussi peintre d'icônes sur verre et d'œuvres de technique mixte sur papier. Son dernier livre d'artiste (bilingue), *La Pêche miraculeuse*, paraît à l'été 2024 à Cluj-Napoca. La même année, en octobre, il participe à l'exposition *Antisymmetric / Romanian-Canadian Perspectives in Contemporary Art* à l'Institut culturel roumain de New York.

## Extraits choisis<sup>1</sup>

Par Rafael Patiño Góez

*Traduits de l'espagnol par Jean-Pierre Pelletier*

### Pasos adelante del límite

Él guarda en una caja ilusoria los restos de tu sueño, como si estuviera excomulgado del amor de huesos calcinados, ciego por el resplandor mojado de luna que da a los patios del delirio, la salamandra de la aurora enciende los jardines para que beba esa pócima de destinos cruzados. El cuenco de tu mano recibe al mar, tu párpado tiembla, ya la noche no podrá reclamar ese corazón tembloroso por tu cuchillo de obsidiana y ascenderemos de nuevo hacia la misma nada.

### Des pas au-delà de la limite

Il conserve dans une boîte illusoire les restes de ton rêve, comme s'il était excommunié de l'amour d'os calcinés, aveuglé par la lumière mouillée de lune qui donne sur les cours du délire, la salamandre de l'aurore allume les jardins pour qu'il boive cette potion de destins croisés. Le creux de ta main accueille la mer, ta paupière palpite, la nuit ne pourra plus réclamer ce cœur frémissant à cause de ton couteau d'obsidienne et nous nous élèverons à nouveau vers le même néant.

### Himnos de luz

Él hace un himno con una extensión zozobante de tu sombra, la noche de piel escamosa extiende sus oleadas sobre su pecho, luego, una ebriedad de cantárida y luna, con hábiles uñas carda el pelaje hirsuto de la obsesión, nadamos en los precipicios de las sábanas y miradas de pedernal tocan una música en nuestro corazón.

### Hymnes de lumière

Il fait un hymne à même un prolongement désespéré de ton ombre, la nuit de peau squameuse étend ses vagues sur sa poitrine, puis, une ivresse de cantharide et de lune, à l'aide de griffes habiles carda le pelage hirsute de l'obsession, nous nageons dans les précipices des draps et des regards de silex jouent une musique dans notre cœur.

---

1. D'autres extraits seront publiés dans le numéro suivant.

### Geometría de la obsesión

Él piensa que eres tan bellamente adornada que en el comienzo del mundo todas las bestias anudaron sus colas, pensativas; luego, el racimo de los sueños desprendió una oleada de tamborileos fosforescentes, las agujas de hielo tejieron jornadas enteras de vientos presurosos, el párpado donde se oculta la noche desató sus fundiciones aceradas y los besos tomando el camino extraviado de la noche tejieron temblores de pulpa roja.

### Géométrie de l'obsession

Il pense que tu es si joliment parée qu'au commencement du monde toutes les bêtes ont noué leurs queues, pensives; puis, la grappe des rêves a dégagé la houle des tambourinements phosphorescents, les aiguilles de glace ont tissé des journées entières de vents pressés, la paupière sous laquelle se cache la nuit a détaché ses fonderies acérées et les baisers en prenant le chemin perdu de la nuit ont tissé des tressaillements de pulpe rouge.

### Agudos argumentos

Él traza la línea y la franquea, la tinta acentuada por las coces y puños que el delirio le asesta pueden bien echarse en alcohol y usarlas a destajo, según que la luna haga su tarea de sangre o no.

### Arguments tranchants

Il trace la ligne et la franchit, l'encre accentuée par les coups et les poings que le délire assène peut bien être mise dans l'alcool et utilisée à la tâche, selon que la lune accomplisse ou non son devoir de sang.

### Memento de la luna

Él posa su voz discordante en el borde de esta pecera donde las escamas de la crueldad brillan, un manantial de aguas oscuras acecha como si fuera un traje de locura para su sed. Has echado las cartas incendiadas que queman los límites indescifrables de la belleza, tus hermosos escupitajos ponen brillantes montones de salmuera en sus sienes, parejo con el paso de la luna la muerte crece en forma de silencio.

### Mémento de la lune

Il pose sa voix discordante au bord de cet aquarium où les écailles de la cruauté brillent, une source d'eaux obscures guette comme si c'était un vêtement de folie pour sa soif. Tu as jeté les lettres enflammées qui brûlent les limites indéchiffrables de la beauté, tes beaux crachats déposent quantité de saumure sur ses tempes, pareil au pas de la lune la mort croît en forme de silence.

**Silencio viajando**

Él sueña despierto con el nacimiento de esas uñas que preludian tu untuosa voz y duermen sus lunas con suavidad algodonosa en los acuosos recodos de su piel.

La montaña de mentiras enreda tus propios pasos incendiados, el cielo es una cortina enlodada, la acera desemboca en un nudo, una voz canta en falsete, la sonrisa con que lo envuelves parte tiras de su carne, él se declara prendado de tu sombra y seres de largos cuellos se asoman a verte pasar hacia la noche llevando su cabeza.

**Silence voyageur**

Il rêve éveillé de la naissance de ces ongles qui préfigurent ta voix onctueuse et ses lunes dorment avec une douceur cotonneuse dans les eaux sinueuses de sa peau.

La montagne de mensonges enchevêtre tes propres pas enflammés, le ciel est un rideau souillé, le trottoir débouche sur un nœud, une voix chante en fausset, le sourire avec lequel tu l'enveloppes taille en tranches sa chair, il se déclare épris de ton ombre et des êtres au long cou te regardent passer la nuit en portant sa tête.

**Argamasa de la sugestión**

Él te pensaba recorriendo los pasillos invertidos en las grandes vertientes de la sangre, los soplos con que un gemido alimenta sus aposentos llenos de atuendos locuaces y abalorios, bellos loros edificando un parlamento abigarrado, nafta de las palideces ingenuas, pasos pospuestos por la sombra hecha de turquí profundo, el pensamiento cincela sus fronteras, luego viene el mar y remeda el encaje, el tiempo se lava los dedos, la pulpa del tacto corea sus palabras, la espera es locuaz, la norma desobedece a la palabra libertad.

**Mortier de la suggestion**

Il te croyait en train de parcourir les couloirs inversés sur les grands versants du sang, les soupirs avec lesquels un gémissement nourrit ses chambres remplis de vêtements bavards et de babioles, de beaux perroquets construisant un parlement bigarré, naphte des pâleurs ingénues, étapes retardées par l'ombre faite de turquin profond, la pensée cisaille ses frontières, puis vient la mer et imite la dentelle, le temps se lave les doigts, la pulpe du toucher reprend en chœur ses mots, l'attente est bavarde, la norme désobéit au mot liberté.

### Aposentos del silencio

Él moraba en los aposentos del silencio y con martillos de vidrio golpeaba sus sienes hasta que brotaba un poema, una estela enigmática, restos vaporosos de un sueño.

En la escritura que sangra y canta hay los túneles donde escurre el dolor, los precipicios escarpados de una palabra con la que quisieras valerte del amor como de un dije, un amuleto, una esclusa incendiada, el hexagrama donde yaciera el ídolo de los extraviados.

### Chambres du silence

Il demeurait dans les chambres du silence et, avec des marteaux de verre, il frappait ses tempes jusqu'à ce qu'apparaisse un poème, une stèle énigmatique, restes vaporeux d'un rêve.

Dans l'écriture qui saigne et chante, il y a les tunnels où s'écoule la douleur, les falaises escarpées d'un mot avec lequel tu voudrais te servir de l'amour comme d'un bijou, une amulette, une écluse en feu, l'hexagramme où repose l'idole des égarés.

### Aposentos del sosiego

Él se apuntala en los bordes rugosos del sosiego, pone su cabeza inclinada hacia las muecas feroces con que la mañana se ríe de las blasfemias, entonces decide blandir esa hoja de hierba que traza con paciencia el prado para que brote un árbol.

Quieres persuadir a la danza y tu boca hace intentos infructuosos. Las piernas son dueñas de nuestras locuras y bailamos incluso un beso o el retintín de una moneda.

La próxima mañana va siendo destilada entre la noche.

### Chambres du calme

Il s'appuie sur les bords rugueux du calme, met sa tête penchée sur les grimaces féroces avec lesquelles le matin se moque des blasphèmes, puis décide de brandir cette feuille d'herbe qui trace avec patience le pré pour que pousse un arbre.

Tu veux inciter à la danse et ta bouche fait des tentatives infructueuses. Les jambes sont les maîtres de nos folies et nous dansons, même un baiser ou le tintement d'une pièce de monnaie.

Le lendemain matin se distille dans la nuit.

### Notice biographique

**Rafael Patiño Góez** (Medellín, Colombie, 1947) est poète, peintre et traducteur. Autodidacte, il a enseigné le français, l'anglais et l'art cybernétique. Il a collaboré à différents périodiques de son pays et de l'étranger. Il a traduit du français et de l'anglais plusieurs poètes des quatre coins de la planète dans le cadre du Festival international de poésie de Medellín et du Festival ibéro-américain de théâtre de Bogota. Il a travaillé, entre autres, sur des auteurs des Antilles, de l'Afrique et sur le poète français Bernard Noël. Poète, il a publié une dizaine de titres, dont le dernier, paru en 2016, est *Arcanos del vidente* (éditeur : Summa, Lima, Pérou).

## Se fabriquer l'offrande du dehors (extraits)

Par Geneviève CATTÀ

Pour l'heure l'hirondelle tremble  
la feuille aux plis de ses ailes  
entre doute et course en milieu de nuit  
mais avant le goût du matin  
je décrocherai l'éclair entre nos têtes enfermées  
et puis il y aura ton geste  
imperceptible privilège du doigt  
— enfoncer son regard dans la fièvre du sable  
tout s'y jette tu verras  
la gorge du miel  
la rouille des glaçons  
la danse de minuit  
celle des cris du soleil  
sa morsure insolente.

---

De la neige et tout le temps un cycle un fantôme  
empêchent-ils joie arbres de se démembrer  
ou l'eau de ronger

le germe éclate décape l'oubli des armures  
on étouffe dans nos bras  
mais la faim emporte jusqu'au cœur son sillon si court.

---

Laisse à la nuit l'inexplicable  
laisse le souffle de la plaine  
attente tiède et onde soleil  
lui rendre l'impatience de la Terre

je suis un peu comme ça aussi  
l'orage est un vide qui traverse

je t'ouvrirai maison comme issue au chaos  
depuis ces jours défoncés  
visages et paroles d'une saison à retrouver

écoute le ciel changer sous la friche.

---

L'équinoxe sera géant  
entre eaux et tous bois que tu as refoulé derrière  
sais-tu si on peut éviter l'embarquée avec juste du rouge  
mes hivers ont été rudes  
et j'ai caché mes sèves sous mon ventre  
il palpite sang à réparer  
(mes lèvres de printemps sont mon seul rouge).

---

Le grand chêne s'appartient  
broie glands ouvre ongles secs à l'Homme  
c'est comme le vent  
(lente pesée aux murs des villes)  
torpillé nettoyé parti sur sa route  
à présent l'instant peut culbuter la brûlante alarme et s'échapper  
oh ! embrasser la lune et à pied le rêve venu au monde.

---

À chaque fois  
sève longue d'une nouvelle langue  
être définitif perdre vite pour oublier ce que l'attente rompt  
la lumière tire le sang des caves  
on se soule à recomposer la prise de l'envie  
(nous surprend aspirés par l'astre sur la crête des arbres  
nos têtes offertes au balancement du vœu à durer au blanc à minuit)  
comme une barque libre

---

Je suis allée en éclaircie à terre  
jour si large à ma portée et nulle route  
la seule mesure multiple et vivante tranquille dans la vue du monde  
et où vibrer sans bornes  
les mots se sont renouvelés mêlés à ma main méticuleuse et résolue  
l'épaisseur a tenu  
quelle clarté au point précis de la peur.

---

Je veux mûrir  
retrouver fleurs du blé à vivre et corbeilles frontales  
rentrer sortir sur le vertige des arbres animés  
érigés aux étoiles sublimes  
je veux ralentir  
(une seule jeunesse à l'air vif)  
replanter tes longs battements de cils dans mes paumes  
j'ai huit mois d'efforts à oublier.

---

Je cherche dans le carré de la petite heure  
l'oiseau venu joindre terre et ciel  
l'arbre à porter le jour comme une lampe votive  
te cacher que je n'ai plus faim  
l'eau pure s'il m'en reste  
plus rien ne me protège.

---

Comme un vœu d'intensité  
à octobre lent dans son temps de froid  
le bleu complémentaire fait des heures supplémentaires  
avec le roux des eaux mortes mais c'est bataille  
aiguilles arrêtées des pins désir de tuer la saudade  
l'ombre intruse brise l'aile de la joie  
le moment l'heure l'amour fuient  
et je sors joindre l'extrémité du monde aux ombres difformes  
mes mains font blêmir la lune  
terre et ciel s'écoulent s'éteignent  
les mots la poésie seuls demeurent.

---

Ai-je esprit de silence ?  
esprit au silence ?  
mes doigts enfouis éveillés pour toujours  
comme mille soleils à poindre au-dessus de la terre  
le corps retient son suaire ordonné aux plis du miroir  
et je m'éveille devant  
inoubliée la voix devenue si claire soudain  
même au vent des reflets froids  
je crois  
me souvenir de toi ni  
seulement l'obscur

---

Le ciel reprend ses ourlets sa nuit au soleil  
et je me regarde jouer du monde  
m'inquiéter de l'ombre qui commande  
le monde respire-t-il le cœur dilaté des regards pleins  
or la herse des toits se referme  
demain de plus pour le haut lieu d'hiver.

---

Dans l'instant hors de la muse  
cathédrale captive assoupie



## Épreuves planétaires

Par **Andrea Moorhead**

### Corps insolite et nu

Nous marchons sans arrêt  
autour de cette île  
sans fin sans but sans repère  
le fleuve se tord autour des nuages  
hurle et grince des dents,  
nous sommes sous le coup des feux extrêmes  
des cascades d'étincelles et de cendre,  
tu as perdu ta neige duveteuse et froide  
ta substance ton visage ton âme,  
ne détourne pas le visage  
je te vois dans chaque cristal qui fond  
chaque enfantement imprévu  
entre les heures de ta mort et ce premier pas  
hors de contrôle  
dans une zone rendue méconnaissable  
au cœur du songe sans artères.

**Visage gris et serein**

Leur lumière de pierre coule dans nos veines  
impossible à protéger  
quand les explosions s'approchent  
les obus détruisent  
la nuit absente de nos rêves  
catapultée hors de portée  
ne laissant que  
le visage gris et serein  
de celles qui sont déjà passées,  
des feuilles de fougères sur les paupières  
les lèvres aux teintes de l'oubli.

\*

Que ferez-vous de ce corps  
abandonné au sommet du rêve  
quand les flammes rendent toute parole inutile  
et que la soif vous ronge nuit et jour  
minant votre équilibre ?  
chute obscure sans poids  
vos yeux m'irradient  
malgré la tendresse de mon regard  
et les supplications des témoins.

\*

La poussière de ton corps  
flamboyant dans mes rêves  
figés devant tant d'angoisse,  
une caravane à travers la nuit  
traîne des paupières, des cils, des  
murmures d'une source encore indistincte,  
une traînée d'explosifs mal posés  
s'estompe lentement,  
la pierre tombale glisse de nos mains.

\*

la lune se lève entre les mots  
frappés par la foudre  
avant que la nuit ne disparaisse.

\*

je marche lentement  
aux sons métalliques,  
rien que la respiration des pierres,  
le sang ne coule plus dans les veines du ciel.

\*

Le trottoir a des fleurs de sang  
des espaces où la voix roule encore,  
il faut marcher délicatement  
les orteils écartés  
les bras pleins de poussière.  
N'écris rien de ce que tu vois  
la vérité n'existe pas,  
il n'y a que le murmure des pavés  
qui soutiennent le poids des passants.

### Épreuves planétaires

En attendant la pluie  
tes côtes ouvertes au regard  
des passants et des curieux  
qui font semblant de comprendre  
la source, la solution,  
mais dans les profondeurs de ta chair  
luisent tes yeux de citrine et d'émeraude  
des mots de grenat qui ne cessent de saigner  
des ruisseaux souterrains  
où dorment les chimères.

### Notice biographique

**Andrea Moorhead** est directrice de la revue internationale *Osiris*. Au Noroît, elle a fait paraître *Géocide*, *De loin* et *À l'ombre de ta voix*, recueils de poèmes. Elle est l'auteure de plusieurs recueils en anglais, dont les plus récents sont *Tracing the Distance* (Bitter Oleander Press) et *The Magician's Tales* (MadHat Press). Elle a publié des traductions de poésie contemporaine, entre autres *The Edges of Light* (Hélène Dorion), *Stone Dream* (Madeleine Gagnon) et *Dark Menagerie* (Élise Turcotte) chez Guernica Editions, ainsi que *The Red Bird* (Marie-Christine Masset) chez Éditions Oxybia.

## Version de rencontre

Par Marina Maslovskaïa

*Traduit du russe par l'auteure et Anatoly Orlovsky*

### ВЕРСИЯ ВСТРЕЧИ

Неприкасаемый, неприкосновенный,  
Рубец, рубеж, место перехода,  
Темное место, в некоей книге священной  
Ненаходим, как картина природы;  
Скрюченный – согбенною спиною;  
Руки – по судороге,  
По молнии в каждой – по страху –

Не – прикоснись, испугайся со мною!  
Видишь, каков – безобразен, страшен,  
Потерян, в пятнах рубаха,  
Зубы не те, уже не укусят,  
Как псу – блохи не поймать –  
Хлеб не сломить мне, к женщине  
Не приласкаться –

Я это! Дышащая падаль, зерно не проросшее,  
В плесенной шубке – возьмешь –  
Меж пальцев, гляди, проскользнуло;  
Вот я стою, я смотрю, я дышу –  
Тусклый пустой поворот, зев тупика, упал  
Перед тобою как нож  
И спичку задуло

Страшно; гул самолетный вверху, лед  
Нежно шуршит по воде,  
Соединяясь в мозаики – разъединяясь –  
В плавном движении, – все, что могло,  
Между нами давно разыгралось, и где  
Ты и кто ты – не знаю, забыл, не желаю, я – камень,  
Я ложь о тебе, сомненье, темное прошлое, мразь,  
Вызванный к жизни тобой  
И тобой опрокинутый наземь,  
В мрак предрожденья, в хаос, междупредметною грязью  
Неотделим, вездесущ, неизбежная часть  
Всех твоих радостей новых,  
Истукан и румяный силач,  
Победитель на празднике сельском,

Майских шестов покоритель, местный лев,  
Царь зверей, персонаж баснописца, весной  
Липы которого вокруг умирают красивой –  
Настежь ворота видны им с их одров смертельных,  
Через, и сквозь, и между они проросли –

Мала им ограда, стиснула горлышком вазы,  
Тесные тайны сплелись в темноте – сноп  
Условных примет, спрессованный до отказа:  
Кто умирает, рождается кто, свитый  
Соседскую смертью заранее, другом-змеей,  
Но – треугольник любовный, священный союз –  
Красота, Сладострастие, Мудрость, –  
Замшелое тело, мраморный отголосок  
Неистового любованья весной,  
Истуканы в венках,  
Заломившие цену на счастье, –  
Минуло – между нами

Что ты смешала во мне? – я повинен,  
Я раб изреберный,  
Что мне тебе принести подарить –  
Чем откупиться – возьмешь – что?  
Ничего не возьмешь из меня и улыбкой притворной  
Разом закончится срок своего пребывания  
В небытии, в твоих утомительных песнях,  
Здесь мне конец, смерть, уйду успокоен,  
Больше не станешь искать – не-прикасаемый,  
Не-прикосновенный, не пробуждающий жалость,  
А только ужас один, что любовный твой круг  
Завершен, и можно теперь умирать, но  
Красота, Сладострастие, Мудрость –  
Истуканы слепые берут на поруки,  
Смерть и беспамятство им непонятны равно;

И не остановиться – кружиться нам, видеться молча,  
Через ограду розно прожитых жизней,  
Запоры-засовы, поле молчанья, игрушечные  
Разговоры на фоне садового гама,  
В ладье, в карусели скрипящей, в гремящем трамвае  
Плывя со своими детьми, произвольно  
Клеить фигурки –

Из спрессованной памяти толщи:  
Ручка отсюда – ножка отсюда,  
Детство художника, угольные человечки,  
В вечном коловращении – движении по кругу,  
Стройный сумбур, не-остановимость,

Слитность движенья, не-вычленяемость чуда, травы  
В гранитных корзинах – предтечи  
Тайных свобод; зарождение, кишение под спудом –  
Стонет земля привозная под священной триадой твоей,  
Сад, – Красота, Сладострастие, Мудрость,  
Пучатся корни, змеятся, стремятся взойти  
Древние зерна во тьме – темное место,  
Темное время, будущее исхода, неприкосновенное, –  
Миг зарождения чуда, повесть любовная,  
Встреча, финал иллюзорный

#### VERSION DE RENCONTRE

Inaccessible, intouchable  
Cicatrice, frontière, lieu de passage,  
Sombre lieu, dans un saint parchemin  
Introuvable, comme l'image de la nature –  
Recroquevillé, dos courbé,  
Bras crispés – deux spasmes  
Deux éclairs de peur bleue –

NE m'effleure pas, aie peur avec moi!  
Regarde – ne me regarde pas – quelle souillure je suis,  
Hideux, l'air hagard, sale chemise, dents pourries  
Regarde, je suis ce chien bâtard  
Qui ne mord plus, qui ne sait plus attraper une puce  
Ni rompre le pain  
Ni même caresser une femme –

C'est moi, la charogne respirante, la graine gâtée, pourrie  
Avant qu'elle ne germe  
Qui glisse tout à coup entre les doigts  
Dans son manteau moisi  
Me voici, là, tout devant, je te regarde, je respire –  
L'obscur détour dans un passage déserté  
La gueule ouverte d'un cul-de-sac,  
Je suis tombé  
Devant toi comme un couteau  
Et paf! ta chétive allumette est éteinte

La peur me transit. Des cieux  
Comateux chute le bruit d'un avion

La glace en dérive  
Bruisse doucement sur les flots  
En mosaïques éphémères  
Vire et virevolte dans son ballet éternel –

Tous les jeux concevables  
Entre nous sont joués –  
OÙ tu es, qui tu es  
Je ne veux plus savoir  
Moi, chauve caillou

La pire imposture de toi, le sale doute  
L'histoire sournoise appelée à la vie par toi  
Et déchue par toi en ténèbres limbiques  
Au chaos prénatal, le mortier fait  
D'une bourbe intercalée, omniprésent,  
Inévitable, inséparable partie  
De toutes tes nouvelles allégresses  
Ton idole de bois, ton Hercule joues vermeilles  
Le vainqueur de l'arbre de mai  
Le héros de kermesse triomphant  
Tel le Roi des lions du coin, le personnage du fabuliste<sup>1</sup>  
En marbre de Carrare  
Autour de lui les tilleuls printaniers se meurent  
Avec plus d'élégance  
Les portes grandes ouvertes, ils les voient depuis leurs lits de mort  
Entre et à travers et par-dessus la grille, partout  
Ils se sont infiltrés

Cette clôture les étrangle tel un vase trop étroit  
Les secrets sulfureux dans le noir s'enchevêtrent, la gerbe  
Des présages nébuleux compressés à outrance :  
QUI naît et qui meurt, d'avance enlacé  
Par la mort voisine  
L'accoucheuse, la vipère amicale, mais  
Le triangle amoureux, la sainte union –  
Beauté, Volupté, Sagesse –  
Le corps moussu, l'écho en marbre d'une furieuse adoration  
Du printemps, les idoles couronnées  
Qui enflent  
Le prix du bonheur

C'est du passé  
Entre nous

Qu'as-tu mâtiné en moi  
Coupable, je suis un esclave fautif né de ta côte  
Comment me racheter  
Quelle offrande  
Quelle rançon je jette à tes pieds

---

1. Monument au grand fabuliste russe I.A. Krylov (1769-1844) dans le Jardin d'été de Saint-Pétersbourg.

De moi tu n'accepteras rien  
Ton sourire feint  
Sera mon coup de grâce et d'un coup  
Parviendra à son terme  
Mon existence dans le néant, dans tes pénibles prosodies  
Ici est ma mort, ma station terminale  
Et je partirai rassuré que tu ne me cherches plus –  
In-touchable, in-accessible, n'éveillant guère la pitié juste l'angoisse  
Que ta boucle amoureuse est bouclée  
Et tu es bonne pour crever, mais  
La Beauté-Volupté-Sagesse, les idoles intraitables, aveugles  
Payent ton tribut de bonheur –  
Ni de la mort, ni de l'oubli  
Ils ne veulent rien savoir.

Et à nous de valser, de virevolter sans arrêt, se fixer en silence  
Au travers de la grille entre nos vies vécues, séparées  
Des verrous – des serrures, le véto du mutisme  
La causerie des poupées dans le brouhaha  
Du jardin de plaisance  
En carrousel bigarré sur les chevaux de bois  
Dans le vacarme d'un tramway  
Avançant en famille par saccades  
Bricolant des figurines fabulées  
Taillées à même la mémoire compressée

Petit bras ici, petite jambe là  
L'enfance d'un artiste, les bonshommes  
À la va-vite crayonnés virent  
Dans leur ballet éternel, dans leur constante rotation  
Le brouillon harmonieux, la fusion des mouvements  
In-cessants, le miracle dif-fus, poussent les herbes  
Dans leurs corbeilles de granit –  
Les devancières de secrètes Libertés,  
La conception, le grouillement sourd sous boisseau  
Gémit le sol importé sous ta sainte triade, jardin –  
Beauté, Volupté, Sagesse  
Gonflent les racines, serpentent sous terre,  
Tentent de percer les germes anciens  
Dans les ténèbres confinées – lieu obscur, temps morose  
Le devenir d'un exode, in-accessible  
Miracle de genèse  
Histoire d'amour  
Rencontre  
Illusoire finale

### Notice biographique

Poète et peintre originaire de Saint-Pétersbourg en Russie, immigrée au Québec en 1991, **Marina Maslovskaja**, formée en dessin à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, est diplômée de l'Université de Montréal en beaux-arts (1999). Dès sa jeunesse, elle inscrit son œuvre poétique dans le terreau de sa ville natale. Solitaire, immergée dans la nature boréale environnant sa ville-monde, Marina se fait connaître de quelques auteurs marquants de son époque, dont Viktor Krivouline (1944-2001), l'un des fondateurs de la « seconde culture » pétersbourgeoise à la fin des années 1970. Exposant régulièrement ses œuvres picturales à Montréal et ailleurs, Marina a aussi publié sa poésie au Québec (*Possibles*) et aux États-Unis (*Osiris*). En 2022, des poèmes de Marina ont été lus à La Ciotat, Provence (lieu de naissance du cinéma, dont Georges Braque a peint le port) dans le cadre d'un récital international de poésie organisé par l'auteure provençale Françoise Donadieu.

## histoire géologique<sup>1</sup>

Par Jean Morisset

j'ai marché jusqu'à l'infini  
sur les crans du printemps  
et je t'ai raconté une grande  
    histoire géologique  
j'ai oublié le prénom des strates  
et bien des détails en immersion  
mais j'ai aperçu l'origine du fleuve  
    qui descendait vers la mer  
et croisé toutes les rigoles en fête  
    remontant vers tes yeux

j'ai marché jusqu'à l'évaporation sur les  
    battures du printemps  
et je t'ai raconté une histoire d'amour  
    paléozoïque  
je t'ai montré les *ripple marks* et les  
    effluves ensoleillés  
vagues sidérales renversées de plaisir  
    sur les lits de grès  
lèvres fondantes sur le ventre de l'estran

---

1. Extrait de *L'Homme de glace*.

j'ai marché jusqu'à l'insouciance  
sur les épaules de la banquise  
et je t'ai raconté une histoire  
de migration flottante  
je t'ai montré les schistes rouge-gorge  
sous les glaçons dégoulinant d'émotion  
et les nuées d'oiseaux translucides  
à saute-saison sur la glace en exhalaison

j'ai marché jusqu'à l'apaisement  
sur le fleuve en crépuscule  
et j'ai senti un battement d'ailes  
se poser sur le fil de l'eau  
je t'ai vu enlever tes bottes  
pour caresser de tes pieds nus  
la douceur polie de dix mille ans  
d'attente amoureuse  
sous le murmure ébahi de tous  
les silences

et voilà que j'ai assisté  
pour la première fois  
au baiser de l'univers  
sur le pénil de la terre

*Belle-Chasse, 30 mars 1987*

**Notice biographique**

Né en 1940 à Bellechasse, mort à Montréal en 2024, **Jean Morisset** a été écrivain-géographe, avec un parcours en poésie, en anthropologie, en histoire et en littérature au Québec, dans le Grand Nord et dans l'Ouest du Canada. Il n'a eu de cesse de poursuivre une vaste interrogation sur l'identité et le destin des Amériques. Il a notamment enseigné au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il nous laisse une œuvre protéiforme et que l'avenir s'occupera de questionner, d'explorer. *Sur la piste du Canada errant* est le dernier essai de Morisset publié de son vivant.

## Détachement

Par **Ahmet Hamdi Tanpınar**

*Traduit du turc par Suat Genç*

NE İÇİNDEYİM ZAMANIN <sup>(\*1,2)</sup>

Ne içindeyim zamanın,  
Ne de büsbütün dışında;  
Yekpare, geniş bir ânın  
Parçalanmaz akışında.

Bir garip rüya rengiyle  
Uyuşmuş gibi her şekil,  
Rüzgârda uçan tüy bile  
Benim kadar hafif değil.

Başım sükûtu öğüten  
Uçsuz, bucaksız değirmen;  
İçim muradına ermiş  
Abasız, postsuz bir derviş;

Kökü bende bir sarmaşık  
Olmuş dünya sezmekteyim,  
Mavi, masmavi bir ışık  
Ortasında yüzmekteyim...

DÉTACHEMENT

Ni tout à fait dans le moment,  
Ni détaché complètement ;  
Dans le flux indestructible, puissant  
D'un large, monolithique instant.

Chaque forme engourdie s'harmonise  
Avec les teintes d'un rêve sournois,  
Même une plume prise à la brise  
N'est pas plus légère que moi.

Ma tête – un moulin infini  
Qui broie le silence sans cesse ;  
Mon âme – derviche simple et ravi,  
Sans sceptre, sans rang, sans noblesse...

Le monde devient un lierre, je vois  
Qu'il est enraciné en moi ;  
Une lumière bleue des plus bleues,  
Je flotte, immergé au milieu...

### Notes du traducteur

(\*1) La traduction mot par mot du titre de ce poème ne serait « Ni tout à fait dans le temps » : traduction basée sur les deux premiers vers du poème. Je propose le titre « Détachement temporel » ou simplement « Détachement » pour ce poème qui décrit tellement bien un état de conscience flou, de détachement de l'esprit de son espace-temps environnant. (\*2) Mesure originale : 8 s/v; Rimes: ABAB, ABAB, AABB, ABAB.

### Notices biographiques

**Ahmet Hamdi Tanpınar** (1901-1962) est l'un des plus importants romanciers, poètes et essayistes de la littérature turque. Il a enseigné la littérature, l'esthétique, l'histoire de l'art et la mythologie dans les universités. L'une de ses œuvres les plus représentatives, son roman satirique intitulé « L'Institut de remise à l'heure des montres et pendules », a été traduit en français en 2007. Ses autres œuvres connues sont « Sérénité », « Pluie d'été », « Cinq Villes », « Yahya Kemal » et « Histoire de la littérature turque du XIX<sup>e</sup> siècle ».

**Suat Genç** est un lecteur passionné de poésie. Pendant ses années d'études, il a traduit des nouvelles, des poèmes et un roman de science-fiction (*I, Robot* d'Asimov), publié en Turquie en 1975. Après sa retraite en 2020, il est revenu à son ancienne passion : la traduction poétique.



## La danse des fleurs

Par Léonel Jules



2024. Épreuve numérique sur toile, 48 x 36 po.

*L'œuvre de Léonel Jules se structure à partir de simples éléments picturaux – la couleur, la texture et les formes intemporelles de la représentation visuelle. Les effets de ces composantes se conjuguent au geste spontané pour exprimer le rythme. L'artiste cherche à instaurer un système particulier de composition fondé à la fois sur l'agencement improvisé des matériaux et sur une combinatoire symbolique. Selon Dany Laferrière, ami du peintre, « Léonel [...] est influencé par le rythme des villes, leur métissage et mélange de cultures. [...] Il influence le monde, le monde l'influence. » L. Jules, démarche artistique*

### Notice biographique

**Léonel Jules** est peintre en art contemporain canadien d'origine haïtienne, vivant au Québec. Diplômé de l'Université du Québec en beaux-arts (programme enseignement), il effectue des recherches en histoire et sémiotique de l'art. Après avoir reçu de nombreux prix et bourses, il se consacre à la peinture et à la diffusion des arts. Il a conçu « Art-Média », une émission de télévision, devenue Archive montréalaise de l'art contemporain – Diffusion Art-Média. Avec le groupe Trames de la Caraïbe il participe à l'exposition itinérante Mawon/Marron. Il anime des ateliers pour enfants parallèlement à sa production artistique en peinture et collage.

## Prières à dire tout bas

Par **André-Guy Robert**

*Comment rendre grâce? Quand, réduit à l'impuissance par crainte d'une guerre mondiale, l'Occident visionne en direct la destruction systématique de l'Ukraine, de la bande de Gaza, d'espérances légitimes... Pourquoi accuserait-on Dieu quand les Hommes le font exprès?*

*J'en appelle à la prière de bonne volonté. À la prière du soir, enfantine, sincère.*

*Il m'est venu l'idée de vous faire partager les prières que j'ai écrites sur le mode naïf il y a quelques années. J'ai essayé d'imaginer avec quels mots un chrétien devenu sceptique pourrait se remettre à prier, un soir. Il exclurait d'emblée le mot Dieu, bien entendu, le mot Seigneur, féodal; il choisirait un ton intime, emploierait le tu de proximité; il exprimerait des notions d'adulte avec des mots d'enfant.*

*Voici ces prières à dire tout bas, ce soir, avant d'aller au lit.*

### Ce soir, je pense à toi

Les petits chiens ne te connaissent pas  
Quand ils ont sommeil ils se couchent  
Tout cru par terre comme un tapis  
Ils ne font pas leur prière du soir  
Je me blottis comme eux dans un coin  
Et pourtant tu me vois d'en haut  
Toi qui veilles sur moi toujours

Je me suis souvenu de toi avec chérissenment  
Ce soir je me suis allongé dans une prière  
Une prière qui montait vers toi  
Accueille-la au nom des hommes-chiots  
Dont je suis  
Qui tombent de sommeil sans une prière

Toi qui nous protèges le jour et la nuit  
Toi qui nous veilles à tout moment  
Pense un peu à tous les êtres  
Qui ne pensent jamais à toi  
Et qui mènent une vie de petit chien

### Bel ange

Bel ange qui flottes au plafond  
Toi qui me gardes fidèlement dans tes ailes

Prends-moi la main comme avant  
Quand j'étais petit et que j'avais peur  
Dans ma chambre immense et froide  
Plus grande que le ventre de maman  
Et sans rien de vivant où poser ma tête

Bel ange gardien qui m'as sauvé du noir  
Guide-moi quand j'endors mes petits anges



**Prière sur un lit désert**

Protège ceux qui n'iront pas au lit ce soir  
 Protège les victimes de désastres  
 Les persécutés les errants les sans toit ni foi  
 Les gens qui n'auront pas de lit ce soir  
 Et les autres qui en trouveront un  
 Avec de la souffrance dedans

Accompagne les misérables dans la misère  
 Sors avec eux dans les ruelles violentes  
 Rends lisible leur image trouble dans le

miroir

Ô toi qui vois tout, a-t-on dit, toi qui ne dors  
 jamais

Veille-les pendant qu'ils ne dormiront pas  
 Tiens-les bordés bien chaud dans leur  
 manteau

**Pour les oubliés**

Toi qui veilles sur moi si bien  
 Quand des millions d'autres  
 Mériteraient qu'on les cherche  
 Hommes et femmes violés en prison  
 Otages installés pour la torture  
 Enfants de la rue qu'on intimide  
 Vagabonds sous la pluie  
 Solitaires planifiant le suicide en secret  
 Réfugiés traîtreusement pris pour cible  
 Affamés portant leur bébé au dispensaire  
 Rescapés aux yeux hagards  
 Fous de village attachés au pieu  
 Vieillards perdus dans leur tête  
 Et tous les autres dont je n'ai pas idée

Je te le demande  
 Veille aussi sur eux

Cette nuit, protège-les, rassure-les  
 Fais que quelqu'un les trouve

**Une pensée bleue comme le ciel**

Toi qui as pensé à tout  
 Aux fourmis noires, aux fourmis rouges  
 Aux vers de terre, aux moineaux gris  
 Aux étoiles et à la Terre  
 Aux pierres si lourdes et si grosses  
 Que personne ne peut les bouger  
 Fais-moi un plaisir  
 Pense à mon ami malade  
 Qu'il guérisse vite vite

**Toi qui manques**

Notre père qui es aux cieux  
 Quand vas-tu rentrer du travail  
 Pour que nous soyons au complet  
 Autour de la table

Il manque toujours quelqu'un  
 Et moi ça me prive d'une joie  
 De ne pas être au complet  
 Le père le fils et le saint esprit  
 Amen

**Pour traverser la nuit**

Donne-moi la main  
 Pour traverser la nuit

J'ai peur quand les mamans  
 Crient devant le cadavre  
 De leur enfant démembré  
 Donne-moi la main  
 Pour traverser la rue  
 Tandis que défilent  
 Les meurtriers sanglants  
 Fiers de leurs armes d'assaut  
 Qu'ils déchargent en l'air  
 Ou dans les églises les mosquées  
 Les marchés bondés

Dis-moi seulement une parole  
 Pour traverser la nuit



**En attendant demain**

Dors, petit enfant rose  
Toi qui viens de naître  
Et qui ne sais rien de rien  
Dors, petit enfant rose  
Toi qui n'es pas plus grand  
Que le ventre de ta maman  
Garde les yeux fermés  
Tandis que tu grandis  
Dans ton sommeil

Desserre les poings  
Ça ne fait pas si mal  
Venir au monde  
Dors, mon enfant, mon petit  
Et fais de beaux rêves  
Je suis là tout près

**Notice biographique**

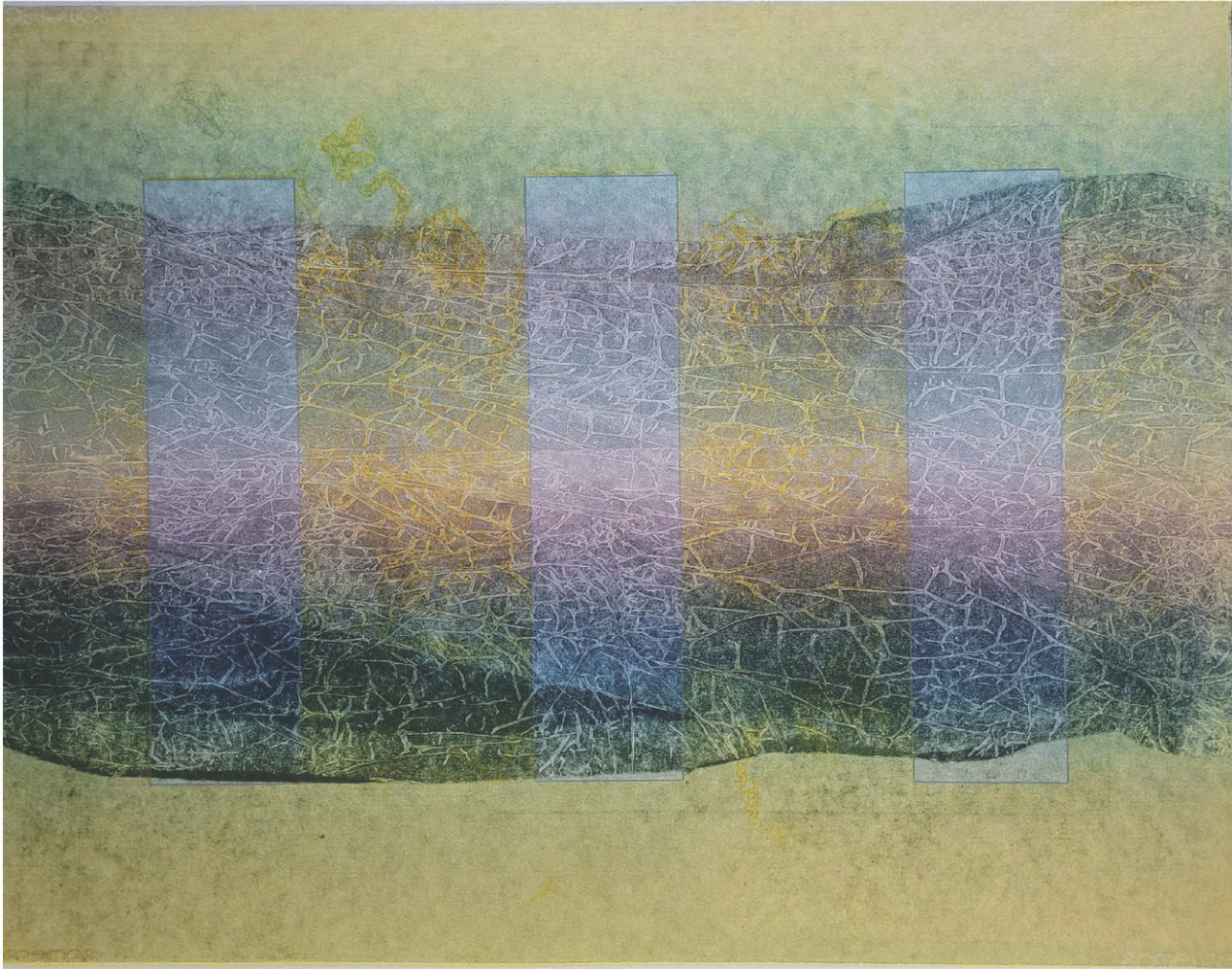
**André-Guy Robert** ne fait pas de prosélytisme. Il fait de la littérature, de l'essai, de la photo. Sa place est du côté de l'empathie, de l'incertitude, du doute, de la diversité des points de vue, de l'émerveillement, de la fraternité. Il publie de petites choses en revues et en collectifs, à la manière d'un Jean-Guihen Queyras, violoncelliste, qui joue « de petites choses » pour les affligés « car nous sommes de petites choses », dit-il<sup>1</sup>. André-Guy Robert a rassemblé ses textes publiés sur son site personnel andreguyrobert.com, entre autres legs.

---

1. Propos entre guillemets rapportés par Christophe Huss, *Le Devoir* des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2024, in « Le D magazine », p. 13. Depuis l'invasion de l'Ukraine, Jean-Guihen Queyras a donné un concert à Kiev et joué devant des soldats blessés. Il inclut une mélodie ukrainienne dans chacun de ses concerts.

## Les passages

Par Danielle Cadieux



2009. Monotype, 22 x 30 po.

« Ma démarche procède de l'aménagement intuitif de l'espace fragile créé par la couleur et les médiums particuliers que j'affectionne. Je crée mon imagerie par les multiples interventions sur la matrice et le transfert par impression. L'instant et la spontanéité du moment définissent l'œuvre et donnent à l'image une sensibilité et une énergie où transparait un monde de dualité entre la dureté de la matière et la fluidité de l'air. Par la magie des couleurs et des transparences, la texture des formes prend vie et émerge sur le support. » D. Cadieux, démarche artistique

« Un remarquable bonheur visuel – ou encore un état de grâce – se dégage des œuvres gravées de Danielle Cadieux. Des espaces plastiques d'une fluidité particulière créent des états psychiques inédits chez le spectateur. Si notre idéal de l'art est marqué par l'émotion esthétique, la démarche de Danielle Cadieux correspond à cette idée.

Ainsi, une grande variété d'impressions lumineuses sillonne l'œuvre gravée. Les monotypes – estampes en exemplaire unique – dévoilent des formes angulaires baignées par des éclairages tantôt diaphanes, tantôt mystérieux : le grain de la couleur et du papier et la nuance chromatique forment des unions inattendues. Arborescente, la ligne peut évoquer des corps minéraux, des nervures sur des feuillages, des images de filiation biologique, visions du corps humain... un monde de la polysémie. En monotype, la rapidité du travail de la couleur favorise la spontanéité expressive et l'improvisation, en passant d'une estampe à l'autre.

Ces techniques à la fois hautement planifiées et tout à fait gestuelles accouchent d'une esthétique originale, d'un univers chromatique et conceptuel qui pose un défi au langage. L'œuvre relève d'une construction intense et d'une grande spontanéité. La rencontre entre la ligne et l'énergie de la couleur révèlent une imagination libre et dévoilent des possibilités insoupçonnées d'être. » André Seleanu<sup>1</sup>, membre de l'Association internationale des critiques d'art (AICA). <https://andreseleanu.com/danielle-cadieux/>

## Notice biographique

Née au Québec, aux origines acadienne et amérindienne Mi'gmaq du côté maternel, **Danielle Cadieux** expose des estampes depuis 1989, plus particulièrement des monotypes ces quinze dernières années. Diplômée en arts graphiques (Montréal, 1976), elle est membre du centre d'artistes autogéré Zocalo depuis 1996. Ses œuvres font partie de plusieurs collections privées et publiques et elle présente toujours son art dans des expositions individuelles et collectives d'envergure nationale et internationale. <https://daniellecadieux.com/>

---

1. Voir dans ce numéro la recension de la monographie d'André Seleanu « Le conflit de l'art contemporain. Art tactile, art sémiotique. » (L'Harmattan, Paris, 2021) par Dr Christian Roy.

## François Rioux : *L'empire familial* : Poésie : Le Quartanier Éditeur : 2017 : 112 pages (recension)

Par Daniel Guénette

Ils n'auront jamais assez de mensonges  
de haine et de ciment  
pour cacher le ciel tout le ciel  
sa fugacité ses jaunes ses mauves  
quand je serai mort il y aura le ciel  
pour d'autres yeux  
et quand il n'y aura plus personne  
que tout sera tu que tout aura été tué  
il restera le ciel beau

Me voici bien surpris et deux fois plutôt qu'une. D'abord, par la grande originalité de ce livre, par ses diverses qualités. Puis, surpris de découvrir que sa parution remonte à quelques années. C'est qu'il y a quelques jours je me suis procuré ce recueil en librairie croyant avoir affaire à une primeur. Il y a un instant, alors que j'examinais sa page de grand titre, quel ne fut mon étonnement de constater qu'il a été publié en 2017. Qu'à cela ne tienne, je crois qu'on a intérêt à le découvrir si ce n'est déjà fait.

À ce jour, je n'avais lu de François Rioux que deux textes. Le premier dans *La tombe ignorée*, un collectif consacré à Eudore Évanturel publié chez Nota bene en 2019. Ce texte tranche sur les autres par son côté irrévérencieux, sa fantaisie et le recours à un registre populaire. Le second est un poème paru récemment ici même dans la revue Possibles. Si j'ai été attiré par *L'empire familial*, c'est surtout à cause du premier texte. J'en avais gardé un souvenir amusé.

Ce livre n'est donc pas un ouvrage récent. Durant les sept années qui se sont écoulées depuis sa parution, il n'a évidemment pris aucune ride. Il était moderne, il le demeure. Nul ne devinait à l'époque l'imminence de la pandémie. À Montréal et ailleurs, des assoiffés fréquentaient les bars. Depuis que le Covid est sensiblement derrière nous, les bars ont rouvert leurs portes. Le personnage principal de *L'empire familial* ou, si l'on préfère, le « je » de ce recueil, est un poète et, selon toute vraisemblance, un enseignant du niveau collégial. Voilà qui ressemble au profil de l'auteur. Ce personnage est probablement son alter ego. Chose certaine, il y a dans cette œuvre une « personne vivante » qui nous adresse des poèmes regorgeant de vie, bien que sa vie soit souvent vécue de peine et de misère, d'où l'aspect désabusé des propos que tient le poète tout en tenant un verre à la main.

Ce ne sont pas pour autant des paroles de gars qui déparle. Dans les bars, l'alcool a beau couler à flots, lui ne coule pas. Parvenant à maintenir sa tête au-dessus de l'eau, il écrit des poèmes qui disent son mal de vivre sans jamais tomber toutefois dans le pathétique. Ce serait plutôt le contraire, ce poète a des *sautes d'humour*, il peut bondir de mot en mot pour leur faire subir, parfois juste pour rire, des contorsions plutôt hilarantes. On se souvient de la contrepèterie rabelaisienne, la *femme folle à la messe* devenant la *femme molle à la fesse*. On trouve quelque chose de semblable dans le premier poème du recueil. On y lit le vers suivant : « j'étais mouche folle dans la foule moche ». À y regarder de près, ce vers n'est pas uniquement loufoque. Il annonce ce que dira l'ensemble du recueil, lequel exprimera moins un jugement moral qu'un constat. Notre poète en a conscience, il aura été ce petit rien au vol agité; affolé, il aura frayé au cœur d'un monde tout aussi insensé. En deçà du sourire qu'il suscite, ce vers manifeste

un arrière-goût. C'est qu'on peut user de légèreté afin d'exprimer une certaine gravité. Ce que notre poète parvient très bien à faire. Si la plupart de ses poèmes témoignent de son sens de l'humour, de son autodérision, aucun, même parmi les plus fantaisistes, ne saurait être pris à la légère. Le côté ludique de sa poésie sert le propos du poète, accentue son cynisme, son désarroi un brin nonchalant, mais c'est là pour lui une manière de dire des choses qui au fond sont loin d'être drôles. Son humour témoigne en effet d'une certaine souffrance, d'un mal-être. Le poète fait ce troublant aveu : « Longtemps j'ai fait des farces plates / la vérité c'est que l'idée de l'amour me ronge ». Bref, on a beau sourire, le spectre de la mort rode tout autour de nous : « de quoi je parle dites-vous / je parle toujours de la même maudite affaire / je parle du trou des entrechats tout autour pour ne / pas tomber dedans ».

Le premier poème offre un parfait exemple de l'écriture de Rioux. Il s'intitule « Après le gris ».

Et puis on dégrise  
on s'agrippe au matin  
c'est une vie plus facile que d'autres  
une vie sans surprises ou presque  
la seule sorte de cancer qu'on me trouvera

j'étais mouche folle dans la foule moche  
j'ai deux bouches désormais et toi aussi  
on va fondre comme du bon beurre  
dans le cœur ranci de juillet et juste avant  
on va se dire ce qu'on ne dit jamais.

Ces deux bouches étonnent, ainsi que la présence d'un « tu » non identifié qui pourrait renvoyer au lecteur ou à une amante de passage. Les deux bouches seraient alors celles du couple qui s'embrasse. À bien y penser, il s'agit peut-être là d'une expression. Une recherche rapide m'apprend, en effet, qu'avoir deux bouches c'est faire montre d'hypocrisie, être menteur. Quoi qu'il en soit, les choses sont plus sérieuses qu'il n'y paraît. Revenons à notre contrepèterie. Elle comprend une antithèse mettant en présence deux éléments négatifs, le premier étant marqué par la solitude, une solitude où l'on se trouve en proie à la folie, tandis que le second révèle la médiocrité uniforme de la foule.

Dès le premier vers du poème, il est question d'alcool. Le « je » est ici fondu dans un « on » de génération ou de clan, celle et celui des buveurs attardés : « Le monde est petit on l'a dit / et la soif est grande oui ». On ne boit pas de gaieté de cœur dans ce recueil, à tout le moins les réveils sont-ils désagréables. Il faut s'agripper solidement afin de tenir bon. Notre homme toutefois ne se plaint pas. Il est lucide et le reste du recueil montre que sa conscience sociale est aiguisée; il sait qu'il mène somme toute une existence tranquille : « c'est une vie plus facile que d'autres ». Le programme qu'il se fixe, et qui peut-être vaut pour le recueil qu'il entreprend d'écrire, est fort ambitieux : « on va se dire ce qu'on ne dit jamais. » Cet indicible est un *indisable* (Flaubert employait ce mot). Or, ce qui fait ici l'objet du silence n'a rien en soi de métaphysique. Le poète ne réfère pas à l'invisible ou à l'inconnu. Il est pragmatique. Il s'intéresse aux choses d'ici, aux affaires humaines, à la vie de tous les jours, à ce qui est de l'ordre de l'ordinaire, c'est-à-dire à la misère familière. À l'instar de Verlaine, il n'hésite pas à prendre l'éloquence et à lui tordre le cou. Le registre de ses poèmes emprunte par moments au parler populaire. Loin de lui l'idée parnassienne d'une poésie pure. J'extrais ceci de sa contribution à *La tombe ignorée* : « Cette familiarité dans le langage, cette insertion de l'ordinaire, du prosaïque dans le poétique, c'est ce que Robert Melançon appelle une poésie impure. »

À mes yeux, Rioux est un bon, voire un très bon poète. Quelque chose chez lui me fait penser à Guillaume Apollinaire. Il est moins lyrique, moins mélancolique que l'inventeur du mot « surréalisme », plus cru aussi, mais il connaît lui aussi l'art de parler de notre monde moderne et surtout de chanter ses chansons de manière fantaisiste. Il y a, je l'ai dit, de l'humour chez lui, mais ce n'est pas ou très rarement de l'humour gratuit. Quelque chose grince dans ses vers. Alors que tout semble sombrer et disparaître, il écrit : « pour nous il reste le sarcasme cette colère du pauvre / pas trop pauvre ». J'ai mentionné Apollinaire, le poète fait peut-être surtout songer à Gérard Godin, qu'il salue au passage.

Le titre du recueil est éloquent. Il s'agit d'un oxymore combinant des termes entretenant peu de rapports entre eux. L'empire évoque la puissance, celle d'un État dont le territoire est vaste, alors que le familier est à portée de la main, est chose courante. La première section du recueil s'intitule « Le ciel de Rosemont ». Ce n'est pas celui de Constantinople, de Rome ou de la Grèce antique. Rosemont est « un ancien quartier populaire / à présent gentrifié ». L'empire, c'est aussi le contrôle que l'on exerce sur soi avec ou sans succès. Les poèmes ici démontrent que le poète parvient plus ou moins à marcher en ligne droite, sans vraiment tituber. Ce n'est pas qu'il boive trop, mais son moral est souvent au plus bas : « là c'est moi et c'est de pire en pire. » On notera ici la rime d'« en pire » avec « empire ». Les choses empirent.

Le poète voudrait que ça change. Il aspire à mener une autre existence. Or ce vœu semble voué à l'échec. L'empire familier entrave sa réalisation. L'eau ne remplacera pas la bière. La « vie bonne » relève de l'utopie. Les derniers vers du recueil expriment la désillusion.

je pourrais apprendre le portugais  
partir m'installer à Lisbonne  
peut-être y apprendre la vie bonne  
y trouver une eau qui enfin désaltère  
ça n'arrivera pas je me ferai des accroires  
jusqu'à la disparition de mon carbone  
dans les marées humaines l'air  
les algues les oiseaux de mer.

### Notice biographique

Voir la notice à la suite du prochain texte : la recension par le même auteur du *Journal d'un dernier voyage* de Carole Massé.

## Carole Massé : *Journal d'un dernier voyage* : Poésie : Écrits des Forges : 2024 : 112 pages (recension)

Par Daniel Guénette

Pour saluer la parution d'un ouvrage aussi beau, point n'est besoin de chercher midi à quatorze heures, les mots les plus simples suffisent. Mais suffisent-ils vraiment? Les épithètes laudatives paraissent parfois creuses et convenues. On se méfie du commentaire élogieux. Nous devons donc finalement nous résoudre à chercher midi à quatorze heures afin de remplacer une kyrielle de perles par des justifications claires dont le fondement sera explicité. Ce *Journal d'un dernier voyage* est une réussite. Voici pourquoi.

C'est à feu Jean-Yves Soucy qu'il est dédié. Durant trente-deux années, l'écrivain fut le compagnon de vie de la poète. Il est décédé à l'âge de 72 ans en 2017. Dans la dédicace qu'elle lui adresse, Carole Massé présente leur long compagnonnage en des termes qui éclairent le titre de son recueil, elle parle de trente-deux ans de voyage sur la Terre.

Le recueil comporte deux parties. Elles sont distinctes, séparées par une légère coupure temporelle qu'accompagne une autre coupure, cette fois-ci spatiale. La première partie s'intitule « Requiem pour deux ». Elle se déploie en cinq courts chapitres tous plus poignants les uns que les autres. Entendons-nous bien, nul pathos dans ces pages, mais une douleur exprimée avec un lyrisme contenu, bien qu'à fleur de peau. Tout justifie le titre de cette première partie. C'est qu'il y eut pour la poète un moment où les deux amoureux décédèrent. En rendant son âme, l'amoureux emporta avec lui celle de sa compagne. Elle resta seule, suspendue dans le temps, désormais immobile, sans vie réelle, dans « une maison sans portes ni fenêtres », évocation pourrait-on dire ici d'une certaine forme de cercueil. C'est au moment présent ou presque, dans la douleur vive et toute récente, suspendue au dernier souffle, à la dernière respiration agonique du mort, que s'écrivent les pages de la première partie du livre. Écriture au jour le jour, bien que non datée, journal donc de leur dernier voyage. De mars 2017 à octobre 2018, Carole Massé rédige ces premiers poèmes. Ils forment la partie la plus consistante du recueil, ses quelque quatre-vingts premières pages. Nous sommes alors avec elle, dans le quotidien de ses pensées, de sa tristesse. L'indicatif présent est le temps d'à peu près tous les verbes de cette première partie. Jean-Yves, bien que trépassé, n'a pas encore passé la barrière séparant le présent du passé. La poète lui parle : « Tu es vivant dans la pièce d'à côté. » Quatre fois, elle le répète : « Tu es vivant dans la pièce d'à côté. » Tout ou presque est écrit au présent, même la scène évoquée dans le poème où la docteure dévoile aux amoureux le diagnostic de la maladie dont souffre Jean-Yves. Dans ce poème intitulé « Nous attendons », il est question d'une « Porte ». La poète s'écrie : « Je ne veux pas rentrer de voyage! » Mais c'est là une fatalité : son « homme [est] / aspiré de l'intérieur / avalé par le grand vide / qui le gruge petit à petit / au visible. » Inévitablement, cette Porte en viendra à s'ouvrir.

Nous nous délestons de nos années  
au bord de l'éternité.  
nous atteignons la fin  
de notre histoire ici-bas  
annoncée par un appel  
de l'autre côté d'une Porte.

Quand l'amoureux sera passé de l'autre côté, l'amoureuse restera seule avec son chagrin. Dans sa maison sans portes ni fenêtres, elle tentera d'écrire, et d'abord n'y parviendra pas. Rien n'aura plus de sens et les mots pour dire l'absence de sens sembleront eux-mêmes vides de sens. La poète est paralysée dans ce qu'elle appelle le « magma du Silence ». Elle veut « faire vivre » à nouveau son compagnon : « J'écrirai pour redessiner des chemins / sous tes pieds / de nouveaux orientés à ton regard. // Te garder au présent / dans tous les verbes / et chasser le passé. » Voilà qui exprime son besoin, son vœu le plus cher, écrire afin de maintenir au présent la présence de l'ami. Or, écrire s'avère au-dessus de ses forces : « Mais voilà. / Sous le poids du chagrin / même immobile / je perds haleine. // Mes cheveux se détachent / par touffes / que je réserve aux oiseaux / pour qu'ils tapissent leur nid. [...] Alors mes phrases chancellent / entraînant avec elles / l'édifice du langage / qui s'écroule comme / château de cartes. »

Voilà une impuissance qui, paradoxalement, se métamorphose en source d'inspiration, car l'écriture alors subit un appauvrissement qui justement l'enrichit. Ce sera avec « les pauvres mots / de tous les jours / de tous les amoureux » que la poète poursuivra l'écriture de son poème. Et que de beautés alors se déploient sous nos yeux ! Le chant rarement du poème savant atteint avec autant d'émotion le sentiment en le partageant aussi bien. Des poèmes par leur beauté séduisent, mais seuls les mots de tous les jours semblent parvenir à vraiment émouvoir. « Reste ! Reste ! » Ce vers que la poète répète une seconde fois, nous pourrions en déplorer la banalité. Ce serait ne rien comprendre à la force expressive qu'il déclenche. Les mots les plus simples, selon qu'ils surgissent ici, plutôt que là, donc à point nommé dans le texte, percutent et atteignent le mille de la cible, le cœur qui les reçoit vibrant alors en symbiose avec le cœur dont s'échappent ces cris, pleurs et douleurs.

Dans « Le magma du Silence », la poète déclare qu'une « écrivaine sans mots / est une écrivaine morte. » Voilà une mort qui s'ajoute à la première mort de Carole, je parle de la personne indissociable évidemment de l'écrivaine. Elle est morte au moment où l'autre s'en est allé. Et elle meurt à nouveau, étant incapable de lui redonner vie dans les mots de son poème.

De la première partie du recueil, nous retiendrons, j'allais dire : tout, absolument tout, c'est-à-dire des poèmes extrêmement touchants, bien que nulle sensiblerie pleurnicharde n'en soit la marque ; ce sont des poèmes fort variés, variations bien entendu sur un même thème, un même « je t'aime ». Oui, que de sensibilité ! La poète relate des scènes d'une tendresse infinie. Comme cet amour demeure grand au fil de ces poèmes ! Et serait-ce donc une si mince consolation que de se dire qu'au moins cela fut, alors qu'il eût pu en être autrement, de tels amours étant plutôt rares ? Donc, de cette première partie, nous retiendrons outre ses innombrables qualités, riches en émotions, le chapitre intitulé « État de choc ».

Dans ce chapitre, nous assistons au décès du romancier. La poète met l'émotion en valeur en recourant à des jeux typographiques, jamais gratuits, qui lui permettent de mieux l'exprimer, de mieux la communiquer. Ici, le caractère typographique fait l'objet d'une réduction ; là, il est au contraire accentué. Certains mots apparaissent en caractères gras. D'autres sont étirés, les lettres qui les composent étant séparées les unes des autres.

j e v e u x m o u r i r

De même, une absence de sens est mise en évidence. On voit les deux bras d'une parenthèse, distants l'un de l'autre, enclore du silence au centre de la page.

( )

La souffrance est ici source d'inspiration. La poète lui doit les très beaux poèmes d'amour et de mort qu'elle a composés. Je dis « composés » car ce sont presque des chansons, tant certains nous émeuvent. Ces poèmes, outre leur valeur poétique et malgré l'indigence des mots dont la poète a souligné la vanité, ont le mérite de garder l'être aimé en vie, ne serait-ce qu'en imagination. Elle a beau déplorer avoir « perdu la voix / la capacité de rendre sur papier / la beauté de [son] homme », en fin de compte, elle y parvient tout de même.

Avec la seconde partie du recueil, plus courte, on assiste au déploiement d'un voile de blancheur, comme un suaire apaisant enfin posé sur la souffrance. La femme a quitté la maison de leurs dernières années de vie commune. Elle habite désormais un logement sans âme. Ce logement est en parfaite adéquation avec son sentiment, c'est qu'il « ne cache rien de [sa] solitude ». L'auteure met en parallèle les deux logis, celui d'hier — où elle a vécu avec lui, puis sans lui — et celui d'aujourd'hui. Elle recourt aux temps de verbe du passé. Dans les lieux d'hier, elle se sentait « désincarnée ». Elle écrit : « je ne trouvais racine nulle part ailleurs. » Le temps fait son œuvre. C'est avec une relative distanciation, laquelle se perçoit dans sa voix, que la poète évoque son chagrin. Si tout était sentiment dans la première partie, du concret s'immisce désormais dans le poème. La poète décrit le lieu ancien, le poème par moments se fait prose. Elle évoque un quotidien prosaïque dans la mesure où elle parle des gestes qu'elle posait là-bas, des repas frugaux qu'elle grignotait, de ses nuits passées sur la causeuse non loin de « l'urne de [son] aimé. » En se remémorant la douleur conjuguee désormais à l'imparfait, la poète la revit sans doute à nouveau. Chose certaine, elle nous y plonge à sa suite, elle qui traçait sur le papier des signes comparables, écrit-elle, aux « ballons d'oxygène d'une noyée. »

Dans sa nouvelle demeure une nouvelle vie peut dès lors commencer. Le recueil se termine avec ces mots.

Ici, je naîtrai une troisième fois.  
Ici, je trouverai les mots  
pour surmonter ma propre mort  
courir sous le ciel et  
étreindre le soleil.

### Notice biographique

**Daniel Guénette** est né en 1952. Il étudie les lettres à l'Université de Montréal, puis enseigne la littérature au niveau collégial. En 2011, il prend sa retraite après trente-quatre années d'enseignement. Il renoue alors avec l'écriture qu'il avait cessé de pratiquer durant près de vingt ans. À La Grenouillère sont parus récemment *Vierge folle* (roman) ainsi que *La châtaigneraie* (poésie). *Le complexe d'Orphée*, un essai consacré à la poésie, est paru chez Nota bene à l'hiver 2023. En tant que critique, il tient un blogue littéraire (dedeblancbec.com) et collabore depuis peu au magazine littéraire Nuit blanche ainsi qu'à la revue Possibles.

## Exercices de prose renversée

(d'après Catrine Godin)

Par **Simon Van Vliet**

**Forcer à quitter** (21 février 2024)

Pour le plaisir de l'expérimentation poétique, je me suis adonné à un exercice de prose renversée inspiré de la démarche proposée par Catrine Godin dans son essai « Un jardin d'étonnement<sup>1</sup> » (Revue Possibles, Vol. 47 No 2, 2023).

Commençons par le poème original en prose :

le signal passe encore sur le fil d'Ariane auquel tient sa vie dans toutes ses fibres optiques la tension palpable comme une erreur critique son processeur surchauffe à restaurer des paquets de sauvegardes corrompus mise à jour nécessaire reformater en mode débogage retour à la configuration d'usine système d'exploitation incompatible conflit de versions avec le code source contacter votre administrateur mot de passe perdu réseau introuvable tape dans le terminal en ligne de commande forcer à quitter

Après l'exercice de renversement vertical, on obtient le poème en vers suivant :

Ariane tape de force  
dans le terminal  
un réseau de mots dépassés  
sans contact  
des conflits de version  
exploitent son système  
de retour à ses lignes  
elle se remet à jour  
son processeur  
restaure des sauvegardes  
sous tension palpable  
dans toutes ses fibres  
le signal  
défile la vie qu'elle tient  
ses erreurs critiques  
corrompent  
des paquets de données  
nécessaires  
en surchauffe  
son mode débogue  
des configurations d'usine  
incompatibles avec son code source  
elle cherche l'administrateur perdu

1. Extrait du livre éponyme paru en 2024 chez AMV édition, @tous droits réservés.

l'introuvable commande  
quitter

Après le renversement horizontal, on obtient le poème suivant :

elle quitte de force  
ses commandes en ligne  
dans le terminal elle se tapit  
introuvable réseau  
elle se passe de mots perdus  
administre ses contacts  
décode la source de ses conflits de versions  
son incompatible système exploité  
configure des usines à retours  
elle débogue et reformate  
la mode mise à jour  
corrompt les sauvegardes nécessaires  
son processeur de paquets  
restaure une erreur surchauffée  
palpable comme la tension critique  
dans ses fibres optiques  
Ariane passe encore sa vie  
sur le fil du signal

Conclusion : à partir d'une strophe en prose j'obtiens deux poèmes aux significations et aux structures complètement différentes!

**Renversement(s) poétique(s) du dimanche**

Après une première exploration d'une technique de renversement de prose détaillée par Catrine Godin, je récidive l'expérience avec mon récent poème du dimanche.

Après avoir ramené le poème original en vers à un texte de prose, j'obtiens ceci :

Aucun éclair de génie pour fendre le ciel de ce dimanche sombre de poésie à écrire ne reste que la folie invitante d'une scène ouverte comme les cœurs sinistrés aux idées qui vont ou viennent sans autre ordre ni direction que le hasard qui passe entre les vers dans une arène où les filets se tissent sur des métiers sans avenir soudain émergent les vocations qui ne se cherchent pas les sens dont on hérite nos erreurs réparées dans nos décombres propices à des réinventions qui n'attendent plus des heures perdues dans les failles silencieuses où la grandiloquence des canons est vaine plus de questions que les réponses ne trouvent pleurent les enfants perdus de l'amour nos cimetières catastrophes en jachère donnent à naître des possibles sans issue claire et ravivent les rêves qu'on oublie parfois au détour de nos hésitations certaines rien ne sert de savoir les vérités ignorantes pourquoi ne pas cueillir les victoires qui sommeillent par-delà nos spectacles achevés

Après un renversement vertical, le poème se transforme radicalement :

Des spectacles aboutis reposent  
derrière les triomphes à faucher  
où des vérités s'ignorent  
se sachant inutiles

Nos inconstances détournées  
oublie de faire renaître les utopies  
alors que les culs-de-sac accouchent  
de possibles terribles

Dans les columbariums en friche  
erre la compassion  
quand un pleur d'enfant sans réponse  
questionne encore la vanité  
de la grande gueule des canonniers  
lézardant le silence

À temps égaré  
en désespoir de cause  
réinventons  
des débris favorables  
des fautes remédiables  
l'essence d'un héritage  
déjà trouvé

Dans l'éruption de vocations *No Future*  
les ouvrages décousus défilent sur le ring  
s'enchevêtrent verbalement

Au hasard de passage  
le désordre s'autogère  
aller-retour de la tête au cœur

Écorché béant le décor  
demeure une folle invitation  
à poétiser l'informe  
dominicale noirceur  
d'un ciel soudé  
sans fulguration sublime

Puis, après un renversement horizontal, le poème se réarticule encore une fois :

En l'absence d'un génie  
foudroyant le ciel fendu  
d'un ténébreux jour du Seigneur  
à consigner dans un poème  
la folie s'invite en reste

Ouvre la scène  
aux désastres à cœur réfléchi

Revenant sur la ligne de départ  
tous les sens en chaos  
nos survenances hasardeuses  
en vers traversent le cirque  
qui se contient amarré  
aux chaluts travaillants  
et les hauteurs n'espèrent  
aucune postérité

Nos inclinations manifestes  
ne cherchent ni legs ni finalité  
rapiècent les écarts  
conviennent des vestiges  
qu'on réimagine sans attente  
égarés dans les heures  
dans le silence brisé  
de nos boulets déclamatoires

Entre les dérisoires questions superflues  
et les saisissantes réponses d'enfants en larmes  
l'amour se perd dans les charniers d'une jungle affligeante

De réalisables naissances brillent  
dans l'impasse de fantasmes tangibles  
occasionnés par nos négligences

On zigzague persuadé  
de notre ambiguïté confiante  
dans l'oisiveté de connaissances superflues

Improductifs de vérité  
victorieusement nous irons récolter  
de l'autre côté du sommeil  
des achèvements spectaculaires

Dans cette seconde exploration, en plus de renverser les poèmes verticalement et horizontalement, je me suis appliqué à transformer plus profondément le texte à chaque fois, cherchant à m'éloigner de l'original en prose en substituant un maximum de mots dans chaque nouveau vers tout en puisant dans le même champ lexical. À l'inverse, dans mon précédent exercice de prose renversée, j'avais cherché à rester littéralement le plus près possible du poème d'origine.

### Notice biographique

Sociologue de formation, journaliste de métier, musicien d'occasion et poète en toutes circonstances, **Simon Van Vliet** travaille les mots, les images et les sons pour rendre compte du réel et interroger les possibles.

Diplômé en sociologie du développement des territoires, spécialisé en gestion d'organismes culturels, lauréat d'une bourse de journalisme du Centre de recherche en développement international (2013) et d'une bourse d'excellence de l'Association des journalistes indépendants du Québec (2024), il est sensible aux enjeux sociaux contemporains et engagé dans la recherche de solutions locales aux problèmes globaux et de solutions globales aux problèmes locaux.

## André Seleanu : *Le conflit de l'art contemporain. Art tactile, art sémiotique. Essai : L'Harmattan (Paris)<sup>1</sup> : 2021 : 232 pages (recension)*

Par Christian Roy

Dans cet ouvrage illustré, le critique André Seleanu livre des réflexions issues de sa longue activité (notamment dans *Canadian Art* et *Vie des Arts*) pour permettre à un large public de comprendre l'art contemporain et le conflit l'écartant d'autres formes d'art, qui demeurent plus accessibles par leur caractère sensible. Sans nier ses apports, l'auteur pointe les limites d'un art des « configurations de signes — du champ sémantique — démontrant souvent une négligence des valeurs tactiles » ou haptiques, qui seules permettraient « une identification profonde du spectateur avec l'œuvre ». C'est que « la concentration d'énergie produite par la symbiose de la main, de la couleur et du support entretient un lien privilégié avec la durée de l'expérience affective, ainsi qu'avec la mémoire individuelle et collective ». Aussi, malgré « la fascination qu'exercent les environnements artistiques, la peinture, le dessin, la sculpture doivent conserver une place privilégiée » de « lien organique avec l'histoire de la culture », fil rouge parcourant l'art du pariétal au moderne. Rompre ce fil compromettrait notre humanité si cette faculté de penser avec les mains faisait place à une posthumanité moins *digitale* que numérique. Matérialité vide et dématérialisation virtuelle convergent dans la circulation des codes et le primat des concepts, aux dépens de la création d'objets « fétiches ». Cependant, ce paradigme technologique d'une « chaîne culturelle » de montage en postproduction (Bourriaud) médiatique diffère peut-être de la production industrielle, à laquelle Seleanu assimile ce processus d'oubli de l'œuvre et de sa réception dans le circuit de l'art comme réseau social de connivences institutionnelles.

L'auteur s'appuie certes sur une lecture attentive de plusieurs critiques renommés et de la filiation (post) structuraliste où ils s'inscrivent, leur opposant des critiques et penseurs de filiation plus existentielle et phénoménologique, liés à l'art moderne ou prémoderne ; ainsi Merleau-Ponty, pour le sens de la « chair du monde » et de la respiration subtile de l'espace vécu par l'artiste et le regardant. « On est très proche du domaine de l'énergie cosmique essentielle du Brahmane, et du souffle *qi* chinois », références constantes explicitées dans deux précieux chapitres sur les esthétiques et pratiques correspondantes d'Inde et d'Extrême-Orient. Ce cadre comparatif aurait pu être mis en correspondance avec les effets anthropologiques de différents médias, comme l'a fait Renato Barilli dans le sillage de Marshall McLuhan. Pour ce dernier, l'environnement électrique pressenti par l'art moderne amène un retour de l'espace acoustico-tactile propre aux cultures non occidentales ou ancestrales, points d'appui des artistes pour sortir du cadre visuel de la Galaxie Gutenberg. Barilli voit là un des ressorts d'installations hybrides décentrées, faisant appel à une conscience panoramique plus qu'à l'intense concentration sur un point. Le recours au texte de démarche trahit néanmoins l'absence de la force d'évidence d'une peinture chinoise mêlant image et écriture, comme le souligne Seleanu. Si Barilli se réclame du symbole pour critiquer le signe, Seleanu y voit un atout de l'art contemporain latino-américain qu'il connaît bien, riche de connotations culturelles transmises sur des « *surfaces de continuité interne* » qu'exclut la discontinuité des productions sémantiques occidentales. N'aurait-il pu trouver de tels signes de vie symbolique dans l'art contemporain autochtone canadien ?

1. Paru au Canada sous le titre *Comprendre l'art contemporain. Mots en toile* (Montréal) : 2021 : 312 pages.

### Notices biographiques

**Christian Roy** est historien de la culture (PhD, Université McGill, 1993), traducteur multilingue, critique d'art et de cinéma. Collaborateur régulier des revues *Vice Versa* (1983-1997) et *Vie des Arts* (2010-), il a aussi publié dans *Esse*, *Ciel variable*, etc.

Critique d'art, journaliste et commissaire d'expositions, **André Seleanu** est membre de l'Association internationale des Critiques d'art (AICA). Il a collaboré régulièrement aux revues *Vie des Arts* (Montréal) et *Canadian Art* (Toronto). Son livre « Comprendre l'art contemporain » a paru en 2021 au Québec (Éditions Mots en toile) et, dans la version intitulée « Le conflit de l'art contemporain », en France (Éditions L'Harmattan, collection Ouverture philosophique). Ce livre a été présenté dans plusieurs conférences, notamment à Paris, à Montréal et à La Havane. Également journaliste politique s'intéressant aux questions sociales et environnementales, André Seleanu est spécialiste de l'Amérique latine, dont il couvre l'actualité sociale et artistique.

